

CONSOLIDATED VERSION

VERSION CONSOLIDÉE



**Household and similar electrical appliances – Safety –
Part 2-38: Particular requirements for commercial electric griddles and griddle
grills**

**Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité –
Partie 2-38: Règles particulières pour les plaques à griller électriques à usage
collectif**



THIS PUBLICATION IS COPYRIGHT PROTECTED

Copyright © 2017 IEC, Geneva, Switzerland

All rights reserved. Unless otherwise specified, no part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from either IEC or IEC's member National Committee in the country of the requester. If you have any questions about IEC copyright or have an enquiry about obtaining additional rights to this publication, please contact the address below or your local IEC member National Committee for further information.

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'IEC ou du Comité national de l'IEC du pays du demandeur. Si vous avez des questions sur le copyright de l'IEC ou si vous désirez obtenir des droits supplémentaires sur cette publication, utilisez les coordonnées ci-après ou contactez le Comité national de l'IEC de votre pays de résidence.

IEC Central Office
3, rue de Varembe
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

Tel.: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00
info@iec.ch
www.iec.ch

About the IEC

The International Electrotechnical Commission (IEC) is the leading global organization that prepares and publishes International Standards for all electrical, electronic and related technologies.

About IEC publications

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC. Please make sure that you have the latest edition, a corrigenda or an amendment might have been published.

IEC Catalogue - webstore.iec.ch/catalogue

The stand-alone application for consulting the entire bibliographical information on IEC International Standards, Technical Specifications, Technical Reports and other documents. Available for PC, Mac OS, Android Tablets and iPad.

IEC publications search - www.iec.ch/searchpub

The advanced search enables to find IEC publications by a variety of criteria (reference number, text, technical committee,...). It also gives information on projects, replaced and withdrawn publications.

IEC Just Published - webstore.iec.ch/justpublished

Stay up to date on all new IEC publications. Just Published details all new publications released. Available online and also once a month by email.

Electropedia - www.electropedia.org

The world's leading online dictionary of electronic and electrical terms containing 20 000 terms and definitions in English and French, with equivalent terms in 16 additional languages. Also known as the International Electrotechnical Vocabulary (IEV) online.

IEC Glossary - std.iec.ch/glossary

65 000 electrotechnical terminology entries in English and French extracted from the Terms and Definitions clause of IEC publications issued since 2002. Some entries have been collected from earlier publications of IEC TC 37, 77, 86 and CISPR.

IEC Customer Service Centre - webstore.iec.ch/csc

If you wish to give us your feedback on this publication or need further assistance, please contact the Customer Service Centre: csc@iec.ch.

A propos de l'IEC

La Commission Electrotechnique Internationale (IEC) est la première organisation mondiale qui élabore et publie des Normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées.

A propos des publications IEC

Le contenu technique des publications IEC est constamment revu. Veuillez vous assurer que vous possédez l'édition la plus récente, un corrigendum ou amendement peut avoir été publié.

Catalogue IEC - webstore.iec.ch/catalogue

Application autonome pour consulter tous les renseignements bibliographiques sur les Normes internationales, Spécifications techniques, Rapports techniques et autres documents de l'IEC. Disponible pour PC, Mac OS, tablettes Android et iPad.

Recherche de publications IEC - www.iec.ch/searchpub

La recherche avancée permet de trouver des publications IEC en utilisant différents critères (numéro de référence, texte, comité d'études,...). Elle donne aussi des informations sur les projets et les publications remplacées ou retirées.

IEC Just Published - webstore.iec.ch/justpublished

Restez informé sur les nouvelles publications IEC. Just Published détaille les nouvelles publications parues. Disponible en ligne et aussi une fois par mois par email.

Electropedia - www.electropedia.org

Le premier dictionnaire en ligne de termes électroniques et électriques. Il contient 20 000 termes et définitions en anglais et en français, ainsi que les termes équivalents dans 16 langues additionnelles. Egalement appelé Vocabulaire Electrotechnique International (IEV) en ligne.

Glossaire IEC - std.iec.ch/glossary

65 000 entrées terminologiques électrotechniques, en anglais et en français, extraites des articles Termes et Définitions des publications IEC parues depuis 2002. Plus certaines entrées antérieures extraites des publications des CE 37, 77, 86 et CISPR de l'IEC.

Service Clients - webstore.iec.ch/csc

Si vous désirez nous donner des commentaires sur cette publication ou si vous avez des questions contactez-nous: csc@iec.ch.

CONSOLIDATED VERSION

VERSION CONSOLIDÉE



**Household and similar electrical appliances – Safety –
Part 2-38: Particular requirements for commercial electric griddles and griddle
grills**

**Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité –
Partie 2-38: Règles particulières pour les plaques à griller électriques à usage
collectif**

INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION

COMMISSION
ELECTROTECHNIQUE
INTERNATIONALE

ICS 97.040.20

ISBN 978-2-8322-4151-6

Warning! Make sure that you obtained this publication from an authorized distributor. Attention! Veuillez vous assurer que vous avez obtenu cette publication via un distributeur agréé.
--

REDLINE VERSION

VERSION REDLINE



**Household and similar electrical appliances – Safety –
Part 2-38: Particular requirements for commercial electric griddles and griddle
grills**

**Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité –
Partie 2-38: Règles particulières pour les plaques à griller électriques à usage
collectif**

CONTENTS

FOREWORD	4
INTRODUCTION	7
1 Scope	8
2 Normative references	8
3 Terms and definitions	9
4 General requirement	10
5 General conditions for the tests	10
6 Classification	10
7 Marking and instructions	11
8 Protection against access to live parts	13
9 Starting of motor-operated appliances	14
10 Power input and current	14
11 Heating	14
12 Void	16
13 Leakage current and electric strength at operating temperature	16
14 Transient overvoltages	17
15 Moisture resistance	17
16 Leakage current and electric strength	19
17 Overload protection of transformers and associated circuits	20
18 Endurance	20
19 Abnormal operation	20
20 Stability and mechanical hazards	21
21 Mechanical strength	21
22 Construction	22
23 Internal wiring	22
24 Components	23
25 Supply connection and external flexible cords	23
26 Terminals for external conductors	24
27 Provision for earthing	24
28 Screws and connections	24
29 Clearances, creepage distances and solid insulation	25
30 Resistance to heat and fire	25
31 Resistance to rusting	25
32 Radiation, toxicity and similar hazards	25
Bibliography	31
Annexes	29
Annex N (normative) Proof tracking test	29
Annex P (informative) Guidance for the application of this standard to appliances used in tropical climates	29
Figure 101 – Splash apparatus	26

Figure 102 – Identification of surfaces for temperature measurement.....	27
Figure 103 – Probe for measuring surface temperatures	28
Table 101 – Maximum temperature rises for specified external accessible surfaces under normal operating conditions	16
Table 102 – Assembling torques for screwed connections providing earthing continuity	25

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES –
SAFETY –****Part 2-38: Particular requirements
for commercial electric griddles and griddle grills**

FOREWORD

- 1) The International Electrotechnical Commission (IEC) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, IEC publishes International Standards, Technical Specifications, Technical Reports, Publicly Available Specifications (PAS) and Guides (hereafter referred to as "IEC Publication(s)"). Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested IEC National Committees.
- 3) IEC Publications have the form of recommendations for international use and are accepted by IEC National Committees in that sense. While all reasonable efforts are made to ensure that the technical content of IEC Publications is accurate, IEC cannot be held responsible for the way in which they are used or for any misinterpretation by any end user.
- 4) In order to promote international uniformity, IEC National Committees undertake to apply IEC Publications transparently to the maximum extent possible in their national and regional publications. Any divergence between any IEC Publication and the corresponding national or regional publication shall be clearly indicated in the latter.
- 5) IEC itself does not provide any attestation of conformity. Independent certification bodies provide conformity assessment services and, in some areas, access to IEC marks of conformity. IEC is not responsible for any services carried out by independent certification bodies.
- 6) All users should ensure that they have the latest edition of this publication.
- 7) No liability shall attach to IEC or its directors, employees, servants or agents including individual experts and members of its technical committees and IEC National Committees for any personal injury, property damage or other damage of any nature whatsoever, whether direct or indirect, or for costs (including legal fees) and expenses arising out of the publication, use of, or reliance upon, this IEC Publication or any other IEC Publications.
- 8) Attention is drawn to the Normative references cited in this publication. Use of the referenced publications is indispensable for the correct application of this publication.
- 9) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this IEC Publication may be the subject of patent rights. IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

DISCLAIMER

This Consolidated version is not an official IEC Standard and has been prepared for user convenience. Only the current versions of the standard and its amendment(s) are to be considered the official documents.

This Consolidated version of IEC 60335-2-38 bears the edition number 5.1. It consists of the fifth edition (2002-11) [documents 61E/400/FDIS and 61E/412/RVD], its amendment 1 (2008-02) [documents 61E/596/FDIS and 61E/611/RVD] and its amendment 2 (2017-03) [documents 61/5320/FDIS and 61/5372/RVD]. The technical content is identical to the base edition and its amendments.

In this Redline version, a vertical line in the margin shows where the technical content is modified by amendments 1 and 2. Additions are in green text, deletions are in strikethrough red text. A separate Final version with all changes accepted is available in this publication.

This part of International Standard IEC 60335 has been prepared by IEC subcommittee 61E: Safety of electrical commercial catering equipment, of IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

This fifth edition constitutes a technical revision.

The French version of this standard has not been voted upon.

This part 2 is to be used in conjunction with the latest edition of IEC 60335-1 and its amendments. It was established on the basis of the fourth edition (2001) of that standard.

NOTE 1 When "Part 1" is mentioned in this standard, it refers to IEC 60335-1.

This part 2 supplements or modifies the corresponding clauses in IEC 60335-1, so as to convert that publication into the IEC standard: Safety requirements for commercial electric griddles and griddle grills.

When a particular subclause of Part 1 is not mentioned in this part 2, that subclause applies as far as is reasonable. When this standard states "addition", "modification" or "replacement", the relevant text in Part 1 is to be adapted accordingly.

NOTE 2 The following numbering system is used:

- subclauses, tables and figures that are numbered starting from 101 are additional to those in Part 1;
- unless notes are in a new subclause or involve notes in Part 1, they are numbered starting from 101, including those in a replaced clause or subclause;
- additional annexes are lettered AA, BB, etc.

NOTE 3 The following print types are used:

- requirements: in roman type;
- *test specifications: in italic type;*
- notes: in small roman type.

Words in **bold** in the text are defined in Clause 3. When a definition of Part 1 concerns an adjective, the adjective and the associated noun are also in bold .

The following differences exist in the countries indicated below.

- 6.1: Class 01 appliances are allowed (Japan).
- 6.2: For appliances intended to be installed in a kitchen, an appropriate degree of protection against harmful ingress of water is required according to their height of installation (France).
- 13.2: Leakage current limits are different (Japan).
- 16.2: Leakage current limits are different (Japan).
- Clause 21: For appliances intended to be installed in a kitchen, different values of impact energy are applicable according to the height of the impact point (France).

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until the stability date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

NOTE The attention of National Committees is drawn to the fact that equipment manufacturers and testing organizations may need a transitional period following publication of a new, amended or revised IEC publication in which to make products in accordance with the new requirements and to equip themselves for conducting new or revised tests.

It is the recommendation of the committee that the content of this publication be adopted for implementation nationally not earlier than 12 months from the date of publication.

IMPORTANT – The 'colour inside' logo on the cover page of this publication indicates that it contains colours which are considered to be useful for the correct understanding of its contents. Users should therefore print this document using a colour printer.

INTRODUCTION

It has been assumed in the drafting of this International Standard that the execution of its provisions is entrusted to appropriately qualified and experienced persons.

This standard recognizes the internationally accepted level of protection against hazards such as electrical, mechanical, thermal, fire and radiation of appliances when operated as in normal use taking into account the manufacturer's instructions. It also covers abnormal situations that can be expected in practice and takes into account the way in which electromagnetic phenomena can affect the safe operation of appliances.

This standard takes into account the requirements of IEC 60364 as far as possible so that there is compatibility with the wiring rules when the appliance is connected to the supply mains. However, national wiring rules may differ.

If an appliance within the scope of this standard also incorporates functions that are covered by another part 2 of IEC 60335, the relevant part 2 is applied to each function separately, as far as is reasonable. If applicable, the influence of one function on the other is taken into account.

When a part 2 standard does not include additional requirements to cover hazards dealt with in Part 1, Part 1 applies.

NOTE 1 This means that the technical committees responsible for the part 2 standards have determined that it is not necessary to specify particular requirements for the appliance in question over and above the general requirements.

This standard is a product family standard dealing with the safety of appliances and takes precedence over horizontal and generic standards covering the same subject.

NOTE 2 Horizontal and generic standards covering a hazard are not applicable since they have been taken into consideration when developing the general and particular requirements for the IEC 60335 series of standards. For example, in the case of temperature requirements for surfaces on many appliances, generic standards, such as ISO 13732-1 for hot surfaces, are not applicable in addition to Part 1 or part 2 standards.

An appliance that complies with the text of this standard will not necessarily be considered to comply with the safety principles of the standard if, when examined and tested, it is found to have other features that impair the level of safety covered by these requirements.

An appliance employing materials or having forms of construction differing from those detailed in the requirements of this standard may be examined and tested according to the intent of the requirements and, if found to be substantially equivalent, may be considered to comply with the standard.

HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES – SAFETY –

Part 2-38: Particular requirements for commercial electric griddles and griddle grills

1 Scope

This clause of Part 1 is replaced by the following.

This International Standard deals with the safety of electrically operated commercial **griddles** and **griddle grills** not intended for household use **and similar use**, their **rated voltage** being not more than 250 V for single-phase appliances connected between one phase and neutral and 480 V for other appliances.

NOTE 101 These appliances are used **for the commercial processing of food**, for example in **kitchens** of restaurants, canteens, hospitals and **in** commercial enterprises such as bakeries, butcheries, etc.

The electrical part of appliances making use of other forms of energy is also within the scope of this standard.

As far as is practicable, this standard deals with the common hazards presented by these types of appliances.

NOTE 102 Attention is drawn to the fact that

- for appliances intended to be used in vehicles or on board ships or aircraft, additional requirements may be necessary;
- in many countries additional requirements are specified by the national health authorities, the national authorities responsible for the protection of labour, the national water supply authorities and similar authorities.

NOTE 103 This standard does not apply to

- appliances designed exclusively for industrial purposes;
- appliances intended to be used in locations where special conditions prevail, such as the presence of a corrosive or explosive atmosphere (dust, vapour or gas);
- **appliances for continuous ~~process~~ appliances for the** mass production of food;
- grillers and toasters (IEC 60335-2-48);
- appliances incorporating induction heating sources.

2 Normative references

This clause of Part 1 is applicable **except as follows**.

Addition:

IEC 60584-1, *Thermocouples – Part 1: EMF specifications and tolerances*

ISO 898-1, *Mechanical properties of fasteners made of carbon steel and alloy steel – Part 1: Bolts, screws and studs with specified property classes – Coarse thread and fine pitch thread*

ISO 3506-1, *Mechanical properties of corrosion-resistant stainless steel fasteners – Part 1: Bolts, screws and studs*

ISO 3506-2, *Mechanical properties of corrosion-resistant stainless steel fasteners – Part 2: Nuts*

ISO 3506-3, *Mechanical properties of corrosion-resistant stainless steel fasteners – Part 3: Set screws and similar fasteners not under tensile stress*

ISO 3506-4, *Mechanical properties of corrosion-resistant stainless steel fasteners – Part 4: Tapping screws*

3 Terms and definitions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

3.1.4 Addition:

NOTE 101 The **rated power input** is the sum of the power inputs of all the individual elements in the appliance that can be on at one time; where there are several such combinations possible, that giving the highest power input is used in determining the **rated power input**.

3.1.9 Replacement:

normal operation

operation of the appliance under the following conditions

Appliances are operated in accordance with the manufacturer's instructions with no load and with the controls set to give the temperatures as set out below, the temperature being measured at the hottest point of each controlled cooking surface.

Stepped controls are set to the first position that gives a temperature equal to or greater than 275 °C. Cycling controls are set so that the mean value of the temperature over the cycle is 275 °C ± 5 °C. If this temperature cannot be reached, the control is set at the maximum.

Griddle grills are operated open or closed whichever is the more unfavourable. When in the closed position, the plates are separated by a heat-resistant low-conductivity spacer panel 10 mm thick and having an area equal to the smaller of the cooking areas of the two heating plates.

For **griddle grills** where both plates are not separately controlled, the control is adjusted so that the conditions set out above are achieved on the directly controlled plate. Where both plates are separately controlled, the conditions set out apply to both plates.

Motors incorporated in the appliance are operated in the intended manner under the most severe conditions that can be expected in normal use taking into account the manufacturer's instructions.

3.101

griddle

an appliance intended to cook by direct contact between one side of the food and a heated surface

3.102

griddle grill

an appliance intended to cook by direct simultaneous contact of both sides of the food with two heated surfaces

3.103

installation wall

a special fixed construction containing supply facilities for appliances installed in conjunction with it

3.104

heating unit

any part of the appliance that fulfils an independent cooking or heating function

3.105

functional surface

surface that is intentionally heated by an internal heat source and has to be hot to carry out the function for which the appliance is intended

Note 1 to entry: An example is the heated sheath of a tubular heating element.

3.106

adjacent surface

surface adjacent to a **functional surface** and which can become hot through conduction

4 General requirement

This clause of Part 1 is applicable.

5 General conditions for the tests

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

5.10 Addition:

*Appliances intended for installation in a bank of other appliances and appliances intended to be fixed to an **installation wall** are enclosed to obtain protection against electric shock and harmful ingress of water equivalent to that obtained when installed in accordance with the instructions provided with the appliance.*

NOTE 101 Appropriate enclosures or additional appliances may be needed for test purposes.

5.101 *Appliances are tested as **heating appliances**, even if they incorporate a motor.*

5.102 *Appliances, when assembled in combination with or incorporating other appliances, are tested in accordance with the requirements of this standard. The other appliances are operated simultaneously in accordance with the requirements of the relevant standards.*

5.103 *The test conditions and requirements apply to both heated surfaces of **griddle grills**.*

6 Classification

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

6.1 Replacement:

Appliances shall be **class I** with respect to protection against electric shock.

Compliance is checked by inspection and by the relevant tests.

6.2 Addition:

Appliances normally used on a table shall be at least IPX3. Other appliances shall be at least IPX4.

7 Marking and instructions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

7.1 Addition:

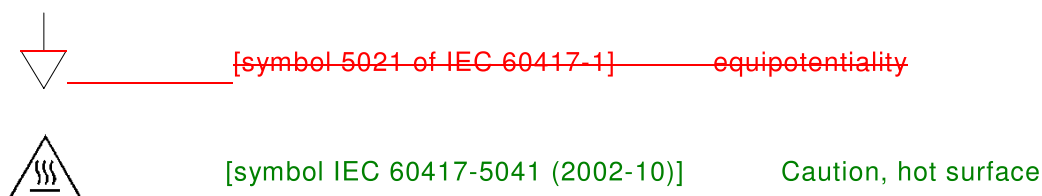
~~In addition, appliances shall be marked with the water pressure or range of pressures, in kilopascals (kPa), for appliances intended to be connected to a water supply, unless this is indicated in the instruction sheet.~~

If appliances have external **accessible surfaces**, for which temperature rise limits are specified in Table 101 and for which the provisions of footnote b to Table 101 apply, then the appliance shall be marked with symbol IEC 60417-5041(2002-10), or with the substance of the following:

CAUTION: Hot surfaces.

7.6 Addition:

Add the following symbol:



7.12 Addition:

If the appliance incorporates a surface of glass-ceramic or similar material that provides the enclosure of **live parts**, the instructions shall include the substance of the following warning:

WARNING: If the surface is cracked, immediately disconnect the appliance or appropriate part of the appliance from the supply.

The instructions for appliances with cooking surfaces of glass-ceramic or similar material shall state that aluminium foil and plastic vessels are not to be placed on the hot surfaces. They shall also state that these surfaces are not to be used for storage.

The instructions for appliances incorporating halogen lamps shall warn the user to avoid looking directly at the lamps when on.

If symbol IEC 60417-5021 (2002-10) ~~or IEC 60417-1~~ or symbol IEC 60417-5041 (2002-10) is marked on the appliance, its meaning shall be explained.

The instructions shall include the substance of the following:

These appliances are intended to be used for commercial applications, for example in kitchens of restaurants, canteens, hospitals and in commercial enterprises such as bakeries, butcheries, etc., but not for continuous mass production of food.

If the manufacturer wants to limit the use of the appliance to less than the above, this has to be clearly stated in the instructions.

Modification:

The instruction concerning persons (including children) with reduced physical, sensory or mental capabilities, or lack of experience and knowledge is not applicable.

7.12.1 Replacement:

The appliance shall be accompanied by instructions detailing any special precautions necessary for installation. For appliances intended for installation in a bank of other appliances and appliances intended to be fixed to an **installation wall**, details of how to ensure appropriate protection against electric shock and harmful ingress of water shall be supplied. If the controls of more than one appliance are combined in a separate enclosure, detailed installation instructions shall be supplied. Instructions for **user maintenance**, for example cleaning, shall also be given. They shall include a statement that the appliance is not to be cleaned with a water jet or a steam cleaner.

Appliances that are provided with an appliance inlet, and are intended to be immersed in water for cleaning shall be accompanied by an instruction stating that the connector shall be removed before the appliance is cleaned and that the appliance inlet shall be dried before the appliance is used again.

The instructions of appliances other than **stationary** appliances and appliances with **detachable electrical parts**, that are not intended to be partially or completely immersed in water for cleaning, shall state that the appliance or part must not be immersed.

For appliances that are permanently connected to fixed wiring and for which leakage currents may exceed 10 mA, particularly if disconnected or not used for long periods, or during initial installation, the instructions shall give recommendations regarding the rating of **protective devices**, such as earth leakage relays, to be installed.

If a **stationary appliance** is intended to be moved for cleaning, this shall be stated.

For **stationary appliances** equipped with rollers or castors or intended to be moved for cleaning, the instructions shall state the substance of the following.

This appliance is to be connected with flexible connections for equipotential bonding and connection to services such as electricity supply, water supply, gas supply and steam supply such that the appliance can be moved in the direction required for cleaning a distance not less than the dimension of the appliance in the direction of movement plus 500 mm without the flexible connections becoming taut or being subject to strain.

Compliance is checked by inspection.

7.12.4 Addition:

The instructions for **built-in appliances** having a separate control panel for several appliances shall state that the control panel is only to be connected to the specified appliances in order to avoid a possible hazard.

7.12.9 Not applicable.

7.14 Addition:

The height of the triangle in symbol IEC 60417-5041 (2002-10) shall be at least 15 mm.

7.15 Addition:

~~When it is not practical to place the marking of **fixed appliances** so that it is visible after the appliance has been installed, the relevant information shall also be included in the~~

~~instructions for use or on an additional label that can be fixed near the appliance after installation.~~

The marking specified for external **accessible surfaces** shall be visible when the appliance is operated as in normal use, including when actuating any switch, adjusting any control or opening a lid or door. It shall not be placed on a **functional surface** or **adjacent surface**.

Modification:

For **fixed appliances**, the marking of the name or trademark or identification mark of the manufacturer or responsible vendor and the model or type reference shall be marked on the appliance and if not visible when the appliance is installed as in normal use, shall be included in the instructions or on an additional label that can be fixed near the appliance after installation.

NOTE 101 An example of such an ~~fixed~~ appliance is a **built-in-appliance hob**.

7.101 If, during the test of Clause 11, the temperature rise of the side and rear walls of the test corner above the level of the cooking surface exceeds 65 K, and/or during the test of Clause 19 the temperature rise of the walls above and below the cooking surface level or of the floor or ceiling exceeds 125 K, the installation instructions provided by the manufacturer shall include the substance of the following that shall also be included on a non-permanent label, for example a tie-on type, attached to the appliance.

Where this appliance is to be positioned in close proximity to a wall, partitions, kitchen furniture, decorative finishes, etc., it is recommended that they be made of non-combustible material; if not, they shall be clad with a suitable non-combustible heat-insulating material, and that the closest attention be paid to fire prevention regulations.

Compliance is checked by inspection.

7.102 Equipotential bonding terminals shall be marked with symbol 5021 of IEC 60417-1.

These markings shall not be placed on screws, removable washers or other parts that can be removed when conductors are being connected.

Compliance is checked by inspection.

7.103 Appliances or the **detachable electrical parts** of appliances intended to be partially immersed in water for cleaning shall be marked with a line that clearly indicates the maximum depth of immersion, together with the substance of the following warning:

Do not immerse beyond this line.

If there is any seam or seal that causes the appliance or part not to withstand the treatment specified in 15.102, the line indicating the maximum depth of immersion shall be at least 50 mm below any such seam or seal when the appliance or the part is in the position in which it is to be cleaned.

Compliance is checked by inspection and measurement.

8 Protection against access to live parts

This clause of Part 1 is applicable.

9 Starting of motor-operated appliances

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

9.101 Fan motors providing a cooling effect in order to comply with the requirements of Clause 11 shall start under all voltage conditions that may occur in use.

*Compliance is checked by starting the motor three times at a voltage equal to 0,85 times **rated voltage**, the motor being at room temperature at the beginning of the test.*

*The motor is started each time under the conditions occurring at the beginning of **normal operation** or, for automatic appliances, at the beginning of the normal cycle of operation, the motor being allowed to come to rest between successive starts. For appliances provided with motors having other than centrifugal starting switches, this test is repeated at a voltage equal to 1,06 times **rated voltage**.*

*In all cases, the motor shall start and it shall function in such a way that safety is not affected and overload **protection devices** of the motor shall not operate.*

NOTE The supply source must be such that during the test the drop in voltage does not exceed 1 %.

10 Power input and current

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

10.1 *Addition:*

NOTE 101 For appliances having more than one heating unit, the total power input may be determined by measuring the power input of each heating unit separately (see also 3.1.4).

11 Heating

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

11.2 *Addition:*

Appliances intended to be fixed to the floor and appliances with a mass greater than 40 kg and not provided with rollers, castors or similar means are installed in accordance with the manufacturer's instructions. If no instructions are given, these appliances are considered as appliances normally placed on the floor.

11.3 *Addition:*

*Where the external **accessible surfaces** are suitably flat and access permits, then the test probe of Figure 103 is used to measure the temperature rises of external **accessible surfaces** specified in Table 101. The probe is applied with a force of $4\text{ N} \pm 1\text{ N}$ to the surface in such a way that the best possible contact between the probe and the surface is ensured. The measurement is performed after a contact period of 30 s.*

The probe may be held in place using a laboratory stand clamp or similar device. Any measuring instrument giving the same results as the probe may be used.

11.4 *Replacement:*

*Appliances are operated under **normal operation** such that the total power input of the appliance is 1,15 times **rated power input**. If it is not possible to switch on all heating*

elements at the same time, the test is made with each of the combinations that the switch arrangement will allow, the highest load possible with each switching arrangement being in circuit.

If the appliance is provided with a control that limits the total power input, the test is made with whichever combination of heating units, as may be selected by the control, imposes the most severe condition.

*If the temperature rise limits of motors, transformers or electronic circuits are exceeded, the test is repeated with the appliance supplied at 1,06 times **rated voltage**. In this case, only the temperature rises of motors, transformers or electronic circuits are measured.*

11.7 Replacement:

Appliances are operated until steady conditions are established.

*Steady conditions are considered to exist 60 min after reaching the temperatures defined for **normal operation**.*

When an appliance is assembled in combination with, equipped with or incorporating accessories or other appliances the interaction shall be covered if they are provided to operate simultaneously as stated by the manufacturer or by a common control.

NOTE 101 The duration of the test may consist of more than one cycle of operation.

11.8 Addition:

The limit of 65 K temperature rise for the rear and side test walls, including the part of the test corner that projects in front of the appliance, only applies below the level of the cooking surface. If this temperature rise limit is exceeded above this level then the requirements of 7.101 apply.

During the test, the temperature rises are monitored continuously and shall not exceed the values shown in Table 3 and Table 101.

**Table 101 – Maximum temperature rises
for specified external accessible surfaces under normal operating conditions**

Surface ^a	Temperature rise of external accessible surfaces ^b K
Bare metal	48
Coated metal ^c	59
Glass and ceramic	65
Plastic and plastic coating > 0,4 mm ^{d, e}	74

^a Temperature rises are not measured on:

- the underside of appliances intended to be used on a working surface or floor;
- the rear surface of appliances;
- surfaces that are inaccessible to a 75 mm diameter probe having a hemispherical end;
- **functional surfaces** and **adjacent surfaces**.

^b The temperature rise on external accessible surfaces up to a distance of 100 mm from adjacent surfaces of the appliance, (see Figure 102) may exceed the limits by up to 25 K, but the relevant part shall then be marked with symbol IEC 60417-5041 (2002-10) or the equivalent text.

^c Metal is considered coated when a coating having a minimum thickness of 90 µm made by enamel or non-substantially plastic coating is used.

^d The temperature rise limit of plastic also applies for plastic material having a metal finish of thickness less than 0,1 mm.

^e When the thickness of the plastic coating does not exceed 0,4 mm, the temperature rise limits of coated metal for underlying metal apply or the temperature rise limits for glass or ceramic material for underlying glass or ceramic material apply.

12 Void

13 Leakage current and electric strength at operating temperature

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

13.2 Modification:

*Instead of the permissible leakage current for **stationary class I appliances**, the following applies:*

- for cord and plug connected appliances *0,75 mA or 1 mA per kW **rated power input** of the appliance with a maximum of 10 mA, whichever is higher.*
- for other appliances *0,75 mA or 1 mA per kW **rated power input** of the appliance with no maximum, whichever is higher.*

*For **portable class I appliances**, instead of the permissible leakage current, the following applies:*

- for cord and plug connected appliances *0,75 mA or 1 mA per kW **rated power input** of the appliance with a maximum of 10 mA, whichever is higher.*

*For **heating units** with surfaces of glass-ceramic or similar material, a flat metal plate, 200 mm by 100 mm and 2 mm thick is used in place of the metal foil. The concavity of the major dimension of the plate shall not exceed 0,1 mm.*

The plate is put in any position on the surface for a period of 1 min before the leakage current is measured.

13.3 Addition:

*If there is earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the flat metal plate is connected to earthed metal.*

*A test voltage of 1 000 V is then applied between **live parts** and the metal plate.*

*If there is no earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the metal plate is not connected to earthed metal.*

*A test voltage of 3 000 V is then applied between **live parts** and the metal plate.*

NOTE 101 Care is taken to ensure that the voltage applied does not overstress the other insulations.

14 Transient overvoltages

This clause of Part 1 is applicable.

15 Moisture resistance

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

15.1 Addition:

*Appliances or any **detachable electrical parts** intended to be partially or completely immersed in water for cleaning are also subjected to the tests of 15.102.*

NOTE 101 Appliances other than **stationary** appliances or any **detachable electrical parts** not marked with a line indicating the maximum depth of immersion, or for which there is no warning against partial or complete immersion in the instructions, are considered to be appliances intended to be completely immersed in water for cleaning.

15.1.1 Addition:

In addition, IPX0, IPX1, IPX2, IPX3 and IPX4 appliances are subjected for 5 min to the following splash test.

The apparatus shown in Figure 101 is used. During the test, the water pressure is so regulated that the water splashes up 150 mm above the bottom of the bowl. The bowl is placed on the floor for appliances normally used on the floor. For all other appliances, on a horizontal support 50 mm below the lowest edge of the appliance, the bowl is so moved around as to splash the appliance from all directions. Care is taken that the appliance is not hit by the direct jet.

15.1.2 Modification:

Appliances normally used on a table are placed on a support having dimensions that are 15 cm ± 5 cm in excess of those of the orthogonal projection of the appliance on the support.

15.2 Modification:

~~Instead of the requirement, the following applies.~~

~~Appliances shall be constructed so that spillage of liquid in normal use does not affect their electrical insulation.~~

~~Instead of the test specification paragraph referring to the liquid container, the following applies:~~

A litre of ~~cold water containing approximately 1 % NaCl~~ *the solution* is poured steadily over a period of 1 min on to the centre of the surface of the griddle plate.

~~15.3 Addition:~~

~~NOTE 101 If it is not possible to place the whole appliance in the humidity cabinet, parts containing electrical components are tested separately, taking into account the conditions that occur in the appliance.~~

15.101 Appliances that are provided with a tap intended for filling or cleaning, shall be constructed so that the water from the tap cannot come into contact with **live parts**.

Compliance is checked by the following test.

The tap is fully opened for 1 min with the appliance connected to a water supply having the maximum water pressure indicated by the manufacturer. Tiltable and movable parts, including lids, are tilted or placed in the most unfavourable positions. Swivelling outlets of water taps are so positioned as to direct water on to those parts that will give the most unfavourable result. Immediately following this treatment the appliance shall withstand an electric strength test as specified in 16.3.

15.102 Appliances or **detachable electrical parts** intended to be partially or completely immersed in water for cleaning shall have adequate protection against the effects of immersion.

Compliance is checked by the following tests.

*The sample is operated under **normal operation**, except that cycling controls, if any, are adjusted to the highest setting, the supply voltage being such that the power input of the appliance is 1,15 times the **rated power input**.*

When steady conditions are established or when the cycling control operates for the first time, the connector is withdrawn or the supply switched off and the sample is immediately immersed completely in water having a temperature between 10 °C and 25 °C, unless it is marked with a line indicating the maximum depth of immersion, in which case it is immersed to the depth indicated.

After 1 h of immersion, the sample is removed from the water and dried, care being taken to ensure that all moisture is removed from the insulation in the vicinity of the pins of appliance inlets. The leakage current is then measured on the assembled appliance, as described in 16.2.

The leakage current shall not exceed the value specified in 16.2.

After the treatment described above and the measurement of the leakage current, the sample shall withstand an electric strength test as specified in 16.3, the test voltage being, however, reduced to 1 000 V.

*The sample is then operated under **normal operation**, the supply voltage being such that the power input of the appliance is 1,15 times the **rated power input** for 10 days (240 h). During this period, the sample is allowed to cool to approximately room temperature five times at regular intervals.*

After this period, the connector of the sample is withdrawn or the supply otherwise switched off and the sample immediately immersed once more in water for 1 h as described above. It is then dried and the leakage current is measured again as described in 16.2.

The leakage current shall not exceed the value specified in 16.2.

The sample shall then withstand an electric strength test as specified before, and inspection shall show that water has not entered the appliance to any appreciable extent.

NOTE When inspecting the appliance for the presence of water, special attention is paid to parts of the appliance in which electrical components are situated.

16 Leakage current and electric strength

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

16.1 Addition:

*For **heating units** with surfaces of glass-ceramic or similar material, the tests of 16.2 and 16.3 are made with the flat metal plate as described in 13.2.*

16.2 Modification:

*Instead of the permissible leakage current for **stationary class I appliances**, the following applies:*

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">– for cord and plug connected appliances– for other appliances | <i>0,75 mA or 1 mA per kW rated power input of the appliance with a maximum of 10 mA, whichever is higher.</i>
<i>0,75 mA or 1 mA per kW rated power input of the appliance with no maximum, whichever is higher.</i> |
|---|--|

*For **portable class I appliances**, instead of the permissible leakage current, the following applies:*

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">– for cord and plug connected appliances | <i>0,75 mA or 1 mA per kW rated power input of the appliance with a maximum of 10 mA, whichever is higher.</i> |
|--|---|

Addition:

*If there is earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the leakage current is measured for each of the **heating units** in turn, with the flat metal plate connected to earthed metal.*

*The leakage current shall not exceed 1 mA per kW of the power input of the **heating unit** being tested.*

*If there is no earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the leakage current is measured between each pole of the supply and the flat metal plate for each of the **heating units** in turn, the metal plate not being connected to earthed metal.*

For each measurement the leakage current shall not exceed 0,25 mA.

NOTE 101 For appliances intended to be used with a connector and intended to be partially or completely immersed in water for cleaning, the appliance inlet may be dried, for example by means of blotting paper, before applying the test voltage, if the appliance would not otherwise withstand this test.

16.3 Addition:

*If there is earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the flat metal plate is connected to earthed metal.*

*A test voltage of 1 250 V is then applied between **live parts** and the metal plate.*

*If there is no earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the metal plate is not connected to earthed metal.*

*A test voltage of 3 000 V is then applied between **live parts** and the metal plate.*

17 Overload protection of transformers and associated circuits

This clause of Part 1 is applicable.

18 Endurance

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

18.101 Appliances incorporating surfaces of glass-ceramic or similar material shall withstand thermal stresses liable to occur in normal use.

Compliance is checked by the following test.

*The appliance is operated with all heating sources beneath the glass-ceramic or similar material energized at the same time. **Griddle grills** are operated in the open position.*

*The controls are set at maximum and the appliance is operated for 500 cycles, each cycle comprising 10 min on and 20 min off, the supply being 1,1 times **rated voltage**. The operation of **thermostats** or **temperature limiters** during the test is ignored.*

Immediately after the last energized period the cooking surface is subjected to a spillage test using $1^{+0,1}_0$ litre of cold water between 10 °C and 15 °C, poured steadily over the surface for 1 min.

Fifteen minutes later all excess water is removed from the surface.

After the test the surface shall not be cracked or broken and the appliance shall withstand the test in 16.3.

19 Abnormal operation

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

19.1 Addition:

A control or switching device that is intended for different settings corresponding to different functions of the same part of the appliance and that are covered by different standards is in addition set in the most severe setting irrespective of the manufacturer's instructions.

19.2 Addition:

Controls are set at maximum.

~~19.4 Addition:~~

~~NOTE 101 The main contacts of the contactor intended for switching on and off the heating element(s) in normal use are locked in the "ON" position. However, if two contactors operate independently of each other or if one contactor operates two independent sets of main contacts, these contacts are locked in the "ON" position in turn.~~

19.13 Addition:

If the temperature rise of the walls above and below the cooking surface level or of the floor or ceiling exceeds 125 K, the requirements of 7.101 apply.

20 Stability and mechanical hazards

This clause of Part 1 is applicable.

21 Mechanical strength

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

21.101 Cooking surfaces of glass-ceramic or similar material shall withstand the stresses liable to occur in normal use.

Compliance is checked by the following test.

Heating sources beneath a surface of glass-ceramic or similar material are operated in accordance with the conditions of Clause 11 until steady conditions are established. After switching off, the cooking surface is immediately subjected to the following test.

A vessel having a bottom of copper or aluminium that is flat over a diameter of 220 mm $\pm$ 10 mm with edges rounded with a radius of at least 10 mm is uniformly filled with sand or shot so that the total mass is 4 kg. The vessel is dropped flat from a height of 150 mm on to the surface.

The test is carried out 10 times on any part of the cooking surface but not within 20 mm of control knobs.

The heating sources are then again operated in accordance with the conditions of Clause 11 until steady conditions are established.

Immediately after switching off, a quantity of 1^{+0,1}₀ l of cold water at 15 °C $\pm$ 5 °C is then poured steadily over a period of 1 min over the surface; 15 min later all excess water is removed. The appliance is then allowed to cool to approximately ambient temperature. An additional quantity of 1^{+0,1}₀ l of cold water is then again poured steadily over a period of 1 min over the surface.

Fifteen minutes later all excess water is removed and the surface wiped dry.

After the tests the surface shall not be cracked or broken and the appliance shall withstand the test of 16.3.

22 Construction

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

22.101 For three-phase appliances, **thermal cut-outs** protecting circuits with heating elements, and those for motors of which the unexpected starting may cause a hazard, shall be of the non-self-resetting and trip-free type, and shall provide **all-pole disconnection** from ~~the~~ related supply circuits.

For single-phase appliances and for single-phase heating elements and/or motors connected between one phase and neutral or between phase and phase, **thermal cut-outs** protecting circuits with heating elements, and those for motors of which the unexpected starting may cause a hazard, shall be of the non-self-resetting and trip-free type, and shall provide at least one-pole disconnection.

If the **non-self-resetting thermal cut-out** is only accessible after removing parts with the aid of a **tool**, the trip-free type is not required.

NOTE 1 **Thermal cut-outs** of the trip-free type have an automatic action, with a reset actuating member, so constructed that the automatic action is independent of manipulation or position of the reset mechanism.

Thermal cut-outs of the bulb and capillary type that operate during the tests of Clause 19 shall be such that rupture of the capillary tube shall not impair compliance with the requirements of 19.13.

Compliance is checked by inspection, and by manual test and by rupturing the capillary tube.

NOTE 2 Care must be taken to ensure that the rupture does not seal the capillary tube.

22.102 Lights, switches or push-buttons shall only be coloured red for the indication of danger, alarm or similar situations.

Compliance is checked by inspection.

22.103 Portable appliances shall not have openings on the underside that would allow small items to penetrate and touch **live parts**.

*Compliance is checked by inspection and by measuring the distance between the supporting surface and **live parts** through openings. This distance shall be at least 6 mm. However, if the appliance is fitted with legs, this distance is increased to 10 mm if the appliance is intended to stand on the table and to 20 mm if it is intended to stand on the floor.*

22.104 Hinged cooking surfaces of **griddle grills** shall be protected against accidental dropping.

Compliance is checked by applying a force of 20 N in the most unfavourable position and direction to the raised cooking surface. The cooking surface shall not fall back to its operating position.

NOTE Hinged cooking surfaces that can be opened through an angle of at least 100°, even if placed against a wall, are not subjected to this test.

23 Internal wiring

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

23.3 Addition:

When the capillary tube of the **thermostat** is liable to flexing in normal use the following applies:

- where the capillary tube is fitted as part of the internal wiring, Part 1 applies;
- where the capillary tube is separate, it is subjected to 1 000 flexings at a rate not exceeding 30 per min.

NOTE 101 If, in any of the above cases, it is not possible to move the movable part of the appliance at the given rate, due for example to the mass of the part, the rate of flexing may be reduced.

After the test, the capillary tube shall show no sign of damage within the meaning of this standard and no damage impairing its further use.

However, if a rupture of the capillary tube renders the appliance inoperative (fail-safe), separate capillary tubes are not tested, and those fitted as part of the internal wiring are not inspected for compliance with the requirements.

Compliance in this instance is checked by rupturing the capillary tube.

NOTE 102 Care must be taken to ensure that the rupture does not seal the capillary tube.

24 Components

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

24.101 Connectors fitted to appliances shall not incorporate a **thermostat**.

Compliance is checked by inspection.

25 Supply connection and external flexible cords

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

25.3 *Addition:*

~~Fixed appliances and~~ Appliances with a mass greater than 40 kg, intended for permanent connection to fixed wiring and not provided with rollers, castors or similar means shall be constructed so that the ~~supply cord~~ connection can be ~~connected~~ done after the appliance has been installed in accordance with the manufacturer's instructions.

~~Terminals for permanent connection of cables to fixed wiring may also be suitable for the type X attachment of a supply cord. In this case, a cord anchorage complying with 25.16 shall be fitted to the appliance.~~

~~If the appliance is provided with a set of terminals allowing the connection of a flexible cord, they shall be suitable for the type X attachment of the cord.~~

~~In both cases the instructions shall give full particulars of the power supply cord.~~

~~The connection to the supply wires of built-in appliances may be made before the appliance is installed.~~

~~Compliance is checked by inspection.~~

25.7 *Modification:*

Instead of the types of **supply cords** specified, the following applies.

Supply cords shall be oil-resistant, sheathed flexible cable not lighter than ordinary polychloroprene or other equivalent synthetic elastomer-sheathed cord (code designation 60245 IEC 57).

26 Terminals for external conductors

This clause of Part 1 is applicable.

27 Provision for earthing

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

27.2 Addition:

Stationary appliances shall be provided with a terminal for the connection of an external equipotential conductor. This terminal shall be in effective electrical contact with all fixed exposed metal parts of the appliance, and shall allow the connection of a conductor having a nominal cross-sectional area of up to 10 mm². It shall be located in a position convenient for the connection of the bonding conductor after installation of the appliance.

NOTE 101 Small fixed exposed metal parts, for example nameplates and the like, are not required to be in electrical contact with the terminal.

28 Screws and connections

This clause of Part 1 is applicable **except as follows**.

28.1 Addition:

Screws made of carbon steel and alloy steel shall be made in accordance with ISO 898-1.

Screws made of corrosion-resistant stainless-steel shall be made in accordance with ISO 3506-1, or ISO 3506-2, or ISO 3506-3, or ISO 3506-4.

28.4 Addition:

Screws that make mechanical connections and electrical connections shall be so designed that the contact pressure does not change appreciably through loosening of the screwed assembly parts during operational stress and contact corrosion.

Screws that make mechanical connections and provide earthing continuity shall be so designed that the contact pressure does not change appreciably through loosening of the screwed assembly parts due to operational stress and contact corrosion. They shall be designed so that a minimum contact pressure remains.

Compliance is checked by inspection and by measuring the assembling torques for screwed connections providing earthing continuity by applying a torque as specified in Table 102 to turn the screw in the fastening direction. The screw shall not turn.

The screw shall not have been unfastened prior to performing this test.

**Table 102 – Assembling torques for screwed connections
providing earthing continuity**

<i>Outer thread diameter of the screw mm</i>	<i>Assembling torque Nm</i>	
	<i>Screwed connections for the mechanical strength of the screws A2-70 according to ISO 3506-1, or ISO 3506-2, or ISO 3506-3, or ISO 3506-4 and 5.8 according to ISO 898-1</i>	<i>Screwed connections for the mechanical strength of the screws > 8.8 according to ISO 898-1</i>
<i>>2,8 and ≤3,6</i>	<i>0,8</i>	<i>1,3</i>
<i>>3,6 and ≤4,2</i>	<i>1,9</i>	<i>3,0</i>
<i>>4,2 and ≤5,3</i>	<i>3,7</i>	<i>6,0</i>
<i>>5,3 and ≤6,3</i>	<i>6,5</i>	<i>10,0</i>
<i>M 8</i>	<i>15,0</i>	<i>25,0</i>
<i>M 10</i>	<i>31,0</i>	<i>50,0</i>

29 Clearances, creepage distances and solid insulation

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

29.2 Addition:

The microenvironment is pollution degree 3 and the insulation shall have a comparative tracking index (CTI) not less than 250, unless the insulation is enclosed or located so that it is unlikely to be exposed to pollution during normal use of the appliance.

30 Resistance to heat and fire

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

30.2.1 Modification:

The glow-wire test is carried out at 650 °C. The glow-wire flammability index (GWFI) according to IEC 60695-2-12 shall be at least 650 °C.

30.2.2 Not applicable.

30.101 *Filters, if any, of non-metallic materials intended for the absorption of grease are subjected to the burning test specified in ISO 9772 for category HBF material, if relevant, or shall be classified at least HB40 according to IEC 60695-11-10, except that the thickness of the specimen is the same as that in the appliance.*

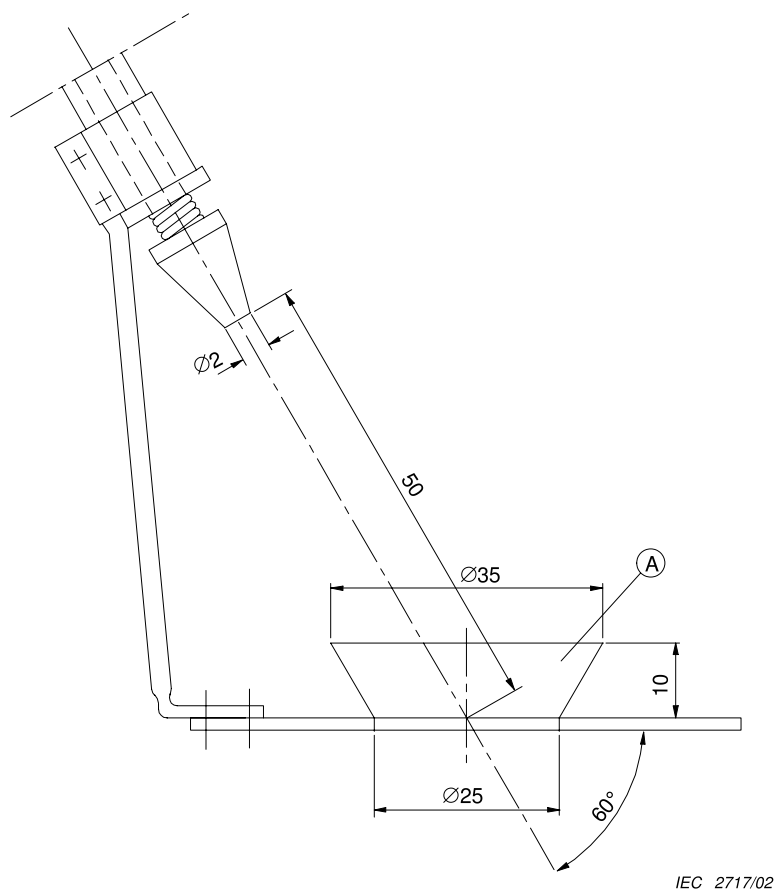
NOTE It may be necessary to support the specimen.

31 Resistance to rusting

This clause of Part 1 is applicable.

32 Radiation, toxicity and similar hazards

This clause of Part 1 is applicable.



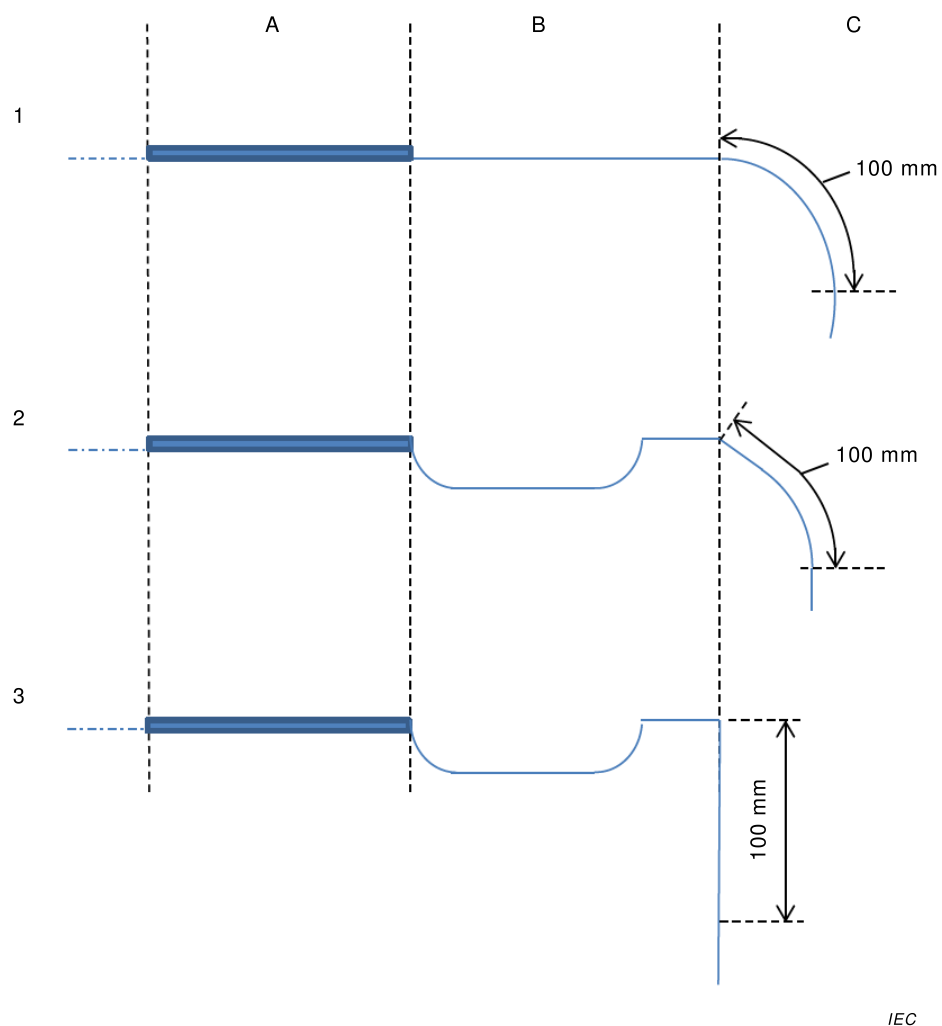
IEC 2717/02

Dimensions in millimetres

Key

A Bowl

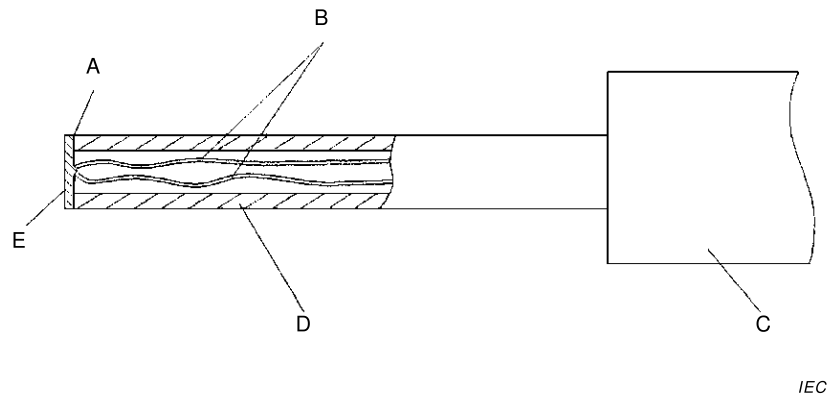
Figure 101 – Splash apparatus



Key

- A functional surface
- B adjacent surface
- C external accessible surface

Figure 102 – Identification of surfaces for temperature measurement



Key

- A adhesive
- B thermocouple wires 0,3 mm diameter to IEC 60584-1 Type K (chrome alumel)
- C handle arrangement permitting a contact force of $4\text{ N} \pm 1\text{ N}$
- D polycarbonate tube: inside diameter 3 mm, outside diameter 5 mm
- E tinned copper disc: 5 mm diameter, 0,5 mm thick with a flat contact face

Figure 103 – Probe for measuring surface temperatures

Annexes

The annexes of Part 1 are applicable except as follows.

Annex N (normative)

Proof tracking test

6.3 Addition:

Add 250 V to the list of specified voltages.

Annex P (informative)

Guidance for the application of this standard to appliances used in tropical climates

13 Leakage current and electric strength at operating temperature

13.2 Modification:

Instead of the permissible leakage current for **stationary class I appliances**, the following applies:

- | | |
|--|---|
| – for cord and plug connected appliances | 0,5 mA or 0,5 mA per kW rated power input of the appliance with a maximum of 5 mA. |
| – for other appliances | 0,5 mA or 0,5 mA per kW rated power input of the appliance with no maximum. |

For **portable class I appliances** instead of the permissible leakage current, the following applies:

- | | |
|--|--|
| – for cord and plug connected appliances | 0,5 mA or 0,5 mA per kW rated power input of the appliance with a maximum of 5 mA, whichever is higher. |
|--|--|

16 Leakage current and electric strength

16.2 Modification:

Instead of the permissible leakage current for **stationary class I appliances**, the following applies:

- | | |
|--|---|
| – for cord and plug connected appliances | 0,5 mA or 0,5 mA per kW rated power input of the appliance with a maximum of 5 mA. |
| – for other appliances | 0,5 mA or 0,5 mA per kW rated power input of the appliance with no maximum. |

For **portable class I appliances**, instead of the permissible leakage current, the following applies:

- for cord and plug connected appliances

0,5 mA or 0,5 mA per kW **rated power input** of the appliance with a maximum of 5 mA, whichever is higher.

Bibliography

The bibliography of Part 1 is applicable except as follows.

Addition:

IEC 60335-2-48, *Household and similar electrical appliances – Safety – Part 2-48: Particular requirements for commercial electric grillers and toasters*

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	34
INTRODUCTION	37
1 Domaine d'application	38
2 Références normatives	38
3 Termes et définitions	39
4 Prescriptions générales	40
5 Conditions générales d'essais	40
6 Classification	40
7 Marquage et indications	41
8 Protection contre l'accès aux parties actives	44
9 Démarrage des appareils à moteur	44
10 Puissance et courant	44
11 Echauffements	45
12 Vacant	46
13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime	46
14 Surtensions transitoires	47
15 Résistance à l'humidité	47
16 Courant de fuite et rigidité diélectrique	49
17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés	50
18 Endurance	50
19 Fonctionnement anormal	51
20 Stabilité et dangers mécaniques	51
21 Résistance mécanique	51
22 Construction	52
23 Conducteurs internes	53
24 Composants	53
25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs	54
26 Bornes pour conducteurs externes	54
27 Dispositions en vue de la mise à la terre	54
28 Vis et connexions	55
29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide	55
30 Résistance à la chaleur et au feu	56
31 Protection contre la rouille	56
32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues	56
Annexes	60
Annexe N (normative) Essai de tenue au cheminement	60
Annexe P (informative) Lignes directrices pour l'application de la présente norme aux appareils utilisés en climat tropical	60
Bibliographie	62
Figure 101 – Appareil d'éclaboussement	57
Figure 102 – Identification des surfaces pour la mesure de température	58

Figure 103 – Sonde pour la mesure des températures de surface	59
Tableau 101 – Echauffements maximaux pour les surfaces accessibles extérieures spécifiées en conditions de fonctionnement normal.....	46
Tableau 102 – Couples d’assemblage pour les connexions vissées assurant la continuité de terre.....	55

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES – SÉCURITÉ –

Partie 2-38: Règles particulières pour les plaques à griller électriques à usage collectif

AVANT-PROPOS

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (IEC) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de l'IEC). L'IEC a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, l'IEC – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de l'IEC"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'IEC, participent également aux travaux. L'IEC collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de l'IEC concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de l'IEC intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de l'IEC se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de l'IEC. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que l'IEC s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; l'IEC ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de l'IEC s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de l'IEC dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de l'IEC et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) L'IEC elle-même ne fournit aucune attestation de conformité. Des organismes de certification indépendants fournissent des services d'évaluation de conformité et, dans certains secteurs, accèdent aux marques de conformité de l'IEC. L'IEC n'est responsable d'aucun des services effectués par les organismes de certification indépendants.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à l'IEC, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de l'IEC, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de l'IEC ou de toute autre Publication de l'IEC, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de l'IEC peuvent faire l'objet de droits de brevet. L'IEC ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de brevets et de ne pas avoir signalé leur existence.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Cette version consolidée n'est pas une Norme IEC officielle, elle a été préparée par commodité pour l'utilisateur. Seules les versions courantes de cette norme et de son(ses) amendement(s) doivent être considérées comme les documents officiels.

Cette version consolidée de l'IEC 60335-2-38 porte le numéro d'édition 5.1. Elle comprend la cinquième édition (2002-11) [documents 61E/400/FDIS et 61E/412/RVD], son amendement 1 (2008-02) [documents 61E/596/FDIS et 61E/611/RVD] et son amendement 2 (2017-03) [documents 61/5320/FDIS et 61/5372/RVD]. Le contenu technique est identique à celui de l'édition de base et à ses amendements.

Dans cette version Redline, une ligne verticale dans la marge indique où le contenu technique est modifié par les amendements 1 et 2. Les ajouts sont en vert, les suppressions sont en rouge, barrées. Une version Finale avec toutes les modifications acceptées est disponible dans cette publication.

La présente partie de la Norme internationale IEC 60335 a été établie par le sous-comité 61E de l'IEC: Sécurité des appareils électriques à usage des collectivités, du comité d'études 61 de l'IEC: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Cette cinquième édition constitue une révision technique.

La version française de cette norme n'a pas été soumise au vote.

La présente partie 2 doit être utilisée conjointement avec la dernière édition de l'IEC 60335-1 et ses amendements. Elle a été établie sur la base de la quatrième édition (2001) de cette norme.

NOTE 1 L'expression "Partie 1" utilisée dans la présente norme fait référence à l'IEC 60335-1.

La présente partie 2 complète ou modifie les articles correspondants de l'IEC 60335-1 de façon à transformer cette publication en norme IEC: Règles de sécurité pour les plaques à griller électriques à usage collectif.

Lorsqu'un paragraphe particulier de la Partie 1 n'est pas mentionné dans cette partie 2, ce paragraphe s'applique pour autant qu'il est raisonnable. Lorsque la présente norme spécifie "addition", "modification" ou "remplacement", le texte correspondant de la Partie 1 doit être adapté en conséquence.

NOTE 2 Le système de numérotation suivant est utilisé:

- paragraphes, tableaux et figures: ceux qui sont numérotés à partir de 101 sont complémentaires à ceux de la Partie 1;
- notes: à l'exception de celles qui sont dans un nouveau paragraphe ou de celles qui concernent des notes de la Partie 1, les notes sont numérotées à partir de 101, y compris celles des articles ou paragraphes qui sont remplacés
- annexes: les annexes supplémentaires sont appelées AA, BB, etc.

NOTE 3 Les caractères d'imprimerie suivants sont utilisés:

- exigences: caractères romains;
- modalités d'essais: *caractères italiques*;
- notes: petits caractères romains.

Les mots en **gras** dans le texte sont définis à l'Article 3. Lorsqu'une définition de la Partie 1 concerne un adjectif, l'adjectif et le nom associé figurent également en gras.

Les différences suivantes existent dans les pays indiqués ci-après.

- 6.1: Les appareils de la classe 01 sont autorisés (Japon).
- 6.2: Pour les appareils destinés à être installés dans une cuisine, le degré approprié de protection contre les effets nuisibles de la pénétration de l'eau dépend de la hauteur d'installation (France).
- 13.2: Les limites du courant de fuite sont différentes (Japon).
- 16.2: Les limites du courant de fuite sont différentes (Japon).
- Article 21: Pour les appareils destinés à être installés dans une cuisine, les valeurs d'énergie d'impact dépendent de la hauteur du point d'impact (France).

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant la date de stabilité indiquée sur le site web de l'IEC sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

NOTE L'attention des Comités Nationaux est attirée sur le fait que les fabricants d'appareils et les organismes d'essai peuvent avoir besoin d'une période transitoire après la publication d'une nouvelle publication CEI, ou d'une publication amendée ou révisée, pour fabriquer des produits conformes aux nouvelles exigences et pour adapter leurs équipements aux nouveaux essais ou aux essais révisés.

Le comité recommande que le contenu de cette publication soit entériné au niveau national au plus tôt 12 mois après la date de publication.

IMPORTANT – Le logo "*colour inside*" qui se trouve sur la page de couverture de cette publication indique qu'elle contient des couleurs qui sont considérées comme utiles à une bonne compréhension de son contenu. Les utilisateurs devraient, par conséquent, imprimer cette publication en utilisant une imprimante couleur.

INTRODUCTION

Il a été considéré en établissant la présente Norme internationale que l'exécution de ses dispositions était confiée à des personnes expérimentées et ayant une qualification appropriée.

Cette norme reconnaît le niveau de protection internationalement accepté contre les risques électriques, mécaniques, thermiques, liés au feu et au rayonnement des appareils, lorsqu'ils fonctionnent comme en usage normal en tenant compte des instructions du fabricant. Elle couvre également les situations anormales auxquelles on peut s'attendre dans la pratique **et prend en considération les phénomènes électromagnétiques qui peuvent affecter le fonctionnement en toute sécurité des appareils.**

Cette norme tient compte autant que possible des exigences de l'IEC 60364, de façon à rester compatible avec les règles d'installation quand l'appareil est raccordé au réseau d'alimentation. Cependant, des règles nationales d'installation peuvent être différentes.

Si un appareil compris dans le domaine d'application de cette norme comporte également des fonctions qui sont couvertes par une autre partie 2 de l'IEC 60335, la partie 2 correspondante est appliquée à chaque fonction séparément, dans la limite du raisonnable. Si cela est applicable, on tient compte de l'influence d'une fonction sur les autres fonctions.

Lorsqu'une partie 2 ne comporte pas d'exigences complémentaires pour couvrir les risques traités dans la Partie 1, la Partie 1 s'applique.

NOTE 1 Cela signifie que les comités d'études responsables pour les parties 2 ont déterminé qu'il n'était pas nécessaire de spécifier des exigences particulières pour l'appareil en question en plus des exigences générales.

La présente norme est une norme de famille de produits traitant de la sécurité d'appareils et a préséance sur les normes horizontales et génériques couvrant le même sujet.

NOTE 2 Les normes horizontales et génériques couvrant un risque ne sont pas applicables parce qu'elles ont été prises en considération lorsque les exigences générales et particulières ont été étudiées pour la série de normes IEC 60335. Par exemple, dans le cas des exigences de température de surface pour de nombreux appareils, des normes génériques, comme l'ISO 13732-1 pour les surfaces chaudes, ne sont pas applicables en plus de la Partie 1 ou des parties 2.

Un appareil conforme au texte de la présente norme ne sera pas nécessairement jugé conforme aux principes de sécurité de la norme si, lorsqu'il est examiné et soumis aux essais, il apparaît qu'il présente d'autres caractéristiques qui compromettent le niveau de sécurité visé par ces exigences.

Un appareil utilisant des matériaux ou présentant des modes de construction différents de ceux décrits dans les exigences de la présente norme peut être examiné et essayé en fonction de l'objectif poursuivi par ces exigences et, s'il est jugé pratiquement équivalent, il peut être estimé conforme aux principes de sécurité de la norme.

APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES – SÉCURITÉ –

Partie 2-38: Règles particulières pour les plaques à griller électriques à usage collectif

1 Domaine d'application

L'article de la Partie 1 est remplacé par l'article ci-après.

La présente norme internationale traite de la sécurité des **plaques à griller** électriques à usage collectif qui ne sont pas destinées aux usages domestiques **et analogues**, dont la **tension assignée** n'est pas supérieure à 250 V pour les appareils monophasés alimentés entre phase et neutre et à 480 V pour les autres appareils.

NOTE 101 ~~Comme exemples d'appareils compris dans le domaine d'application de la présente norme, on peut citer les~~ Ces appareils sont utilisés pour la préparation des produits alimentaires dans un cadre collectif, par exemple dans les cuisines des restaurants, des cantines, des hôpitaux et des entreprises artisanales, telles que les boulangeries, les boucheries, etc.

La partie électrique des appareils utilisant d'autres formes d'énergie entre également dans le domaine d'application de la présente norme.

Dans la mesure du possible, la présente norme traite des risques ordinaires présentés par ces types d'appareils.

NOTE 102 L'attention est attirée sur le fait que

- pour les appareils destinés à être utilisés dans des véhicules ou à bord de navires ou d'avions, des exigences supplémentaires peuvent être nécessaires;
- dans de nombreux pays, des exigences supplémentaires sont spécifiées par les organismes nationaux de la santé publique, par les organismes nationaux responsables de la protection des travailleurs, par les organismes nationaux responsables de l'alimentation en eau et par des organismes similaires.

NOTE 103 La présente norme ne s'applique pas

- aux appareils prévus exclusivement pour des usages industriels;
- aux appareils destinés à être utilisés dans des locaux présentant des conditions particulières, telles que la présence d'une atmosphère corrosive ou explosive (poussières, vapeur ou gaz);
- aux appareils ~~à fonctionnement continu~~ conçus pour la préparation **continue** en masse d'aliments;
- aux grills et aux grille-pain (IEC 60335-2-48);
- aux appareils comportant des sources de chauffage à induction.

2 Références normatives

L'article de la Partie 1 est applicable **avec l'exception suivante**.

Addition:

IEC 60584-1, *Couples thermoélectriques – Partie 1: Spécifications et tolérances en matière de FEM*

ISO 898-1, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation en acier au carbone et en acier allié – Partie 1: Vis, goujons et tiges filetés de classes de qualité spécifiées – Filetages à pas gros et filetages à pas fin*

ISO 3506-1, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation en acier inoxydable résistant à la corrosion – Partie 1: Vis et goujons*

ISO 3506-2, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation en acier inoxydable résistant à la corrosion – Partie 2: Ecrous*

ISO 3506-3, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation en acier inoxydable résistant à la corrosion – Partie 3: Vis sans tête et éléments de fixation similaires non soumis à des contraintes de traction*

ISO 3506-4, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation en acier inoxydable résistant à la corrosion – Partie 4: Vis à tête*

3 Termes et définitions

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

3.1.4 Addition:

NOTE 101 La **puissance assignée** est la somme des puissances de tous les éléments individuels de l'appareil qui peuvent être alimentés simultanément; si plusieurs combinaisons d'éléments sont possibles, celle qui donne la puissance la plus élevée sert à déterminer la **puissance assignée**.

3.1.9 Remplacement:

conditions de fonctionnement normal

fonctionnement de l'appareil dans les conditions suivantes

Les appareils sont mis en fonctionnement selon les instructions du fabricant, sans charge et les dispositifs de commande sont réglés de façon à donner les températures indiquées ci-dessous, la température étant mesurée au point le plus chaud de chaque surface contrôlée.

Les dispositifs de commande par pas sont réglés sur la première position qui donne une température égale ou supérieure à 275 °C. Les dispositifs de commande cycliques sont réglés de façon que la valeur moyenne de la température pendant le cycle soit de 275 °C ± 5 °C. S'il n'est pas possible d'atteindre cette température, le dispositif de commande est réglé à la position maximale.

Les **plaques à griller doubles** sont ouvertes ou fermées, suivant la condition la plus défavorable. En position fermée, les plaques sont séparées par un panneau en matériau résistant à la chaleur et de faible conductivité de 10 mm d'épaisseur dont la surface est égale à la plus petite surface de cuisson des deux plaques chauffantes.

Pour les **plaques à griller doubles** dont les deux plaques ne sont pas commandées séparément, le dispositif de commande thermique est réglé de manière à obtenir les conditions indiquées ci-dessus sur la plaque commandée directement. Lorsque les deux plaques sont commandées séparément, les conditions sont applicables aux deux plaques.

Les moteurs incorporés dans l'appareil sont mis en fonctionnement de la manière prévue, sous les conditions les plus sévères qui peuvent se produire en usage normal, en tenant compte des instructions du fabricant.

3.101

plaque à griller simple

appareil de cuisson par contact direct entre une face de l'aliment à griller et une surface chauffante

3.102

plaque à griller double

appareil de cuisson par contact direct simultané des deux faces de l'aliment à griller avec deux surfaces chauffantes

3.103

mur d'installation

construction fixe spéciale comportant les dispositifs pour alimenter les appareils qui y seront raccordés

3.104

unité chauffante

toute partie de l'appareil qui assure une fonction autonome de cuisson ou de chauffage

3.105

surface fonctionnelle

surface qui est volontairement chauffée par une source de chaleur interne et qui doit être chaude pour assurer la fonction pour laquelle l'appareil est destiné

Note 1 à l'article: La gaine chauffée d'un élément chauffant tubulaire constitue un exemple.

3.106

surface adjacente

surface adjacente à une **surface fonctionnelle** et susceptible de devenir chaude par conduction

4 Prescriptions générales

L'article de la Partie 1 est applicable.

5 Conditions générales d'essais

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

5.10 Addition:

*Les appareils destinés à être installés en batterie avec d'autres appareils et les appareils destinés à être fixés à un **mur d'installation** sont sous une enveloppe de manière à avoir une protection contre les chocs électriques et les effets nuisibles de la pénétration de l'eau équivalente à celle obtenue lorsqu'ils sont installés selon les instructions fournies avec l'appareil.*

NOTE 101 Des enveloppes appropriées ou des appareils supplémentaires peuvent être nécessaires pour les essais.

5.101 *Les appareils sont essayés comme des **appareils chauffants** même s'ils comportent un moteur.*

5.102 *Les appareils, lorsqu'ils sont montés en combinaison avec d'autres appareils ou lorsqu'ils incorporent d'autres appareils, sont essayés conformément aux exigences de cette norme. Les autres appareils sont mis en fonctionnement simultanément conformément aux exigences des normes correspondantes.*

5.103 *Les exigences et les conditions des essais sont applicables aux deux surfaces chauffées des **plaques à griller doubles**.*

6 Classification

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

6.1 Remplacement:

Les appareils doivent être de la **classe I** en ce qui concerne la protection contre les chocs électriques.

La vérification est effectuée par examen et par les essais appropriés.

6.2 Addition:

Les appareils normalement utilisés sur une table doivent être au moins IPX3. Les autres appareils doivent être au moins IPX4.

7 Marquage et indications

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

7.1 Addition:

~~De plus, les appareils doivent porter l'indication de la pression d'eau ou la gamme des pressions, en kilopascals (kPa), pour les appareils destinés à être reliés à un réseau de distribution d'eau, à moins que cette indication ne figure dans la notice d'instructions.~~

Si un appareil possède des **surfaces accessibles** extérieures, pour lesquelles des limites d'échauffement sont spécifiées dans le Tableau 101 et les dispositions de la note de bas de tableau b du Tableau 101 s'appliquent, l'appareil doit alors porter par marquage le symbole IEC 60417-5041(2002-10), ou, en substance, la mise en garde suivante:

ATTENTION: Surfaces chaudes.

7.6 Addition:

Ajouter le symbole suivant:



~~[symbole 5021 de l'IEC 60417-1] ———— équipotentialité~~



[symbole IEC 60417-5041 (2002-10)] **Attention, surface chaude**

7.12 Addition:

Si l'appareil comporte une surface de cuisson en vitrocéramique ou autre matériau similaire qui constitue l'enveloppe des **parties actives**, les instructions doivent comporter, en substance, la mise en garde suivante:

MISE EN GARDE: Si la surface est fêlée, déconnecter immédiatement de l'alimentation l'appareil ou la partie appropriée de l'appareil.

Les instructions des appareils comportant des surfaces de cuisson en vitrocéramique ou autre matériau similaire doivent indiquer que des feuilles d'aluminium et des récipients en matière plastique ne doivent pas être placés sur les surfaces chaudes. Elles doivent également indiquer que ces surfaces ne doivent pas être utilisées pour entreposer quoi que ce soit.

Les instructions des appareils qui comportent des lampes à halogène doivent prévenir l'utilisateur d'éviter de regarder directement la lumière émise par ces lampes.

Si le symbole IEC 60417-5021 (2002-10) ~~de l'IEC 60417-1~~ ou le symbole IEC 60417-5041 (2002-10) est marqué sur l'appareil, sa signification doit être expliquée.

Les instructions doivent comporter, en substance, le message suivant:

Ces appareils sont destinés à être utilisés pour des usages collectifs, par exemple dans les cuisines des restaurants, des cantines, des hôpitaux et des entreprises artisanales, telles que les boulangeries, les boucheries, etc., mais pas pour la production continue en masse d'aliments.

Si le fabricant souhaite limiter l'utilisation de l'appareil à un domaine plus restreint que celui décrit ci-dessus, cette restriction doit être clairement indiquée dans les instructions.

Modification:

Les instructions concernant les personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, les personnes dénuées d'expérience ou de connaissance ne sont pas applicables.

7.12.1 Remplacement:

L'appareil doit être accompagné des instructions détaillant toutes les mesures spéciales à prendre lors de son installation. Pour les appareils destinés à être installés en batterie avec d'autres appareils et les appareils destinés à être fixés à un **mur d'installation**, des informations détaillées doivent être données sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la protection appropriée contre les chocs électriques et les effets nuisibles de la pénétration de l'eau. Si les dispositifs de commande de plusieurs appareils sont combinés dans un boîtier séparé, des informations précises sur ce point doivent être données. Des instructions d'**entretien par l'utilisateur**, par exemple le nettoyage, doivent être également données. Elles doivent inclure une indication selon laquelle l'appareil ne doit pas être nettoyé à l'aide d'un jet d'eau ~~ou d'un appareil de nettoyage à vapeur~~.

Les appareils qui sont munis d'un socle de connecteur et qui sont destinés à être immergés dans l'eau pour le nettoyage doivent être accompagnés d'une notice d'instructions indiquant que la fiche de connecteur doit être débranchée avant de nettoyer l'appareil et que le socle de connecteur doit être séché avant d'utiliser à nouveau l'appareil.

La notice d'instructions des appareils autres que les appareils **fixes** et des appareils comportant des **parties électriques amovibles** qui ne sont pas destinés à être partiellement ou complètement immergés dans l'eau pour le nettoyage doit indiquer que l'appareil ou la partie de l'appareil ne doit pas être immergée.

Pour les appareils raccordés de façon permanente à des canalisations fixes et dont le courant de fuite peut dépasser 10 mA, particulièrement s'ils sont déconnectés ou non utilisés pendant de longues périodes, ou lors de la première installation, les instructions doivent fournir les recommandations concernant les caractéristiques des **dispositifs de protection** à installer, tels que les relais de courant de fuite.

Si un **appareil fixe** est destiné à être déplacé pour le nettoyage, les instructions doivent le mentionner.

Pour les **appareils fixes** équipés de roulettes ou galets, ou destinés à être déplacés pour le nettoyage, les instructions doivent indiquer, en substance, le message suivant.

Cet appareil doit être raccordé à des connexions souples pour liaison équipotentielle et à des services tels que l'alimentation en électricité, en eau, en gaz et en vapeur de façon que l'appareil puisse être déplacé dans la direction nécessaire pour le nettoyage, sur une distance supérieure ou égale à la dimension de l'appareil dans le sens du mouvement

plus 500 mm, sans que les connexions souples ne soient tendues ni soumises à une contrainte.

La vérification est effectuée par examen.

7.12.4 Addition:

Les instructions pour les **appareils encastrés** avec tableau de commande séparé pour plusieurs appareils doivent indiquer que le tableau de commande ne doit être connecté qu'aux appareils spécifiés afin d'éviter un danger éventuel.

7.12.9 Non applicable.

7.14 Addition:

La hauteur du triangle dans le symbole IEC 60417-5041 (2002-10) doit être d'au moins 15 mm.

7.15 Addition:

~~Lorsqu'il n'est pas possible en pratique de placer les marquages des **appareils installés à poste fixe** à un endroit où ils soient visibles après installation, les informations correspondantes doivent également figurer dans les instructions d'emploi ou sur une étiquette complémentaire qui peut être fixée près de l'appareil après installation.~~

Le marquage spécifié pour les **surfaces accessibles** extérieures doit être visible lorsque l'appareil est mis en fonctionnement comme en usage normal, y compris lors de l'actionnement d'un commutateur quelconque, du réglage d'une commande quelconque ou de l'ouverture d'un couvercle ou d'une porte. Il ne doit pas être apposé sur une **surface fonctionnelle** ou une **surface adjacente**.

Modification:

Pour les **appareils installés à poste fixe**, le nom, la marque déposée ou la marque d'identification du fabricant ou de son mandataire, ainsi que la référence du modèle ou du type, doivent être apposés par marquage sur l'appareil et, si ce marquage n'est pas visible lorsque l'appareil est installé comme en usage normal, il doit être inclus dans les instructions ou sur une étiquette supplémentaire pouvant être fixée à proximité de l'appareil après l'installation.

NOTE 101 Une **appareil table de cuisson encastrée** constitue un exemple de ce type d'appareil ~~installé à poste fixe~~.

7.101 Si, pendant l'essai de l'Article 11, l'échauffement des parois latérales et postérieures du coin d'essai au-dessus du niveau de la surface de cuisson dépasse 65 K, et/ou si, au cours de l'essai de l'Article 19, l'échauffement des parois au-dessus et au-dessous de la surface de cuisson ou du sol ou du plafond dépasse 125 K, les instructions d'installation fournies par le fabricant doivent indiquer l'essentiel de l'information suivante, celle-ci devant également figurer sur une étiquette non permanente attachée, par exemple, à l'appareil:

Si cet appareil doit être mis en place très près d'un mur, d'une cloison, d'un meuble de cuisine, de bordures décoratives, etc., il est recommandé que ceux-ci soient faits d'un matériau non combustible; si ce n'est pas le cas, ils doivent être recouverts d'un matériau approprié, isolant thermique et non combustible, une attention toute particulière étant accordée aux règlements de prévention des incendies.

La vérification est effectuée par examen.

7.102 Les bornes d'équipotentialité doivent être indiquées par le symbole 5021 de l'IEC 60417-1.

Ces marquages ne doivent pas être placés sur des vis, des rondelles amovibles ou autres parties pouvant être enlevées lors du raccordement des conducteurs.

La vérification est effectuée par examen.

7.103 Les appareils ou les **parties électriques amovibles** des appareils destinés à être partiellement immergés dans l'eau pour le nettoyage doivent être marqués d'une ligne qui indique clairement la profondeur maximale d'immersion, accompagnée, en substance, de la mise en garde suivante:

Ne pas immerger au-delà de cette ligne.

Dans le cas où, en raison d'une ligne d'assemblage ou d'un joint, l'appareil ou la partie de l'appareil ne peut satisfaire au traitement spécifié au 15.102, la ligne indiquant la profondeur maximale d'immersion doit être située 50 mm au moins en dessous de cette ligne d'assemblage ou de ce joint lorsque l'appareil ou la partie est dans la position dans laquelle il doit être nettoyé.

La vérification est effectuée par examen et par des mesures.

8 Protection contre l'accès aux parties actives

L'article de la Partie 1 est applicable.

9 Démarrage des appareils à moteur

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

9.101 Les moteurs de ventilateur destinés au refroidissement permettant de satisfaire aux exigences de l'Article 11 doivent démarrer dans toutes les conditions de tension susceptibles de se produire.

*La vérification consiste à faire démarrer trois fois le moteur à une tension égale à 0,85 fois la **tension assignée**, le moteur étant à température ambiante au début de l'essai.*

*Le démarrage est effectué chaque fois dans les conditions se produisant au début du **fonctionnement normal** ou, pour les appareils automatiques, au début du cycle normal de fonctionnement, et on laisse le moteur revenir au repos entre les démarrages successifs. Pour les appareils comportant des moteurs pourvus d'interrupteurs de démarrage autres que centrifuges, cet essai est répété sous une tension égale à 1,06 fois la **tension assignée**.*

*Dans tous les cas, le moteur doit démarrer et il doit fonctionner sans affecter la sécurité, et les **dispositifs de protection** contre les surcharges du moteur ne doivent pas fonctionner.*

NOTE Il faut que la source d'alimentation soit telle qu'il ne se produise pas de chute de tension supérieure à 1 % au cours de l'essai.

10 Puissance et courant

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

10.1 Addition:

NOTE 101 Pour les appareils qui comportent plusieurs **unités chauffantes**, la puissance totale peut être déterminée en mesurant la puissance de chaque unité séparément (voir aussi 3.1.4).

11 Echauffements

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

11.2 Addition:

Les appareils destinés à être fixés sur le sol et les appareils de masse supérieure à 40 kg et non munis de roulettes, galets ou moyens similaires sont installés conformément aux instructions du fabricant. En l'absence d'instructions, ces appareils sont considérés comme placés normalement sur le sol.

11.3 Addition:

*Lorsque les surfaces **accessibles extérieures** sont suffisamment plates et permettent l'accès, la sonde d'essai de la Figure 103 est utilisée pour mesurer les échauffements des **surfaces accessibles** extérieures spécifiées dans le Tableau 101. La sonde est appliquée avec une force de $4\text{ N} \pm 1\text{ N}$ sur la surface de façon à établir le meilleur contact possible entre la sonde et la surface. La mesure est réalisée après une période de contact de 30 s.*

La sonde peut être maintenue en place à l'aide d'une pince de laboratoire sur statif ou d'un dispositif similaire. Tout instrument de mesure donnant les mêmes résultats que la sonde peut être utilisé.

11.4 Remplacement:

*Les appareils sont mis en fonctionnement dans les **conditions de fonctionnement normal**, la puissance absorbée totale de l'appareil étant égale à 1,15 fois sa **puissance assignée**. S'il n'est pas possible de mettre sous tension tous les éléments chauffants en même temps, l'essai est effectué avec chaque combinaison que permet le circuit de commutation, la charge la plus élevée possible pour chaque combinaison étant en circuit.*

Si l'appareil est muni d'un dispositif de commande qui limite la puissance totale absorbée, l'essai est effectué avec la combinaison d'unités chauffantes qui peut être obtenue par le dispositif et qui donne la condition la plus sévère.

*Si les limites d'échauffement des moteurs, des transformateurs ou des circuits électroniques sont dépassées, l'essai est répété, les appareils étant alimentés à 1,06 fois la **tension assignée**. Dans ce cas, seuls les échauffements des moteurs, des transformateurs ou des circuits électroniques sont mesurés.*

11.7 Remplacement:

Les appareils sont mis en fonctionnement jusqu'à l'établissement des conditions de régime.

*Les conditions de régime sont considérées comme établies 60 min après l'obtention des températures définies pour les **conditions de fonctionnement normal**.*

Lorsqu'un appareil est assemblé en combinaison avec des accessoires ou d'autres appareils, s'il en est équipé ou s'il en incorpore, l'interaction doit être couverte s'ils sont prévus pour fonctionner simultanément selon les indications du fabricant ou par le biais d'une commande commune.

NOTE 101 La durée de l'essai peut être de plus d'un cycle de fonctionnement.

11.8 Addition:

La limite d'échauffement de 65 K pour les parois latérales et postérieures, y compris la partie du coin d'essai qui dépasse à l'avant de l'appareil, n'est applicable qu'en dessous du niveau de la surface de cuisson. Si cette limite d'échauffement est dépassée au-dessus de ce niveau, les exigences du 7.101 s'appliquent.

Durant l'essai, les échauffements font l'objet d'une surveillance continue et ne doivent pas dépasser les valeurs indiquées dans le Tableau 3 et le Tableau 101.

Tableau 101 – Échauffements maximaux pour les surfaces accessibles extérieures spécifiées en conditions de fonctionnement normal

Surface ^a	Echauffement des surfaces accessibles extérieures ^b K
Métal nu	48
Métal revêtu ^c	59
Verre et céramique	65
Plastique et revêtement plastique > 0,4 mm ^{d, e}	74
^a Les échauffements ne sont pas mesurés sur: – le dessous des appareils destinés à être utilisés sur une surface de travail ou sur le sol; – la surface située à l'arrière des appareils; – les surfaces inaccessibles à une sonde de 75 mm de diamètre d'extrémité hémisphérique; – les surfaces fonctionnelles et les surfaces adjacentes. ^b L'échauffement sur les surfaces accessibles extérieures jusqu'à une distance de 100 mm des surfaces adjacentes de l'appareil, (voir Figure 102) peut dépasser les limites de 25 K au maximum, mais la partie concernée doit alors être marquée du symbole IEC 60417-5041 (2002-10) ou d'un texte équivalent. ^c Le métal est considéré comme revêtu lorsqu'un revêtement d'une épaisseur minimale de 90 µm constitué d'émail ou d'un revêtement non essentiellement plastique est utilisé. ^d La limite d'échauffement du plastique s'applique également pour un matériau plastique présentant un fini métallique d'une épaisseur inférieure à 0,1 mm. ^e Lorsque l'épaisseur du revêtement plastique ne dépasse pas 0,4 mm, les limites d'échauffement du métal revêtu pour le métal sous-jacent s'appliquent ou les limites d'échauffement du matériau en verre ou céramique pour le matériau en verre ou céramique sous-jacent s'appliquent.	

12 Vacant

13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

13.2 Modification:

A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils fixes** de la **classe I**, ce qui suit s'applique:

- pour les appareils raccordés par câble et fiche **0,75 mA ou 1 mA** par kW de **puissance assignée** à l'appareil avec un maximum de 10 mA, en prenant la valeur la plus élevée.
- pour les autres appareils **0,75 mA ou 1 mA** par kW de **puissance assignée** à l'appareil sans limite

maximale, en prenant la valeur la plus élevée.

*A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils mobiles de la classe I**, ce qui suit s'applique:*

- pour les appareils raccordés par câble et fiche* **0,75 mA ou 1 mA par kW de puissance assignée à l'appareil, avec un maximum de 10 mA, en prenant la valeur la plus élevée.**

*Pour les **unités chauffantes** dont les surfaces sont en vitrocéramique ou dans un autre matériau similaire, une plaque métallique plate de 200 mm sur 100 mm et de 2 mm d'épaisseur est utilisée à la place de la feuille métallique. La concavité de la dimension principale de la plaque ne doit pas dépasser 0,1 mm.*

La plaque est placée sur la surface, dans une position quelconque, pendant 1 min avant de mesurer le courant de fuite.

13.3 *Addition:*

*Lorsqu'il y a du métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface de vitrocéramique ou autre matériau similaire, la plaque métallique plate est raccordée au métal relié à la terre.*

*Une tension d'essai de 1 000 V est ensuite appliquée entre les **parties actives** et la plaque métallique.*

*Lorsqu'il n'y a pas de métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface de vitrocéramique ou autre matériau similaire, la plaque métallique n'est pas reliée à la terre.*

*Une tension d'essai de 3 000 V est ensuite appliquée entre les **parties actives** et la plaque métallique.*

NOTE 101 On veille à ce que la tension appliquée n'exerce pas de contraintes excessives sur les autres isolations.

14 Surtensions transitoires

L'article de la Partie 1 est applicable.

15 Résistance à l'humidité

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

15.1 *Addition:*

*Les appareils ou les **parties électriques amovibles** qui sont destinés à être partiellement ou complètement immergés dans l'eau pour le nettoyage sont également soumis aux essais du 15.102.*

NOTE 101 Les appareils, autres que les appareils **fixes** ou les **parties électriques amovibles**, qui ne sont pas marqués d'une ligne indiquant la profondeur maximale d'immersion, ou pour lesquels n'existe pas dans la notice d'instructions de mise en garde contre l'immersion partielle ou complète, sont considérés comme des appareils destinés à être complètement immergés dans l'eau pour le nettoyage.

15.1.1 *Addition:*

De plus, les appareils IPX0, IPX1, IPX2, IPX3 et IPX4 sont soumis pendant 5 min à l'essai d'éclaboussement suivant.

L'appareillage d'essai représenté à la Figure 101 est utilisé. Pendant l'essai, la pression de l'eau est réglée de telle sorte que l'eau rejaillisse à 150 mm au-dessus du fond du bol. Le bol est placé sur le plancher pour les appareils utilisés normalement sur le sol. Pour tous les autres appareils, le bol est posé sur un support horizontal placé à 50 mm en dessous du bord inférieur de l'appareil. Le bol est déplacé autour de l'appareil de façon à l'éclabousser dans toutes les directions. On s'assure que le jet d'eau ne touche pas directement l'appareil.

15.1.2 Modification:

Les appareils normalement utilisés sur une table sont placés sur un support ayant des dimensions dépassant de 15 cm ± 5 cm la projection orthogonale de l'appareil sur le support.

15.2 Modification:

~~Ce qui suit s'applique à la place de l'exigence:~~

~~Les appareils doivent être construits de telle façon qu'un débordement de liquide en usage normal n'affecte pas leur isolation électrique.~~

~~Ce qui suit s'applique à la place de l'alinéa de modalités d'essai concernant le récipient de liquide:~~

~~Un litre d'eau froide contenant approximativement 1 % de NaCl de solution est versé régulièrement en 1 min au centre de la surface de la plaque à griller.~~

15.3 Addition:

~~NOTE 101 S'il n'est pas possible de placer l'appareil en bloc dans l'enceinte humide, les parties comportant les composants électriques sont soumises à l'essai séparément, en tenant compte des conditions existant dans l'appareil.~~

15.101 Les appareils qui sont munis d'un robinet destiné au remplissage ou au nettoyage doivent être construits de telle façon que l'eau provenant du robinet ne puisse pas entrer en contact avec les **parties actives**.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

Le robinet est complètement ouvert pendant 1 min, l'appareil étant relié à un circuit d'alimentation en eau ayant la pression d'eau maximale indiquée par le fabricant. Les parties mobiles et basculantes, y compris les couvercles, sont placées ou basculées dans les positions les plus défavorables. Les extrémités pivotantes des robinets d'eau sont placées de façon à diriger l'eau sur les parties donnant les résultats les plus défavorables. Immédiatement après ce traitement, l'appareil doit satisfaire à l'essai de rigidité diélectrique du 16.3.

15.102 Les appareils ou les **parties électriques amovibles** destinés à être partiellement ou complètement immergés dans l'eau pour le nettoyage doivent avoir une protection suffisante contre les effets de l'immersion.

La vérification est effectuée par les essais suivants.

L'échantillon est mis en fonctionnement dans les **conditions de fonctionnement normal** excepté que les dispositifs de commande cycliques éventuels sont réglés à la position maximale, sous une tension d'alimentation telle que la puissance absorbée est égale à 1,15 fois la **puissance assignée**.

Après établissement des conditions de régime ou après premier déclenchement du dispositif de commande cyclique, la prise mobile du connecteur est enlevée ou l'alimentation

interrompue et l'échantillon est immédiatement immergé complètement dans de l'eau ayant une température comprise entre 10 °C et 25 °C à moins qu'il ne soit marqué d'une ligne indiquant la profondeur maximale d'immersion, auquel cas il est immergé jusqu'à la profondeur indiquée.

Après 1 h d'immersion, l'échantillon est retiré de l'eau et séché, en prenant soin de s'assurer que toute humidité est enlevée de l'isolation au voisinage des broches des socles de connecteur. Le courant de fuite est ensuite mesuré sur l'appareil ré-assemblé comme décrit au 16.2.

Le courant de fuite ne doit pas dépasser la valeur spécifiée en 16.2.

Après le traitement décrit ci-dessus et la mesure du courant de fuite, l'échantillon doit satisfaire à un essai de rigidité diélectrique comme spécifié au 16.3, la tension d'essai étant toutefois réduite à 1 000 V.

*L'échantillon est alors mis en fonctionnement pendant 10 jours (240 h) dans les **conditions de fonctionnement normal**, la tension d'alimentation étant telle que la puissance absorbée soit égale à 1,15 fois la **puissance assignée**. Pendant cette période, on laisse refroidir l'échantillon jusqu'à approximativement la température ambiante, cinq fois, à intervalles réguliers.*

A l'issue de cette période, la prise mobile de connecteur est retirée ou l'alimentation est interrompue d'une autre manière et l'échantillon est immédiatement immergé une nouvelle fois dans l'eau pendant 1 h comme décrit ci-dessus. Il est ensuite séché et le courant de fuite est à nouveau mesuré comme cela est décrit en 16.2.

Le courant de fuite ne doit pas dépasser la valeur spécifiée en 16.2.

L'échantillon doit ensuite satisfaire à un essai de rigidité diélectrique comme spécifié ci-dessus et un examen doit montrer qu'il n'y a pas eu dans l'appareil de pénétration d'eau en quantité appréciable.

NOTE Lors de l'examen des appareils pour déceler la présence d'eau, une attention particulière sera portée aux parties de l'appareil dans lesquelles sont placés des composants électriques.

16 Courant de fuite et rigidité diélectrique

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

16.1 Addition:

*Pour les **unités chauffantes** dont les surfaces sont en vitrocéramique ou en matériau similaire, les essais de 16.2 et de 16.3 sont réalisés avec la plaque métallique plate comme cela est décrit en 13.2.*

16.2 Modification:

*A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils fixes** de la **classe I**, ce qui suit s'applique:*

- pour les appareils raccordés par câble et fiche* **0,75 mA ou 1 mA par kW de puissance assignée à l'appareil avec un maximum de 10 mA, en prenant la valeur la plus élevée.**
- pour les autres appareils* **0,75 mA ou 1 mA par kW de puissance assignée à l'appareil sans limite**

maximale, en prenant la valeur la plus élevée.

*A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils mobiles de la classe I**, ce qui suit s'applique:*

- pour les appareils raccordés par câble et fiche 0,75 mA ou 1 mA par kW de **puissance assignée** à l'appareil, avec un maximum de 10 mA, en prenant la valeur la plus élevée.*

Addition:

*Lorsqu'il y a du métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface de vitrocéramique ou matériau similaire, le courant de fuite est mesuré pour chacune des **unités chauffantes** tour à tour, la plaque métallique plate étant raccordée au métal relié à la terre.*

*Le courant de fuite ne doit alors pas dépasser 1 mA par kW de puissance de **l'unité chauffante** soumise à l'essai.*

*Lorsqu'il n'y a pas de métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface de vitrocéramique ou matériau similaire, le courant de fuite est mesuré entre chaque pôle de l'alimentation et la plaque métallique plate pour chacune des **unités chauffantes** tour à tour, la plaque métallique n'étant pas reliée à la terre.*

Le courant de fuite ne doit pas dépasser 0,25 mA pour chaque mesure.

NOTE 101 Pour les appareils destinés à être utilisés avec une prise mobile de connecteur et destinés à être immergés partiellement ou complètement dans l'eau pour le nettoyage, le socle de connecteur peut être séché, par exemple, au moyen de papier buvard, avant d'appliquer la tension d'essai, dans le cas où l'appareil ne satisferait pas autrement à cet essai.

16.3 Addition:

*Lorsqu'il y a du métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface de vitrocéramique ou autre matériau similaire, la plaque métallique plate est raccordée au métal relié à la terre.*

*Une tension d'essai de 1 250 V est ensuite appliquée entre les **parties actives** et la plaque métallique.*

*Lorsqu'il n'y a pas de métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface en vitrocéramique ou en autre matériau similaire, la plaque métallique n'est pas reliée à la terre.*

*Une tension d'essai de 3 000 V est ensuite appliquée entre les **parties actives** et la plaque métallique.*

17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés

L'article de la Partie 1 est applicable.

18 Endurance

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

18.101 Les appareils qui comportent des surfaces en vitrocéramique ou matériau similaire doivent résister aux contraintes thermiques susceptibles de se produire en usage normal.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

*L'appareil est mis en fonctionnement avec toutes les sources de chauffage situées sous la surface en vitrocéramique ou en matériau similaire alimentées simultanément. Les **plaques à griller** sont mises en fonctionnement en position ouverte.*

*Les dispositifs de commande sont réglés sur la position maximale et l'appareil est mis en fonctionnement pendant 500 cycles, chaque cycle comprenant une période de 10 min en service et de 20 min hors service, la tension d'alimentation étant de 1,1 fois la **tension assignée**. Le fonctionnement des **thermostats** ou des **limiteurs de température** pendant l'essai est ignoré.*

Immédiatement après la dernière période de fonctionnement, la surface de cuisson est soumise à un essai de débordement en versant régulièrement en 1 min sur la surface $1^{+0,1}_0$ l d'eau froide à une température comprise entre 10 °C et 15 °C.

Quinze minutes après, l'excès d'eau est retiré de la surface.

A l'issue de l'essai, la surface ne doit pas être brisée ou présenter de craquelures et l'appareil doit résister à l'essai du 16.3.

19 Fonctionnement anormal

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

19.1 Addition:

Un dispositif de commande ou de coupure destiné à différents réglages correspondant à différentes fonctions d'une même partie de l'appareil qui sont couvertes par différentes normes, est, de plus, placé sur le réglage le plus défavorable sans tenir compte des instructions du fabricant.

19.2 Addition:

Les dispositifs de commande sont réglés sur la position maximale.

~~19.4 Addition:~~

~~NOTE 101 Les contacts principaux d'un contacteur destiné à mettre en circuit ou hors circuit le ou les éléments chauffants en utilisation normale sont verrouillés en position "FERMEE". Toutefois, si deux contacteurs fonctionnent indépendamment l'un de l'autre ou si un contacteur agit sur deux ensembles indépendants de contacts principaux, ces contacts sont verrouillés en position "MARCHE" à tour de rôle.~~

19.13 Addition:

*Si l'échauffement des parois au-dessus et au-dessous du niveau de la **surface de cuisson** ou du sol ou du plafond dépasse 125 K, les exigences du 7.101 s'appliquent.*

20 Stabilité et dangers mécaniques

L'article de la Partie 1 est applicable.

21 Résistance mécanique

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

21.101 Les surfaces de cuisson en vitrocéramique ou matériau similaire doivent résister aux contraintes susceptibles de se produire en usage normal.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

Les sources de chauffage sous la surface en vitrocéramique ou en matériau similaire sont mises en fonctionnement dans les conditions de l'Article 11 jusqu'à l'établissement des conditions de régime. Immédiatement après avoir été mise hors tension, la surface de cuisson est soumise à l'essai suivant:

Un récipient à fond plat de cuivre ou d'aluminium, d'un diamètre de 220 mm ± 10 mm dont l'angle est arrondi selon un rayon d'au moins 10 mm, est rempli uniformément de sable ou de grenaille de telle sorte que la masse totale soit de 4 kg. Ce récipient est lâché à plat d'une hauteur de 150 mm au-dessus de la surface.

L'essai est réalisé 10 fois sur n'importe quelle partie de la surface de cuisson mais à plus de 20 mm des boutons de commande.

Les sources de chauffage sont ensuite remises en fonctionnement dans les conditions de l'Article 11 jusqu'à l'établissement des conditions de régime.

Immédiatement après coupure de l'alimentation, une quantité de $^{+0,1}_0$ l d'eau froide à 15 °C ± 5 °C est versée régulièrement, en 1 min, sur la surface; 15 min plus tard l'excès d'eau est éliminé. On laisse ensuite l'appareil refroidir jusqu'à approximativement la température ambiante. Une nouvelle quantité de $^{+0,1}_0$ l d'eau froide est à nouveau versée régulièrement sur la surface en 1 min.

Quinze minutes après, l'excès d'eau est enlevé et la surface est séchée.

A l'issue des essais, la surface ne doit pas être brisée ou présenter de craquelures et l'appareil doit résister à l'essai de 16.3.

22 Construction

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

22.101 Pour les appareils triphasés, les **coupe-circuit thermiques** qui protègent les circuits comportant des éléments chauffants et ceux des moteurs dont le démarrage intempestif peut créer un danger doivent être ~~des coupe-circuit~~ sans réarmement automatique et à déclenchement libre, et doivent ~~fournir une~~ assurer la **coupe omnipolaire** des circuits d'alimentation associés.

Pour les appareils monophasés et pour les éléments chauffants monophasés et/ou raccordés au moteur entre phase et neutre ou entre phase et phase, les **coupe-circuit thermiques** qui protègent les circuits comportant des éléments chauffants et ceux des moteurs dont le démarrage intempestif peut créer un danger doivent être sans réarmement automatique et à déclenchement libre, et doivent assurer au moins la coupure d'un pôle.

Si le **coupe-circuit thermique sans-ré-enclenchement réarmement automatique** est accessible uniquement après avoir retiré des parties à l'aide d'un **outil**, le ~~type à~~ déclenchement libre n'est pas ~~nécessaire~~ exigé.

NOTE 1 Les **coupe-circuit thermiques** ~~de type~~ à déclenchement libre ont une action automatique, ~~avec et sont munis d'un organe de manœuvre de réarmement, construit de telle manière que~~. L'action automatique est **conçue de façon telle qu'elle soit** indépendante de la manipulation ou de la position du mécanisme de réarmement.

Les **coupe-circuit thermiques** ~~du type~~ à bulbe et ~~tube~~ à capillaire qui fonctionnent pendant les essais de l'Article 19 doivent être tels que la rupture du ~~tube~~ capillaire ne compromette pas la conformité aux exigences de 19.13.

La vérification est effectuée par examen, par un essai à la main, et en provoquant la rupture du ~~tube~~ capillaire.

NOTE 2 Il faut ~~veiller à ce~~ s'assurer que la rupture ne ~~scelle~~ provoque pas ~~le tube~~ la soudure du capillaire.

22.102 Pour les lampes, interrupteurs ou boutons-poussoirs, la couleur rouge ne doit être utilisée que pour indiquer un danger, une alarme ou des situations similaires.

La vérification est effectuée par examen.

22.103 Les **appareils mobiles** ne doivent pas comporter d'ouvertures sur le dessous qui permettraient à de petits éléments de pénétrer et de toucher les **parties actives**.

*La vérification est effectuée par examen et par la mesure de la distance entre la surface d'appui et les **parties actives** à travers les ouvertures. Cette distance doit être d'au moins 6 mm. Cependant, si l'appareil est équipé de pieds, cette distance est portée à 10 mm si l'appareil est prévu pour être posé sur une table et à 20 mm s'il est prévu pour tenir sur le sol.*

22.104 Les surfaces de cuisson à charnières des **plaques à griller doubles** doivent être protégées contre une fermeture accidentelle.

La vérification est effectuée en appliquant une force de 20 N dans la position et la direction les plus défavorables sur la surface de cuisson en position relevée. La surface de cuisson ne doit pas retomber en position de fonctionnement.

NOTE Les surfaces de cuisson à charnière qui peuvent être ouvertes selon un angle d'au moins 100°, même lorsqu'elles sont placées contre un mur, ne sont pas soumises à cet essai.

23 Conducteurs internes

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

23.3 Addition:

*Lorsque le tube capillaire du **thermostat** est soumis à des flexions dans des conditions normales d'utilisation, ce qui suit s'applique:*

- *lorsque le tube capillaire est solidaire des conducteurs internes, la Partie 1 s'applique;*
- *lorsque le tube capillaire est séparé des conducteurs internes, il est soumis à 1 000 flexions à une cadence ne dépassant pas 30 flexions par minute.*

NOTE 101 S'il n'est pas possible, dans les cas mentionnés ci-dessus, de déplacer les parties mobiles de l'appareil à la cadence donnée, à cause de la masse de ces parties, par exemple, la cadence de flexion peut être réduite.

Après l'essai, le tube capillaire ne doit présenter aucun signe de détérioration au sens de la présente norme ni de détérioration nuisant à son utilisation ultérieure.

Cependant, si la rupture du tube capillaire met l'appareil hors d'état de fonctionner (sécurité intrinsèque), les tubes capillaires séparés ne sont pas essayés et ceux solidaires des conducteurs internes ne sont pas vérifiés pour ce qui est de leur conformité aux exigences.

Dans ce dernier cas, la vérification est effectuée en coupant le tube capillaire.

NOTE 102 Il faut veiller à ce que la rupture ne scelle pas le tube capillaire.

24 Composants

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

24.101 Les prises mobiles des connecteurs ne doivent pas comporter de **thermostat**.

La vérification est effectuée par examen.

25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

25.3 *Addition:*

~~Les appareils installés à poste fixe et~~ Les appareils dont la masse est supérieure à 40 kg, destinés au raccordement permanent aux canalisations fixes et qui ne sont pas munis de roulettes, galets ou moyens similaires doivent être construits de façon que le ~~câble d'alimentation~~ **raccordement** puisse être ~~raccordé~~ **réalisé** après installation de l'appareil selon les instructions du fabricant.

~~Les bornes de raccordement permanent des câbles aux canalisations fixes peuvent également convenir aux fixations de type X d'un câble d'alimentation. Dans ce cas, l'appareil doit être équipé d'un dispositif d'arrêt de traction conforme au 25.16.~~

~~Si l'appareil comporte un ensemble de bornes permettant le raccordement d'un câble souple, elles doivent permettre une fixation du type X de ce câble.~~

~~Dans les deux cas, les instructions doivent indiquer toutes les caractéristiques du câble d'alimentation.~~

~~Le raccordement au réseau des appareils à encastrer peut être réalisé avant leur installation.~~

~~La vérification est effectuée par examen.~~

25.7 *Modification:*

A la place des types de **câbles d'alimentation** spécifiés, ce qui suit s'applique.

Les **câbles d'alimentation** doivent être des câbles souples sous gaine résistants à l'huile et ne doivent pas être plus légers que les câbles souples sous gaine ordinaire de polychloroprène ou autres câbles équivalents synthétiques sous gaine élastomère (désignation 60245 IEC 57).

26 Bornes pour conducteurs externes

L'article de la Partie 1 est applicable.

27 Dispositions en vue de la mise à la terre

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

27.2 *Addition:*

Les appareils fixes doivent être équipés d'une borne pour le raccordement d'un conducteur équipotentiel extérieur. Cette borne doit être en contact électrique efficace avec toutes les parties métalliques nues fixes de l'appareil et doit permettre le raccordement d'un conducteur ayant une section nominale maximale de 10 mm². Elle doit être placée de manière appropriée pour le raccordement du conducteur équipotentiel après l'installation de l'appareil.

NOTE 101 Il n'est pas exigé que les petites parties métalliques nues fixes, par exemple les plaques signalétiques et les parties similaires soient en contact électrique avec la borne.

28 Vis et connexions

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

28.1 Addition:

Les vis en acier au carbone et en acier allié doivent être fabriquées conformément à l'ISO 898-1.

Les vis en acier inoxydable résistant à la corrosion doivent être fabriquées conformément à l'ISO 3506-1, l'ISO 3506-2, l'ISO 3506-3 ou l'ISO 3506-4.

28.4 Addition:

Les vis effectuant les connexions mécaniques et les connexions électriques doivent être conçues de façon que la pression de contact ne varie pas sensiblement lors du desserrage des parties d'assemblage vissées provoqué par la contrainte de fonctionnement et la corrosion de contact.

Les vis assurant les connexions mécaniques et assurant la continuité de terre doivent être conçues de façon que la pression de contact ne varie pas sensiblement lors du desserrage des parties d'assemblage vissées provoqué par la contrainte de fonctionnement et la corrosion de contact. Leur conception doit permettre le maintien d'une pression de contact minimale.

La vérification est effectuée par examen et par la mesure des couples d'assemblage pour les connexions vissées assurant la continuité de terre, en appliquant un couple tel que spécifié dans le Tableau 102 pour tourner la vis dans la direction de serrage. La vis ne doit pas tourner.

La vis ne doit pas avoir été desserrée avant de réaliser cet essai.

Tableau 102 – Couples d'assemblage pour les connexions vissées assurant la continuité de terre

Diamètre du filetage extérieur de la vis mm	Couple d'assemblage Nm	
	Connexions vissées pour la résistance mécanique des vis A2-70 selon l'ISO 3506-1, l'ISO 3506-2, l'ISO 3506-3 ou l'ISO 3506-4 et 5.8 selon l'ISO 898-1	Connexions vissées pour la résistance mécanique des vis > 8.8 selon l'ISO 898-1
>2,8 et ≤3,6	0,8	1,3
>3,6 et ≤4,2	1,9	3,0
>4,2 et ≤5,3	3,7	6,0
>5,3 et ≤6,3	6,5	10,0
M 8	15,0	25,0
M 10	31,0	50,0

29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

29.2 Addition:

Le micro-environnement est caractérisé par le degré de pollution 3 et l'isolation doit avoir un indice de résistance au cheminement (IRC) au moins égal à 250, à moins que l'isolation ne soit enfermée ou située de façon telle qu'elle ne soit pas susceptible d'être exposée à la pollution produite par l'appareil en utilisation normale.

30 Résistance à la chaleur et au feu

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

30.2.1 Modification:

L'essai au fil incandescent est effectué à 650 °C. L'indice d'inflammabilité au fil incandescent (GWFI, glow-wire flammability index) selon l'IEC 60695-2-12 doit être d'au moins 650 °C.

30.2.2 N'est pas applicable.

30.101 *Les filtres éventuels en matière non métallique destinés à absorber les graisses sont soumis à l'essai de combustion spécifié dans l'ISO 9772 pour les matières de catégorie HBF, le cas échéant, ou doivent être classés au moins HB40 selon l'IEC 60695-11-10, excepté que l'épaisseur de l'éprouvette est la même que dans l'appareil.*

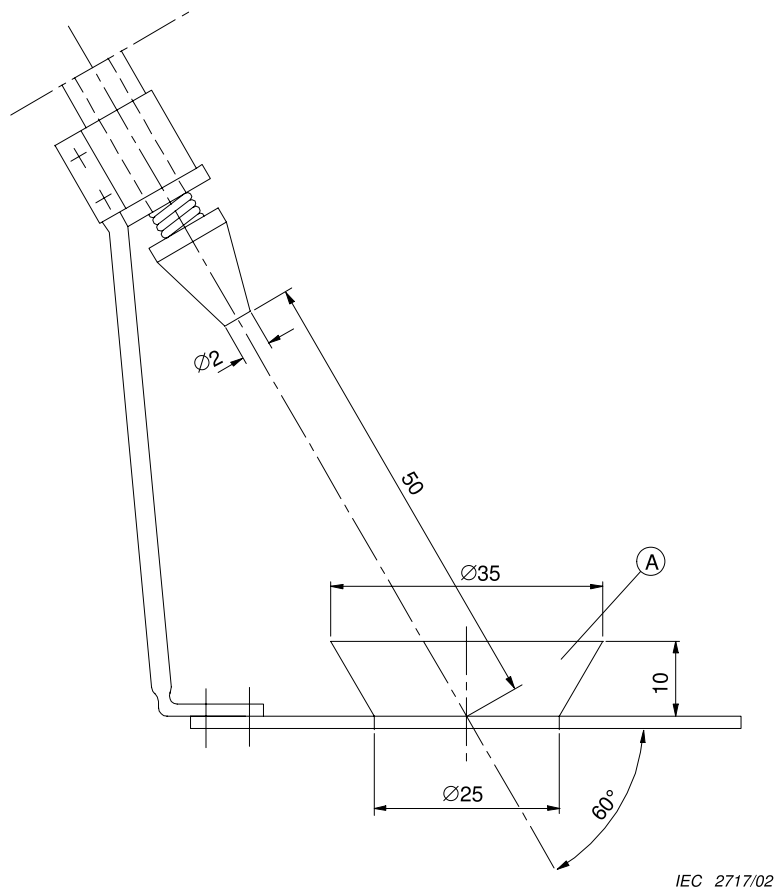
NOTE Il peut être nécessaire de placer l'éprouvette sur un support.

31 Protection contre la rouille

L'article de la Partie 1 est applicable.

32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues

L'article de la Partie 1 est applicable.

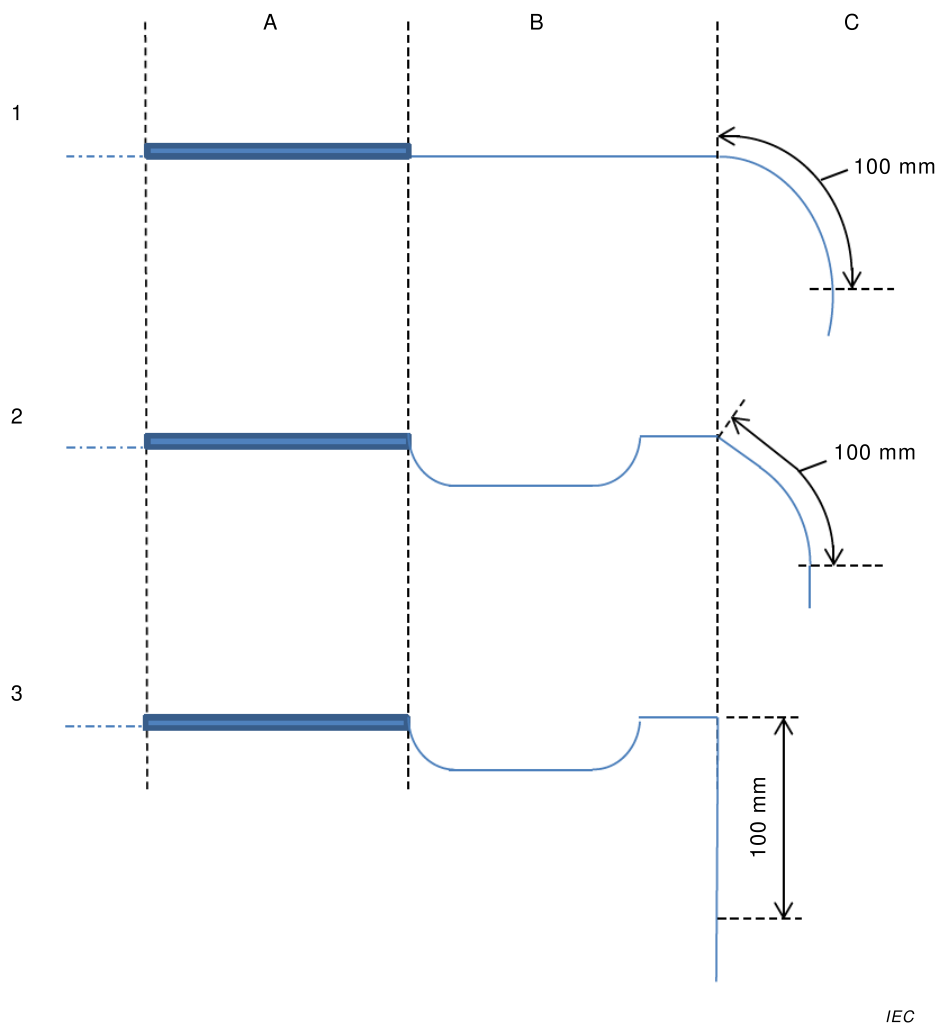


Dimensions en millimètres

Légende

A Bol

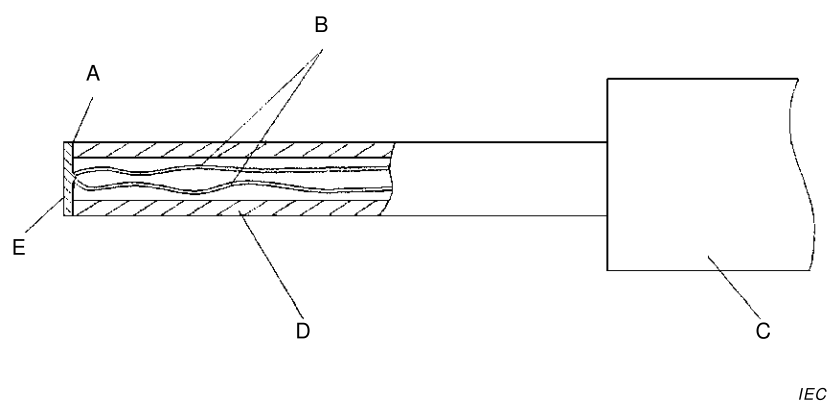
Figure 101 – Appareil d'éclaboussement



Légende

- A surface fonctionnelle
- B surface adjacente
- C surface accessible extérieure

Figure 102 – Identification des surfaces pour la mesure de température



Légende

- A adhésif
- B fils de couple thermoélectrique 0,3 mm de diamètre selon l'IEC 60584-1 Type K (chrome alumel)
- C installation d'une poignée permettant une force de contact de $4 \text{ N} \pm 1 \text{ N}$
- D tube en polycarbonate: diamètre intérieur 3 mm, diamètre extérieur 5 mm
- E disque en cuivre étamé: 5 mm de diamètre, 0,5 mm d'épaisseur avec face de contact plate

Figure 103 – Sonde pour la mesure des températures de surface

Annexes

Les annexes de la Partie 1 sont applicables avec l'exception suivante.

Annexe N (normative)

Essai de tenue au cheminement

6.3 Addition:

Ajouter 250 V à la liste des tensions spécifiées.

Annexe P (informative)

Lignes directrices pour l'application de la présente norme aux appareils utilisés en climat tropical

13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime

13.2 Modification:

A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils fixes de la classe I**, ce qui suit s'applique:

- | | |
|---|---|
| – pour les appareils raccordés par câble et fiche | 0,5 mA ou 0,5 mA par kW de puissance assignée à l'appareil, avec un maximum de 5 mA. |
| – pour les autres appareils | 0,5 mA ou 0,5 mA par kW de puissance assignée à l'appareil, sans limite maximale. |

A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils mobiles de la classe I**, ce qui suit s'applique:

- | | |
|---|--|
| – pour les appareils raccordés par câble et fiche | 0,5 mA ou 0,5 mA par kW de puissance assignée à l'appareil, avec un maximum de 5 mA, en prenant la valeur la plus élevée. |
|---|--|

16 Courant de fuite et rigidité diélectrique

16.2 Modification:

A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils fixes de la classe I**, ce qui suit s'applique:

- | | |
|---|---|
| – pour les appareils raccordés par câble et fiche | 0,5 mA ou 0,5 mA par kW de puissance assignée à l'appareil, avec un maximum de 5 mA. |
| – pour les autres appareils | 0,5 mA ou 0,5 mA par kW de puissance assignée à l'appareil, sans limite |

maximale.

*A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils mobiles de la classe I**, ce qui suit s'applique:*

- pour les appareils raccordés par câble et fiche*

*0,5 mA ou 0,5 mA par kW de **puissance assignée** à l'appareil, avec un maximum de 5 mA, en prenant la valeur la plus élevée.*

Bibliographie

La bibliographie de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

Addition:

IEC 60335-2-48, *Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-48: Règles particulières pour les grils et grille-pain électriques à usage collectif*

FINAL VERSION

VERSION FINALE



**Household and similar electrical appliances – Safety –
Part 2-38: Particular requirements for commercial electric griddles and griddle
grills**

**Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité –
Partie 2-38: Règles particulières pour les plaques à griller électriques à usage
collectif**

CONTENTS

FOREWORD	4
INTRODUCTION	7
1 Scope	8
2 Normative references	8
3 Terms and definitions	9
4 General requirement.....	10
5 General conditions for the tests	10
6 Classification	10
7 Marking and instructions.....	11
8 Protection against access to live parts.....	13
9 Starting of motor-operated appliances	13
10 Power input and current.....	14
11 Heating.....	14
12 Void.....	15
13 Leakage current and electric strength at operating temperature.....	15
14 Transient overvoltages	16
15 Moisture resistance	16
16 Leakage current and electric strength	18
17 Overload protection of transformers and associated circuits	19
18 Endurance	19
19 Abnormal operation	19
20 Stability and mechanical hazards.....	20
21 Mechanical strength	20
22 Construction	20
23 Internal wiring.....	21
24 Components	22
25 Supply connection and external flexible cords	22
26 Terminals for external conductors.....	22
27 Provision for earthing	22
28 Screws and connections	23
29 Clearances, creepage distances and solid insulation	24
30 Resistance to heat and fire	24
31 Resistance to rusting	24
32 Radiation, toxicity and similar hazards.....	24
Bibliography.....	30
Annexes.....	28
Annex N (normative) Proof tracking test.....	28
Annex P (informative) Guidance for the application of this standard to appliances used in tropical climates	28
Figure 101 – Splash apparatus	25

Figure 102 – Identification of surfaces for temperature measurement.....	26
Figure 103 – Probe for measuring surface temperatures	27
Table 101 – Maximum temperature rises for specified external accessible surfaces under normal operating conditions	15
Table 102 – Assembling torques for screwed connections providing earthing continuity	23

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES –
SAFETY –****Part 2-38: Particular requirements
for commercial electric griddles and griddle grills**

FOREWORD

- 1) The International Electrotechnical Commission (IEC) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, IEC publishes International Standards, Technical Specifications, Technical Reports, Publicly Available Specifications (PAS) and Guides (hereafter referred to as "IEC Publication(s)"). Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested IEC National Committees.
- 3) IEC Publications have the form of recommendations for international use and are accepted by IEC National Committees in that sense. While all reasonable efforts are made to ensure that the technical content of IEC Publications is accurate, IEC cannot be held responsible for the way in which they are used or for any misinterpretation by any end user.
- 4) In order to promote international uniformity, IEC National Committees undertake to apply IEC Publications transparently to the maximum extent possible in their national and regional publications. Any divergence between any IEC Publication and the corresponding national or regional publication shall be clearly indicated in the latter.
- 5) IEC itself does not provide any attestation of conformity. Independent certification bodies provide conformity assessment services and, in some areas, access to IEC marks of conformity. IEC is not responsible for any services carried out by independent certification bodies.
- 6) All users should ensure that they have the latest edition of this publication.
- 7) No liability shall attach to IEC or its directors, employees, servants or agents including individual experts and members of its technical committees and IEC National Committees for any personal injury, property damage or other damage of any nature whatsoever, whether direct or indirect, or for costs (including legal fees) and expenses arising out of the publication, use of, or reliance upon, this IEC Publication or any other IEC Publications.
- 8) Attention is drawn to the Normative references cited in this publication. Use of the referenced publications is indispensable for the correct application of this publication.
- 9) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this IEC Publication may be the subject of patent rights. IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

DISCLAIMER

This Consolidated version is not an official IEC Standard and has been prepared for user convenience. Only the current versions of the standard and its amendment(s) are to be considered the official documents.

This Consolidated version of IEC 60335-2-38 bears the edition number 5.1. It consists of the fifth edition (2002-11) [documents 61E/400/FDIS and 61E/412/RVD], its amendment 1 (2008-02) [documents 61E/596/FDIS and 61E/611/RVD] and its amendment 2 (2017-03) [documents 61/5320/FDIS and 61/5372/RVD]. The technical content is identical to the base edition and its amendments.

This Final version does not show where the technical content is modified by amendments 1 and 2. A separate Redline version with all changes highlighted is available in this publication.

This part of International Standard IEC 60335 has been prepared by IEC subcommittee 61E: Safety of electrical commercial catering equipment, of IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

This fifth edition constitutes a technical revision.

The French version of this standard has not been voted upon.

This part 2 is to be used in conjunction with the latest edition of IEC 60335-1 and its amendments. It was established on the basis of the fourth edition (2001) of that standard.

NOTE 1 When "Part 1" is mentioned in this standard, it refers to IEC 60335-1.

This part 2 supplements or modifies the corresponding clauses in IEC 60335-1, so as to convert that publication into the IEC standard: Safety requirements for commercial electric griddles and griddle grills.

When a particular subclause of Part 1 is not mentioned in this part 2, that subclause applies as far as is reasonable. When this standard states "addition", "modification" or "replacement", the relevant text in Part 1 is to be adapted accordingly.

NOTE 2 The following numbering system is used:

- subclauses, tables and figures that are numbered starting from 101 are additional to those in Part 1;
- unless notes are in a new subclause or involve notes in Part 1, they are numbered starting from 101, including those in a replaced clause or subclause;
- additional annexes are lettered AA, BB, etc.

NOTE 3 The following print types are used:

- requirements: in roman type;
- *test specifications: in italic type;*
- notes: in small roman type.

Words in **bold** in the text are defined in Clause 3. When a definition of Part 1 concerns an adjective, the adjective and the associated noun are also in bold .

The following differences exist in the countries indicated below.

- 6.1: Class 01 appliances are allowed (Japan).
- 6.2: For appliances intended to be installed in a kitchen, an appropriate degree of protection against harmful ingress of water is required according to their height of installation (France).
- 13.2: Leakage current limits are different (Japan).
- 16.2: Leakage current limits are different (Japan).
- Clause 21: For appliances intended to be installed in a kitchen, different values of impact energy are applicable according to the height of the impact point (France).

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until the stability date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

NOTE The attention of National Committees is drawn to the fact that equipment manufacturers and testing organizations may need a transitional period following publication of a new, amended or revised IEC publication in which to make products in accordance with the new requirements and to equip themselves for conducting new or revised tests.

It is the recommendation of the committee that the content of this publication be adopted for implementation nationally not earlier than 12 months from the date of publication.

IMPORTANT – The 'colour inside' logo on the cover page of this publication indicates that it contains colours which are considered to be useful for the correct understanding of its contents. Users should therefore print this document using a colour printer.

INTRODUCTION

It has been assumed in the drafting of this International Standard that the execution of its provisions is entrusted to appropriately qualified and experienced persons.

This standard recognizes the internationally accepted level of protection against hazards such as electrical, mechanical, thermal, fire and radiation of appliances when operated as in normal use taking into account the manufacturer's instructions. It also covers abnormal situations that can be expected in practice and takes into account the way in which electromagnetic phenomena can affect the safe operation of appliances.

This standard takes into account the requirements of IEC 60364 as far as possible so that there is compatibility with the wiring rules when the appliance is connected to the supply mains. However, national wiring rules may differ.

If an appliance within the scope of this standard also incorporates functions that are covered by another part 2 of IEC 60335, the relevant part 2 is applied to each function separately, as far as is reasonable. If applicable, the influence of one function on the other is taken into account.

When a part 2 standard does not include additional requirements to cover hazards dealt with in Part 1, Part 1 applies.

NOTE 1 This means that the technical committees responsible for the part 2 standards have determined that it is not necessary to specify particular requirements for the appliance in question over and above the general requirements.

This standard is a product family standard dealing with the safety of appliances and takes precedence over horizontal and generic standards covering the same subject.

NOTE 2 Horizontal and generic standards covering a hazard are not applicable since they have been taken into consideration when developing the general and particular requirements for the IEC 60335 series of standards. For example, in the case of temperature requirements for surfaces on many appliances, generic standards, such as ISO 13732-1 for hot surfaces, are not applicable in addition to Part 1 or part 2 standards.

An appliance that complies with the text of this standard will not necessarily be considered to comply with the safety principles of the standard if, when examined and tested, it is found to have other features that impair the level of safety covered by these requirements.

An appliance employing materials or having forms of construction differing from those detailed in the requirements of this standard may be examined and tested according to the intent of the requirements and, if found to be substantially equivalent, may be considered to comply with the standard.

HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES – SAFETY –

Part 2-38: Particular requirements for commercial electric griddles and griddle grills

1 Scope

This clause of Part 1 is replaced by the following.

This International Standard deals with the safety of electrically operated commercial **griddles** and **griddle grills** not intended for household use and similar use, their **rated voltage** being not more than 250 V for single-phase appliances connected between one phase and neutral and 480 V for other appliances.

NOTE 101 These appliances are used for the commercial processing of food, for example in kitchens of restaurants, canteens, hospitals and in commercial enterprises such as bakeries, butcheries, etc.

The electrical part of appliances making use of other forms of energy is also within the scope of this standard.

As far as is practicable, this standard deals with the common hazards presented by these types of appliances.

NOTE 102 Attention is drawn to the fact that

- for appliances intended to be used in vehicles or on board ships or aircraft, additional requirements may be necessary;
- in many countries additional requirements are specified by the national health authorities, the national authorities responsible for the protection of labour, the national water supply authorities and similar authorities.

NOTE 103 This standard does not apply to

- appliances designed exclusively for industrial purposes;
- appliances intended to be used in locations where special conditions prevail, such as the presence of a corrosive or explosive atmosphere (dust, vapour or gas);
- appliances for continuous mass production of food;
- grillers and toasters (IEC 60335-2-48);
- appliances incorporating induction heating sources.

2 Normative references

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

Addition:

IEC 60584-1, *Thermocouples – Part 1: EMF specifications and tolerances*

ISO 898-1, *Mechanical properties of fasteners made of carbon steel and alloy steel – Part 1: Bolts, screws and studs with specified property classes – Coarse thread and fine pitch thread*

ISO 3506-1, *Mechanical properties of corrosion-resistant stainless steel fasteners – Part 1: Bolts, screws and studs*

ISO 3506-2, *Mechanical properties of corrosion-resistant stainless steel fasteners – Part 2: Nuts*

ISO 3506-3, *Mechanical properties of corrosion-resistant stainless steel fasteners – Part 3: Set screws and similar fasteners not under tensile stress*

ISO 3506-4, *Mechanical properties of corrosion-resistant stainless steel fasteners – Part 4: Tapping screws*

3 Terms and definitions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

3.1.4 Addition:

NOTE 101 The **rated power input** is the sum of the power inputs of all the individual elements in the appliance that can be on at one time; where there are several such combinations possible, that giving the highest power input is used in determining the **rated power input**.

3.1.9 Replacement:

normal operation

operation of the appliance under the following conditions

Appliances are operated in accordance with the manufacturer's instructions with no load and with the controls set to give the temperatures as set out below, the temperature being measured at the hottest point of each controlled cooking surface.

Stepped controls are set to the first position that gives a temperature equal to or greater than 275 °C. Cycling controls are set so that the mean value of the temperature over the cycle is 275 °C ± 5 °C. If this temperature cannot be reached, the control is set at the maximum.

Griddle grills are operated open or closed whichever is the more unfavourable. When in the closed position, the plates are separated by a heat-resistant low-conductivity spacer panel 10 mm thick and having an area equal to the smaller of the cooking areas of the two heating plates.

For **griddle grills** where both plates are not separately controlled, the control is adjusted so that the conditions set out above are achieved on the directly controlled plate. Where both plates are separately controlled, the conditions set out apply to both plates.

Motors incorporated in the appliance are operated in the intended manner under the most severe conditions that can be expected in normal use taking into account the manufacturer's instructions.

3.101 griddle

an appliance intended to cook by direct contact between one side of the food and a heated surface

3.102 griddle grill

an appliance intended to cook by direct simultaneous contact of both sides of the food with two heated surfaces

3.103 installation wall

a special fixed construction containing supply facilities for appliances installed in conjunction with it

3.104

heating unit

any part of the appliance that fulfils an independent cooking or heating function

3.105

functional surface

surface that is intentionally heated by an internal heat source and has to be hot to carry out the function for which the appliance is intended

Note 1 to entry: An example is the heated sheath of a tubular heating element.

3.106

adjacent surface

surface adjacent to a **functional surface** and which can become hot through conduction

4 General requirement

This clause of Part 1 is applicable.

5 General conditions for the tests

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

5.10 Addition:

*Appliances intended for installation in a bank of other appliances and appliances intended to be fixed to an **installation wall** are enclosed to obtain protection against electric shock and harmful ingress of water equivalent to that obtained when installed in accordance with the instructions provided with the appliance.*

NOTE 101 Appropriate enclosures or additional appliances may be needed for test purposes.

5.101 *Appliances are tested as **heating appliances**, even if they incorporate a motor.*

5.102 *Appliances, when assembled in combination with or incorporating other appliances, are tested in accordance with the requirements of this standard. The other appliances are operated simultaneously in accordance with the requirements of the relevant standards.*

5.103 *The test conditions and requirements apply to both heated surfaces of **griddle grills**.*

6 Classification

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

6.1 Replacement:

Appliances shall be **class I** with respect to protection against electric shock.

Compliance is checked by inspection and by the relevant tests.

6.2 Addition:

Appliances normally used on a table shall be at least IPX3. Other appliances shall be at least IPX4.

7 Marking and instructions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

7.1 Addition:

If appliances have external **accessible surfaces**, for which temperature rise limits are specified in Table 101 and for which the provisions of footnote b to Table 101 apply, then the appliance shall be marked with symbol IEC 60417-5041(2002-10), or with the substance of the following:

CAUTION: Hot surfaces.

7.6 Addition:

Add the following symbol:



[symbol IEC 60417-5041 (2002-10)]

Caution, hot surface

7.12 Addition:

If the appliance incorporates a surface of glass-ceramic or similar material that provides the enclosure of **live parts**, the instructions shall include the substance of the following warning:

WARNING: If the surface is cracked, immediately disconnect the appliance or appropriate part of the appliance from the supply.

The instructions for appliances with cooking surfaces of glass-ceramic or similar material shall state that aluminium foil and plastic vessels are not to be placed on the hot surfaces. They shall also state that these surfaces are not to be used for storage.

The instructions for appliances incorporating halogen lamps shall warn the user to avoid looking directly at the lamps when on.

If symbol IEC 60417-5021 (2002-10) or symbol IEC 60417-5041 (2002-10) is marked on the appliance, its meaning shall be explained.

The instructions shall include the substance of the following:

These appliances are intended to be used for commercial applications, for example in kitchens of restaurants, canteens, hospitals and in commercial enterprises such as bakeries, butcheries, etc., but not for continuous mass production of food.

If the manufacturer wants to limit the use of the appliance to less than the above, this has to be clearly stated in the instructions.

Modification:

The instruction concerning persons (including children) with reduced physical, sensory or mental capabilities, or lack of experience and knowledge is not applicable.

7.12.1 Replacement:

The appliance shall be accompanied by instructions detailing any special precautions necessary for installation. For appliances intended for installation in a bank of other

appliances and appliances intended to be fixed to an **installation wall**, details of how to ensure appropriate protection against electric shock and harmful ingress of water shall be supplied. If the controls of more than one appliance are combined in a separate enclosure, detailed installation instructions shall be supplied. Instructions for **user maintenance**, for example cleaning, shall also be given. They shall include a statement that the appliance is not to be cleaned with a water jet or a steam cleaner.

Appliances that are provided with an appliance inlet, and are intended to be immersed in water for cleaning shall be accompanied by an instruction stating that the connector shall be removed before the appliance is cleaned and that the appliance inlet shall be dried before the appliance is used again.

The instructions of appliances other than **stationary** appliances and appliances with **detachable electrical parts**, that are not intended to be partially or completely immersed in water for cleaning, shall state that the appliance or part must not be immersed.

For appliances that are permanently connected to fixed wiring and for which leakage currents may exceed 10 mA, particularly if disconnected or not used for long periods, or during initial installation, the instructions shall give recommendations regarding the rating of **protective devices**, such as earth leakage relays, to be installed.

If a **stationary appliance** is intended to be moved for cleaning, this shall be stated.

For **stationary appliances** equipped with rollers or castors or intended to be moved for cleaning, the instructions shall state the substance of the following.

This appliance is to be connected with flexible connections for equipotential bonding and connection to services such as electricity supply, water supply, gas supply and steam supply such that the appliance can be moved in the direction required for cleaning a distance not less than the dimension of the appliance in the direction of movement plus 500 mm without the flexible connections becoming taut or being subject to strain.

Compliance is checked by inspection.

7.12.4 *Addition:*

The instructions for **built-in appliances** having a separate control panel for several appliances shall state that the control panel is only to be connected to the specified appliances in order to avoid a possible hazard.

7.12.9 *Not applicable.*

7.14 *Addition:*

The height of the triangle in symbol IEC 60417-5041 (2002-10) shall be at least 15 mm.

7.15 *Addition:*

The marking specified for external **accessible surfaces** shall be visible when the appliance is operated as in normal use, including when actuating any switch, adjusting any control or opening a lid or door. It shall not be placed on a **functional surface** or **adjacent surface**.

Modification:

For **fixed appliances**, the marking of the name or trademark or identification mark of the manufacturer or responsible vendor and the model or type reference shall be marked on the appliance and if not visible when the appliance is installed as in normal use, shall be included

in the instructions or on an additional label that can be fixed near the appliance after installation.

NOTE 101 An example of such an appliance is a **built-in hob**.

7.101 If, during the test of Clause 11, the temperature rise of the side and rear walls of the test corner above the level of the cooking surface exceeds 65 K, and/or during the test of Clause 19 the temperature rise of the walls above and below the cooking surface level or of the floor or ceiling exceeds 125 K, the installation instructions provided by the manufacturer shall include the substance of the following that shall also be included on a non-permanent label, for example a tie-on type, attached to the appliance.

Where this appliance is to be positioned in close proximity to a wall, partitions, kitchen furniture, decorative finishes, etc., it is recommended that they be made of non-combustible material; if not, they shall be clad with a suitable non-combustible heat-insulating material, and that the closest attention be paid to fire prevention regulations.

Compliance is checked by inspection.

7.102 Equipotential bonding terminals shall be marked with symbol 5021 of IEC 60417-1.

These markings shall not be placed on screws, removable washers or other parts that can be removed when conductors are being connected.

Compliance is checked by inspection.

7.103 Appliances or the **detachable electrical parts** of appliances intended to be partially immersed in water for cleaning shall be marked with a line that clearly indicates the maximum depth of immersion, together with the substance of the following warning:

Do not immerse beyond this line.

If there is any seam or seal that causes the appliance or part not to withstand the treatment specified in 15.102, the line indicating the maximum depth of immersion shall be at least 50 mm below any such seam or seal when the appliance or the part is in the position in which it is to be cleaned.

Compliance is checked by inspection and measurement.

8 Protection against access to live parts

This clause of Part 1 is applicable.

9 Starting of motor-operated appliances

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

9.101 Fan motors providing a cooling effect in order to comply with the requirements of Clause 11 shall start under all voltage conditions that may occur in use.

*Compliance is checked by starting the motor three times at a voltage equal to 0,85 times **rated voltage**, the motor being at room temperature at the beginning of the test.*

*The motor is started each time under the conditions occurring at the beginning of **normal operation** or, for automatic appliances, at the beginning of the normal cycle of operation, the motor being allowed to come to rest between successive starts. For appliances provided with*

*motors having other than centrifugal starting switches, this test is repeated at a voltage equal to 1,06 times **rated voltage**.*

*In all cases, the motor shall start and it shall function in such a way that safety is not affected and overload **protection devices** of the motor shall not operate.*

NOTE The supply source must be such that during the test the drop in voltage does not exceed 1 %.

10 Power input and current

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

10.1 Addition:

NOTE 101 For appliances having more than one heating unit, the total power input may be determined by measuring the power input of each heating unit separately (see also 3.1.4).

11 Heating

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

11.2 Addition:

Appliances intended to be fixed to the floor and appliances with a mass greater than 40 kg and not provided with rollers, castors or similar means are installed in accordance with the manufacturer's instructions. If no instructions are given, these appliances are considered as appliances normally placed on the floor.

11.3 Addition:

*Where the external **accessible surfaces** are suitably flat and access permits, then the test probe of Figure 103 is used to measure the temperature rises of external **accessible surfaces** specified in Table 101. The probe is applied with a force of $4\text{ N} \pm 1\text{ N}$ to the surface in such a way that the best possible contact between the probe and the surface is ensured. The measurement is performed after a contact period of 30 s.*

The probe may be held in place using a laboratory stand clamp or similar device. Any measuring instrument giving the same results as the probe may be used.

11.4 Replacement:

*Appliances are operated under **normal operation** such that the total power input of the appliance is 1,15 times **rated power input**. If it is not possible to switch on all heating elements at the same time, the test is made with each of the combinations that the switch arrangement will allow, the highest load possible with each switching arrangement being in circuit.*

If the appliance is provided with a control that limits the total power input, the test is made with whichever combination of heating units, as may be selected by the control, imposes the most severe condition.

*If the temperature rise limits of motors, transformers or electronic circuits are exceeded, the test is repeated with the appliance supplied at 1,06 times **rated voltage**. In this case, only the temperature rises of motors, transformers or electronic circuits are measured.*

11.7 Replacement:

Appliances are operated until steady conditions are established.

*Steady conditions are considered to exist 60 min after reaching the temperatures defined for **normal operation**.*

When an appliance is assembled in combination with, equipped with or incorporating accessories or other appliances the interaction shall be covered if they are provided to operate simultaneously as stated by the manufacturer or by a common control.

NOTE 101 The duration of the test may consist of more than one cycle of operation.

11.8 Addition:

The limit of 65 K temperature rise for the rear and side test walls, including the part of the test corner that projects in front of the appliance, only applies below the level of the cooking surface. If this temperature rise limit is exceeded above this level then the requirements of 7.101 apply.

During the test, the temperature rises are monitored continuously and shall not exceed the values shown in Table 3 and Table 101.

**Table 101 – Maximum temperature rises
for specified external accessible surfaces under normal operating conditions**

Surface ^a	Temperature rise of external accessible surfaces ^b K
Bare metal	48
Coated metal ^c	59
Glass and ceramic	65
Plastic and plastic coating > 0,4 mm ^{d, e}	74
^a Temperature rises are not measured on: – the underside of appliances intended to be used on a working surface or floor; – the rear surface of appliances; – surfaces that are inaccessible to a 75 mm diameter probe having a hemispherical end; – functional surfaces and adjacent surfaces. ^b The temperature rise on external accessible surfaces up to a distance of 100 mm from adjacent surfaces of the appliance, (see Figure 102) may exceed the limits by up to 25 K, but the relevant part shall then be marked with symbol IEC 60417-5041 (2002-10) or the equivalent text. ^c Metal is considered coated when a coating having a minimum thickness of 90 µm made by enamel or non-substantially plastic coating is used. ^d The temperature rise limit of plastic also applies for plastic material having a metal finish of thickness less than 0,1 mm. ^e When the thickness of the plastic coating does not exceed 0,4 mm, the temperature rise limits of coated metal for underlying metal apply or the temperature rise limits for glass or ceramic material for underlying glass or ceramic material apply.	

12 Void

13 Leakage current and electric strength at operating temperature

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

13.2 Modification:

Instead of the permissible leakage current for **stationary class I appliances**, the following applies:

- for cord and plug connected appliances 0,75 mA or 1 mA per kW **rated power input** of the appliance with a maximum of 10 mA, whichever is higher.
- for other appliances 0,75 mA or 1 mA per kW **rated power input** of the appliance with no maximum, whichever is higher.

For **portable class I appliances**, instead of the permissible leakage current, the following applies:

- for cord and plug connected appliances 0,75 mA or 1 mA per kW **rated power input** of the appliance with a maximum of 10 mA, whichever is higher.

For **heating units** with surfaces of glass-ceramic or similar material, a flat metal plate, 200 mm by 100 mm and 2 mm thick is used in place of the metal foil. The concavity of the major dimension of the plate shall not exceed 0,1 mm.

The plate is put in any position on the surface for a period of 1 min before the leakage current is measured.

13.3 Addition:

If there is earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the flat metal plate is connected to earthed metal.

A test voltage of 1 000 V is then applied between **live parts** and the metal plate.

If there is no earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the metal plate is not connected to earthed metal.

A test voltage of 3 000 V is then applied between **live parts** and the metal plate.

NOTE 101 Care is taken to ensure that the voltage applied does not overstress the other insulations.

14 Transient overvoltages

This clause of Part 1 is applicable.

15 Moisture resistance

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

15.1 Addition:

Appliances or any **detachable electrical parts** intended to be partially or completely immersed in water for cleaning are also subjected to the tests of 15.102.

NOTE 101 Appliances other than **stationary** appliances or any **detachable electrical parts** not marked with a line indicating the maximum depth of immersion, or for which there is no warning against partial or complete immersion in the instructions, are considered to be appliances intended to be completely immersed in water for cleaning.

15.1.1 Addition:

In addition, IPX0, IPX1, IPX2, IPX3 and IPX4 appliances are subjected for 5 min to the following splash test.

The apparatus shown in Figure 101 is used. During the test, the water pressure is so regulated that the water splashes up 150 mm above the bottom of the bowl. The bowl is placed on the floor for appliances normally used on the floor. For all other appliances, on a horizontal support 50 mm below the lowest edge of the appliance, the bowl is so moved around as to splash the appliance from all directions. Care is taken that the appliance is not hit by the direct jet.

15.1.2 Modification:

Appliances normally used on a table are placed on a support having dimensions that are 15 cm ± 5 cm in excess of those of the orthogonal projection of the appliance on the support.

15.2 Modification:

A litre of the solution is poured steadily over a period of 1 min on to the centre of the surface of the griddle plate.

15.101 Appliances that are provided with a tap intended for filling or cleaning, shall be constructed so that the water from the tap cannot come into contact with **live parts**.

Compliance is checked by the following test.

The tap is fully opened for 1 min with the appliance connected to a water supply having the maximum water pressure indicated by the manufacturer. Tilttable and movable parts, including lids, are tilted or placed in the most unfavourable positions. Swivelling outlets of water taps are so positioned as to direct water on to those parts that will give the most unfavourable result. Immediately following this treatment the appliance shall withstand an electric strength test as specified in 16.3.

15.102 Appliances or **detachable electrical parts** intended to be partially or completely immersed in water for cleaning shall have adequate protection against the effects of immersion.

Compliance is checked by the following tests.

*The sample is operated under **normal operation**, except that cycling controls, if any, are adjusted to the highest setting, the supply voltage being such that the power input of the appliance is 1,15 times the **rated power input**.*

When steady conditions are established or when the cycling control operates for the first time, the connector is withdrawn or the supply switched off and the sample is immediately immersed completely in water having a temperature between 10 °C and 25 °C, unless it is marked with a line indicating the maximum depth of immersion, in which case it is immersed to the depth indicated.

After 1 h of immersion, the sample is removed from the water and dried, care being taken to ensure that all moisture is removed from the insulation in the vicinity of the pins of appliance inlets. The leakage current is then measured on the assembled appliance, as described in 16.2.

The leakage current shall not exceed the value specified in 16.2.

After the treatment described above and the measurement of the leakage current, the sample shall withstand an electric strength test as specified in 16.3, the test voltage being, however, reduced to 1 000 V.

The sample is then operated under **normal operation**, the supply voltage being such that the power input of the appliance is 1,15 times the **rated power input** for 10 days (240 h). During this period, the sample is allowed to cool to approximately room temperature five times at regular intervals.

After this period, the connector of the sample is withdrawn or the supply otherwise switched off and the sample immediately immersed once more in water for 1 h as described above. It is then dried and the leakage current is measured again as described in 16.2.

The leakage current shall not exceed the value specified in 16.2.

The sample shall then withstand an electric strength test as specified before, and inspection shall show that water has not entered the appliance to any appreciable extent.

NOTE When inspecting the appliance for the presence of water, special attention is paid to parts of the appliance in which electrical components are situated.

16 Leakage current and electric strength

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

16.1 Addition:

For **heating units** with surfaces of glass-ceramic or similar material, the tests of 16.2 and 16.3 are made with the flat metal plate as described in 13.2.

16.2 Modification:

Instead of the permissible leakage current for **stationary class I appliances**, the following applies:

- for cord and plug connected appliances 0,75 mA or 1 mA per kW **rated power input** of the appliance with a maximum of 10 mA, whichever is higher.
- for other appliances 0,75 mA or 1 mA per kW **rated power input** of the appliance with no maximum, whichever is higher.

For **portable class I appliances**, instead of the permissible leakage current, the following applies:

- for cord and plug connected appliances 0,75 mA or 1 mA per kW **rated power input** of the appliance with a maximum of 10 mA, whichever is higher.

Addition:

If there is earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the leakage current is measured for each of the **heating units** in turn, with the flat metal plate connected to earthed metal.

The leakage current shall not exceed 1 mA per kW of the power input of the **heating unit** being tested.

If there is no earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the leakage current is measured between each pole of the supply and the flat metal plate for each of the **heating units** in turn, the metal plate not being connected to earthed metal.

For each measurement the leakage current shall not exceed 0,25 mA.

NOTE 101 For appliances intended to be used with a connector and intended to be partially or completely immersed in water for cleaning, the appliance inlet may be dried, for example by means of blotting paper, before applying the test voltage, if the appliance would not otherwise withstand this test.

16.3 Addition:

*If there is earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the flat metal plate is connected to earthed metal.*

*A test voltage of 1 250 V is then applied between **live parts** and the metal plate.*

*If there is no earthed metal between **live parts** and the surface of glass-ceramic or similar material, the metal plate is not connected to earthed metal.*

*A test voltage of 3 000 V is then applied between **live parts** and the metal plate.*

17 Overload protection of transformers and associated circuits

This clause of Part 1 is applicable.

18 Endurance

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

18.101 Appliances incorporating surfaces of glass-ceramic or similar material shall withstand thermal stresses liable to occur in normal use.

Compliance is checked by the following test.

*The appliance is operated with all heating sources beneath the glass-ceramic or similar material energized at the same time. **Griddle grills** are operated in the open position.*

*The controls are set at maximum and the appliance is operated for 500 cycles, each cycle comprising 10 min on and 20 min off, the supply being 1,1 times **rated voltage**. The operation of **thermostats** or **temperature limiters** during the test is ignored.*

Immediately after the last energized period the cooking surface is subjected to a spillage test using $1^{+0,1}_0$ litre of cold water between 10 °C and 15 °C, poured steadily over the surface for 1 min.

Fifteen minutes later all excess water is removed from the surface.

After the test the surface shall not be cracked or broken and the appliance shall withstand the test in 16.3.

19 Abnormal operation

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

19.1 Addition:

A control or switching device that is intended for different settings corresponding to different functions of the same part of the appliance and that are covered by different standards is in addition set in the most severe setting irrespective of the manufacturer's instructions.

19.2 Addition:

Controls are set at maximum.

19.13 Addition:

If the temperature rise of the walls above and below the cooking surface level or of the floor or ceiling exceeds 125 K, the requirements of 7.101 apply.

20 Stability and mechanical hazards

This clause of Part 1 is applicable.

21 Mechanical strength

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

21.101 Cooking surfaces of glass-ceramic or similar material shall withstand the stresses liable to occur in normal use.

Compliance is checked by the following test.

Heating sources beneath a surface of glass-ceramic or similar material are operated in accordance with the conditions of Clause 11 until steady conditions are established. After switching off, the cooking surface is immediately subjected to the following test.

A vessel having a bottom of copper or aluminium that is flat over a diameter of 220 mm ± 10 mm with edges rounded with a radius of at least 10 mm is uniformly filled with sand or shot so that the total mass is 4 kg. The vessel is dropped flat from a height of 150 mm on to the surface.

The test is carried out 10 times on any part of the cooking surface but not within 20 mm of control knobs.

The heating sources are then again operated in accordance with the conditions of Clause 11 until steady conditions are established.

Immediately after switching off, a quantity of $1^{+0,1}_0$ l of cold water at 15 °C ± 5 °C is then poured steadily over a period of 1 min over the surface; 15 min later all excess water is removed. The appliance is then allowed to cool to approximately ambient temperature. An additional quantity of $1^{+0,1}_0$ l of cold water is then again poured steadily over a period of 1 min over the surface.

Fifteen minutes later all excess water is removed and the surface wiped dry.

After the tests the surface shall not be cracked or broken and the appliance shall withstand the test of 16.3.

22 Construction

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

22.101 For three-phase appliances, **thermal cut-outs** protecting circuits with heating elements, and those for motors of which the unexpected starting may cause a hazard, shall be of the non-self-resetting and trip-free type, and shall provide **all-pole disconnection** from related supply circuits.

For single-phase appliances and for single-phase heating elements and/or motors connected between one phase and neutral or between phase and phase, **thermal cut-outs** protecting circuits with heating elements, and those for motors of which the unexpected starting may cause a hazard, shall be of the non-self-resetting and trip-free type, and shall provide at least one-pole disconnection.

If the **non-self-resetting thermal cut-out** is only accessible after removing parts with the aid of a **tool**, the trip-free type is not required.

NOTE 1 **Thermal cut-outs** of the trip-free type have an automatic action, with a reset actuating member, so constructed that the automatic action is independent of manipulation or position of the reset mechanism.

Thermal cut-outs of the bulb and capillary type that operate during the tests of Clause 19 shall be such that rupture of the capillary tube shall not impair compliance with the requirements of 19.13.

Compliance is checked by inspection, and by manual test and by rupturing the capillary tube.

NOTE 2 Care must be taken to ensure that the rupture does not seal the capillary tube.

22.102 Lights, switches or push-buttons shall only be coloured red for the indication of danger, alarm or similar situations.

Compliance is checked by inspection.

22.103 Portable appliances shall not have openings on the underside that would allow small items to penetrate and touch **live parts**.

*Compliance is checked by inspection and by measuring the distance between the supporting surface and **live parts** through openings. This distance shall be at least 6 mm. However, if the appliance is fitted with legs, this distance is increased to 10 mm if the appliance is intended to stand on the table and to 20 mm if it is intended to stand on the floor.*

22.104 Hinged cooking surfaces of **griddle grills** shall be protected against accidental dropping.

Compliance is checked by applying a force of 20 N in the most unfavourable position and direction to the raised cooking surface. The cooking surface shall not fall back to its operating position.

NOTE Hinged cooking surfaces that can be opened through an angle of at least 100°, even if placed against a wall, are not subjected to this test.

23 Internal wiring

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

23.3 Addition:

*When the capillary tube of the **thermostat** is liable to flexing in normal use the following applies:*

– *where the capillary tube is fitted as part of the internal wiring, Part 1 applies;*

- *where the capillary tube is separate, it is subjected to 1 000 flexings at a rate not exceeding 30 per min.*

NOTE 101 If, in any of the above cases, it is not possible to move the movable part of the appliance at the given rate, due for example to the mass of the part, the rate of flexing may be reduced.

After the test, the capillary tube shall show no sign of damage within the meaning of this standard and no damage impairing its further use.

However, if a rupture of the capillary tube renders the appliance inoperative (fail-safe), separate capillary tubes are not tested, and those fitted as part of the internal wiring are not inspected for compliance with the requirements.

Compliance in this instance is checked by rupturing the capillary tube.

NOTE 102 Care must be taken to ensure that the rupture does not seal the capillary tube.

24 Components

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

24.101 Connectors fitted to appliances shall not incorporate a **thermostat**.

Compliance is checked by inspection.

25 Supply connection and external flexible cords

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

25.3 Addition:

Appliances with a mass greater than 40 kg, intended for permanent connection to fixed wiring and not provided with rollers, castors or similar means shall be constructed so that the connection can be done after the appliance has been installed in accordance with the manufacturer's instructions.

25.7 Modification:

Instead of the types of **supply cords** specified, the following applies.

Supply cords shall be oil-resistant, sheathed flexible cable not lighter than ordinary polychloroprene or other equivalent synthetic elastomer-sheathed cord (code designation 60245 IEC 57).

26 Terminals for external conductors

This clause of Part 1 is applicable.

27 Provision for earthing

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

27.2 Addition:

Stationary appliances shall be provided with a terminal for the connection of an external equipotential conductor. This terminal shall be in effective electrical contact with all fixed exposed metal parts of the appliance, and shall allow the connection of a conductor having a nominal cross-sectional area of up to 10 mm². It shall be located in a position convenient for the connection of the bonding conductor after installation of the appliance.

NOTE 101 Small fixed exposed metal parts, for example nameplates and the like, are not required to be in electrical contact with the terminal.

28 Screws and connections

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

28.1 Addition:

Screws made of carbon steel and alloy steel shall be made in accordance with ISO 898-1.

Screws made of corrosion-resistant stainless-steel shall be made in accordance with ISO 3506-1, or ISO 3506-2, or ISO 3506-3, or ISO 3506-4.

28.4 Addition:

Screws that make mechanical connections and electrical connections shall be so designed that the contact pressure does not change appreciably through loosening of the screwed assembly parts during operational stress and contact corrosion.

Screws that make mechanical connections and provide earthing continuity shall be so designed that the contact pressure does not change appreciably through loosening of the screwed assembly parts due to operational stress and contact corrosion. They shall be designed so that a minimum contact pressure remains.

Compliance is checked by inspection and by measuring the assembling torques for screwed connections providing earthing continuity by applying a torque as specified in Table 102 to turn the screw in the fastening direction. The screw shall not turn.

The screw shall not have been unfastened prior to performing this test.

Table 102 – Assembling torques for screwed connections providing earthing continuity

Outer thread diameter of the screw mm	Assembling torque Nm	
	Screwed connections for the mechanical strength of the screws A2-70 according to ISO 3506-1, or ISO 3506-2, or ISO 3506-3, or ISO 3506-4 and 5.8 according to ISO 898-1	Screwed connections for the mechanical strength of the screws > 8.8 according to ISO 898-1
>2,8 and ≤3,6	0,8	1,3
>3,6 and ≤4,2	1,9	3,0
>4,2 and ≤5,3	3,7	6,0
>5,3 and ≤6,3	6,5	10,0
M 8	15,0	25,0
M 10	31,0	50,0

29 Clearances, creepage distances and solid insulation

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

29.2 Addition:

The microenvironment is pollution degree 3 and the insulation shall have a comparative tracking index (CTI) not less than 250, unless the insulation is enclosed or located so that it is unlikely to be exposed to pollution during normal use of the appliance.

30 Resistance to heat and fire

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

30.2.1 Modification:

The glow-wire test is carried out at 650 °C. The glow-wire flammability index (GWFI) according to IEC 60695-2-12 shall be at least 650 °C.

30.2.2 Not applicable.

30.101 *Filters, if any, of non-metallic materials intended for the absorption of grease are subjected to the burning test specified in ISO 9772 for category HBF material, if relevant, or shall be classified at least HB40 according to IEC 60695-11-10, except that the thickness of the specimen is the same as that in the appliance.*

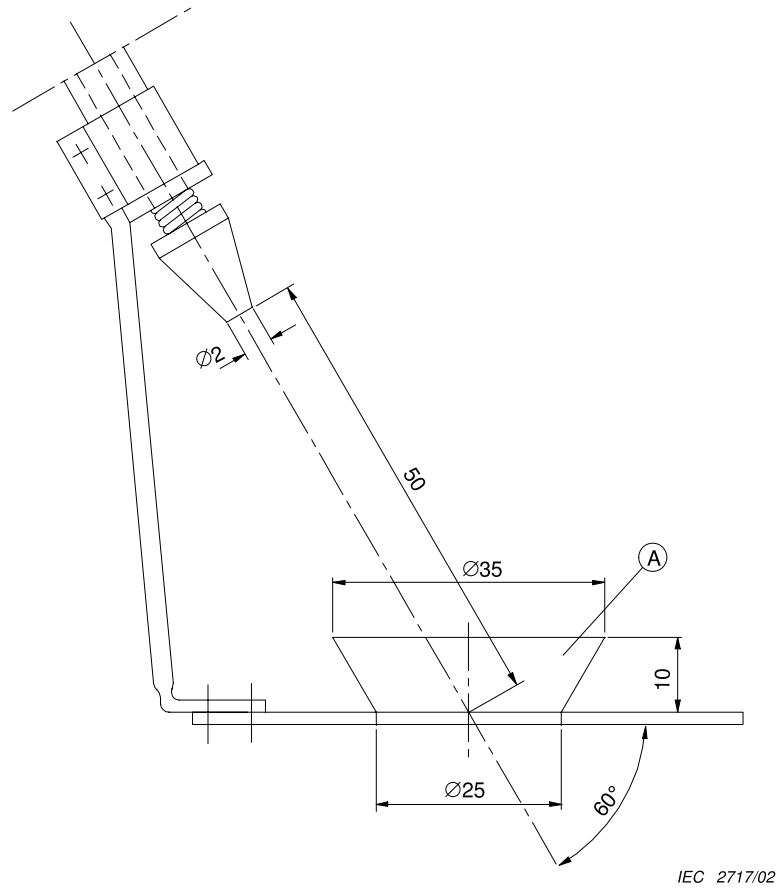
NOTE It may be necessary to support the specimen.

31 Resistance to rusting

This clause of Part 1 is applicable.

32 Radiation, toxicity and similar hazards

This clause of Part 1 is applicable.



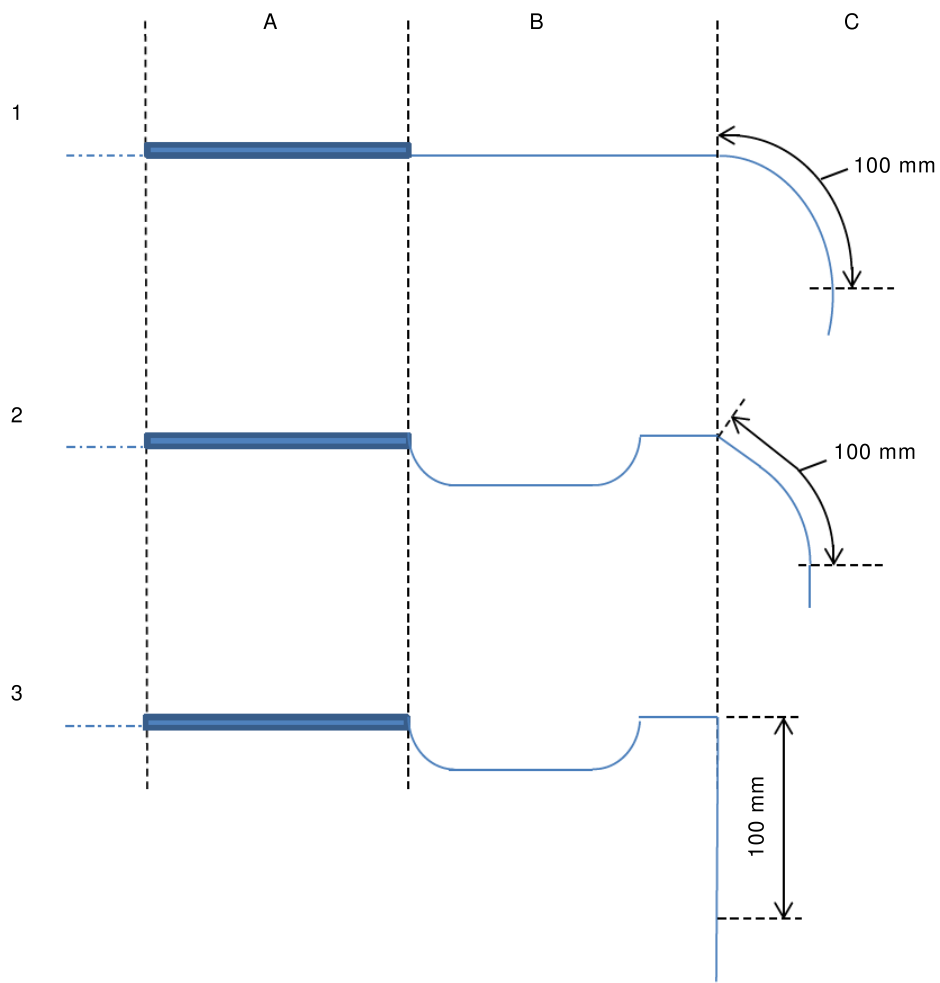
IEC 2717/02

Dimensions in millimetres

Key

A Bowl

Figure 101 – Splash apparatus

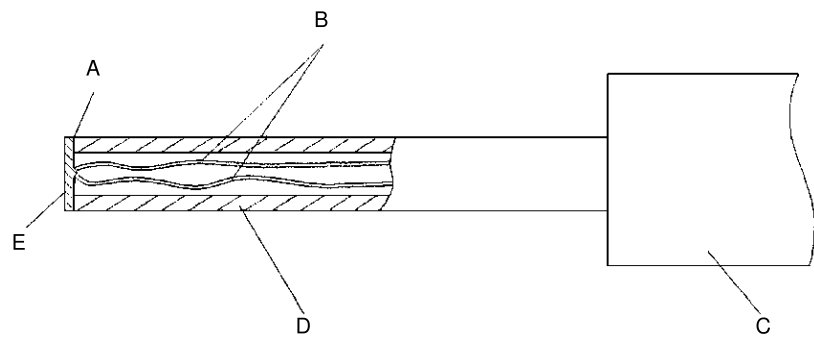


IEC

Key

- A **functional surface**
- B **adjacent surface**
- C **external accessible surface**

Figure 102 – Identification of surfaces for temperature measurement



IEC

Key

- A adhesive
- B thermocouple wires 0,3 mm diameter to IEC 60584-1 Type K (chrome alumel)
- C handle arrangement permitting a contact force of $4\text{ N} \pm 1\text{ N}$
- D polycarbonate tube: inside diameter 3 mm, outside diameter 5 mm
- E tinned copper disc: 5 mm diameter, 0,5 mm thick with a flat contact face

Figure 103 – Probe for measuring surface temperatures

Annexes

The annexes of Part 1 are applicable except as follows.

Annex N (normative)

Proof tracking test

6.3 Addition:

Add 250 V to the list of specified voltages.

Annex P (informative)

Guidance for the application of this standard to appliances used in tropical climates

13 Leakage current and electric strength at operating temperature

13.2 Modification:

Instead of the permissible leakage current for **stationary class I appliances**, the following applies:

- for cord and plug connected appliances 0,5 mA or 0,5 mA per kW **rated power input** of the appliance with a maximum of 5 mA.
- for other appliances 0,5 mA or 0,5 mA per kW **rated power input** of the appliance with no maximum.

For **portable class I appliances** instead of the permissible leakage current, the following applies:

- for cord and plug connected appliances 0,5 mA or 0,5 mA per kW **rated power input** of the appliance with a maximum of 5 mA, whichever is higher.

16 Leakage current and electric strength

16.2 Modification:

Instead of the permissible leakage current for **stationary class I appliances**, the following applies:

- for cord and plug connected appliances 0,5 mA or 0,5 mA per kW **rated power input** of the appliance with a maximum of 5 mA.
- for other appliances 0,5 mA or 0,5 mA per kW **rated power input** of the appliance with no maximum.

For **portable class I appliances**, instead of the permissible leakage current, the following applies:

- *for cord and plug connected appliances*

*0,5 mA or 0,5 mA per kW **rated power input** of the appliance with a maximum of 5 mA, whichever is higher.*

Bibliography

The bibliography of Part 1 is applicable except as follows.

Addition:

IEC 60335-2-48, *Household and similar electrical appliances – Safety – Part 2-48: Particular requirements for commercial electric grillers and toasters*

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	34
INTRODUCTION	37
1 Domaine d'application	38
2 Références normatives	38
3 Termes et définitions	39
4 Prescriptions générales	40
5 Conditions générales d'essais	40
6 Classification	40
7 Marquage et indications	41
8 Protection contre l'accès aux parties actives	44
9 Démarrage des appareils à moteur	44
10 Puissance et courant	44
11 Echauffements	44
12 Vacant	46
13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime	46
14 Surtensions transitoires	47
15 Résistance à l'humidité	47
16 Courant de fuite et rigidité diélectrique	49
17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés	50
18 Endurance	50
19 Fonctionnement anormal	51
20 Stabilité et dangers mécaniques	51
21 Résistance mécanique	51
22 Construction	52
23 Conducteurs internes	53
24 Composants	53
25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs	53
26 Bornes pour conducteurs externes	54
27 Dispositions en vue de la mise à la terre	54
28 Vis et connexions	54
29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide	55
30 Résistance à la chaleur et au feu	55
31 Protection contre la rouille	55
32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues	55
Annexes	59
Annexe N (normative) Essai de tenue au cheminement	59
Annexe P (informative) Lignes directrices pour l'application de la présente norme aux appareils utilisés en climat tropical	59
Bibliographie	61
Figure 101 – Appareil d'éclaboussement	56
Figure 102 – Identification des surfaces pour la mesure de température	57

Figure 103 – Sonde pour la mesure des températures de surface	58
---	----

Tableau 101 – Echauffements maximaux pour les surfaces accessibles extérieures spécifiées en conditions de fonctionnement normal.....	46
--	----

Tableau 102 – Couples d'assemblage pour les connexions vissées assurant la continuité de terre.....	55
--	----

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES – SÉCURITÉ –

Partie 2-38: Règles particulières pour les plaques à griller électriques à usage collectif

AVANT-PROPOS

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (IEC) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de l'IEC). L'IEC a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, l'IEC – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de l'IEC"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'IEC, participent également aux travaux. L'IEC collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de l'IEC concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de l'IEC intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de l'IEC se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de l'IEC. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que l'IEC s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; l'IEC ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de l'IEC s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de l'IEC dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de l'IEC et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) L'IEC elle-même ne fournit aucune attestation de conformité. Des organismes de certification indépendants fournissent des services d'évaluation de conformité et, dans certains secteurs, accèdent aux marques de conformité de l'IEC. L'IEC n'est responsable d'aucun des services effectués par les organismes de certification indépendants.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à l'IEC, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de l'IEC, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de l'IEC ou de toute autre Publication de l'IEC, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de l'IEC peuvent faire l'objet de droits de brevet. L'IEC ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de brevets et de ne pas avoir signalé leur existence.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Cette version consolidée n'est pas une Norme IEC officielle, elle a été préparée par commodité pour l'utilisateur. Seules les versions courantes de cette norme et de son(ses) amendement(s) doivent être considérées comme les documents officiels.

Cette version consolidée de l'IEC 60335-2-38 porte le numéro d'édition 5.1. Elle comprend la cinquième édition (2002-11) [documents 61E/400/FDIS et 61E/412/RVD], son amendement 1 (2008-02) [documents 61E/596/FDIS et 61E/611/RVD] et son amendement 2 (2017-03) [documents 61/5320/FDIS et 61/5372/RVD]. Le contenu technique est identique à celui de l'édition de base et à ses amendements.

Cette version Finale ne montre pas les modifications apportées au contenu technique par les amendements 1 et 2. Une version Redline montrant toutes les modifications est disponible dans cette publication.

La présente partie de la Norme internationale IEC 60335 a été établie par le sous-comité 61E de l'IEC: Sécurité des appareils électriques à usage des collectivités, du comité d'études 61 de l'IEC: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Cette cinquième édition constitue une révision technique.

La version française de cette norme n'a pas été soumise au vote.

La présente partie 2 doit être utilisée conjointement avec la dernière édition de l'IEC 60335-1 et ses amendements. Elle a été établie sur la base de la quatrième édition (2001) de cette norme.

NOTE 1 L'expression "Partie 1" utilisée dans la présente norme fait référence à l'IEC 60335-1.

La présente partie 2 complète ou modifie les articles correspondants de l'IEC 60335-1 de façon à transformer cette publication en norme IEC: Règles de sécurité pour les plaques à griller électriques à usage collectif.

Lorsqu'un paragraphe particulier de la Partie 1 n'est pas mentionné dans cette partie 2, ce paragraphe s'applique pour autant qu'il est raisonnable. Lorsque la présente norme spécifie "addition", "modification" ou "remplacement", le texte correspondant de la Partie 1 doit être adapté en conséquence.

NOTE 2 Le système de numérotation suivant est utilisé:

- paragraphes, tableaux et figures: ceux qui sont numérotés à partir de 101 sont complémentaires à ceux de la Partie 1;
- notes: à l'exception de celles qui sont dans un nouveau paragraphe ou de celles qui concernent des notes de la Partie 1, les notes sont numérotées à partir de 101, y compris celles des articles ou paragraphes qui sont remplacés
- annexes: les annexes supplémentaires sont appelées AA, BB, etc.

NOTE 3 Les caractères d'imprimerie suivants sont utilisés:

- exigences: caractères romains;
- modalités d'essais: *caractères italiques*;
- notes: petits caractères romains.

Les mots en **gras** dans le texte sont définis à l'Article 3. Lorsqu'une définition de la Partie 1 concerne un adjectif, l'adjectif et le nom associé figurent également en gras.

Les différences suivantes existent dans les pays indiqués ci-après.

- 6.1: Les appareils de la classe 01 sont autorisés (Japon).
- 6.2: Pour les appareils destinés à être installés dans une cuisine, le degré approprié de protection contre les effets nuisibles de la pénétration de l'eau dépend de la hauteur d'installation (France).
- 13.2: Les limites du courant de fuite sont différentes (Japon).
- 16.2: Les limites du courant de fuite sont différentes (Japon).
- Article 21: Pour les appareils destinés à être installés dans une cuisine, les valeurs d'énergie d'impact dépendent de la hauteur du point d'impact (France).

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant la date de stabilité indiquée sur le site web de l'IEC sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

NOTE L'attention des Comités Nationaux est attirée sur le fait que les fabricants d'appareils et les organismes d'essai peuvent avoir besoin d'une période transitoire après la publication d'une nouvelle publication CEI, ou d'une publication amendée ou révisée, pour fabriquer des produits conformes aux nouvelles exigences et pour adapter leurs équipements aux nouveaux essais ou aux essais révisés.

Le comité recommande que le contenu de cette publication soit entériné au niveau national au plus tôt 12 mois après la date de publication.

IMPORTANT – Le logo "*colour inside*" qui se trouve sur la page de couverture de cette publication indique qu'elle contient des couleurs qui sont considérées comme utiles à une bonne compréhension de son contenu. Les utilisateurs devraient, par conséquent, imprimer cette publication en utilisant une imprimante couleur.

INTRODUCTION

Il a été considéré en établissant la présente Norme internationale que l'exécution de ses dispositions était confiée à des personnes expérimentées et ayant une qualification appropriée.

Cette norme reconnaît le niveau de protection internationalement accepté contre les risques électriques, mécaniques, thermiques, liés au feu et au rayonnement des appareils, lorsqu'ils fonctionnent comme en usage normal en tenant compte des instructions du fabricant. Elle couvre également les situations anormales auxquelles on peut s'attendre dans la pratique et prend en considération les phénomènes électromagnétiques qui peuvent affecter le fonctionnement en toute sécurité des appareils.

Cette norme tient compte autant que possible des exigences de l'IEC 60364, de façon à rester compatible avec les règles d'installation quand l'appareil est raccordé au réseau d'alimentation. Cependant, des règles nationales d'installation peuvent être différentes.

Si un appareil compris dans le domaine d'application de cette norme comporte également des fonctions qui sont couvertes par une autre partie 2 de l'IEC 60335, la partie 2 correspondante est appliquée à chaque fonction séparément, dans la limite du raisonnable. Si cela est applicable, on tient compte de l'influence d'une fonction sur les autres fonctions.

Lorsqu'une partie 2 ne comporte pas d'exigences complémentaires pour couvrir les risques traités dans la Partie 1, la Partie 1 s'applique.

NOTE 1 Cela signifie que les comités d'études responsables pour les parties 2 ont déterminé qu'il n'était pas nécessaire de spécifier des exigences particulières pour l'appareil en question en plus des exigences générales.

La présente norme est une norme de famille de produits traitant de la sécurité d'appareils et a préséance sur les normes horizontales et génériques couvrant le même sujet.

NOTE 2 Les normes horizontales et génériques couvrant un risque ne sont pas applicables parce qu'elles ont été prises en considération lorsque les exigences générales et particulières ont été étudiées pour la série de normes IEC 60335. Par exemple, dans le cas des exigences de température de surface pour de nombreux appareils, des normes génériques, comme l'ISO 13732-1 pour les surfaces chaudes, ne sont pas applicables en plus de la Partie 1 ou des parties 2.

Un appareil conforme au texte de la présente norme ne sera pas nécessairement jugé conforme aux principes de sécurité de la norme si, lorsqu'il est examiné et soumis aux essais, il apparaît qu'il présente d'autres caractéristiques qui compromettent le niveau de sécurité visé par ces exigences.

Un appareil utilisant des matériaux ou présentant des modes de construction différents de ceux décrits dans les exigences de la présente norme peut être examiné et essayé en fonction de l'objectif poursuivi par ces exigences et, s'il est jugé pratiquement équivalent, il peut être estimé conforme aux principes de sécurité de la norme.

APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES – SÉCURITÉ –

Partie 2-38: Règles particulières pour les plaques à griller électriques à usage collectif

1 Domaine d'application

L'article de la Partie 1 est remplacé par l'article ci-après.

La présente norme internationale traite de la sécurité des **plaques à griller** électriques à usage collectif qui ne sont pas destinées aux usages domestiques et analogues, dont la **tension assignée** n'est pas supérieure à 250 V pour les appareils monophasés alimentés entre phase et neutre et à 480 V pour les autres appareils.

NOTE 101 Ces appareils sont utilisés pour la préparation des produits alimentaires dans un cadre collectif, par exemple dans les cuisines des restaurants, des cantines, des hôpitaux et des entreprises artisanales, telles que les boulangeries, les boucheries, etc.

La partie électrique des appareils utilisant d'autres formes d'énergie entre également dans le domaine d'application de la présente norme.

Dans la mesure du possible, la présente norme traite des risques ordinaires présentés par ces types d'appareils.

NOTE 102 L'attention est attirée sur le fait que

- pour les appareils destinés à être utilisés dans des véhicules ou à bord de navires ou d'avions, des exigences supplémentaires peuvent être nécessaires;
- dans de nombreux pays, des exigences supplémentaires sont spécifiées par les organismes nationaux de la santé publique, par les organismes nationaux responsables de la protection des travailleurs, par les organismes nationaux responsables de l'alimentation en eau et par des organismes similaires.

NOTE 103 La présente norme ne s'applique pas

- aux appareils prévus exclusivement pour des usages industriels;
- aux appareils destinés à être utilisés dans des locaux présentant des conditions particulières, telles que la présence d'une atmosphère corrosive ou explosive (poussières, vapeur ou gaz);
- aux appareils conçus pour la préparation continue en masse d'aliments;
- aux grills et aux grille-pain (IEC 60335-2-48);
- aux appareils comportant des sources de chauffage à induction.

2 Références normatives

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

Addition:

IEC 60584-1, *Couples thermoélectriques – Partie 1: Spécifications et tolérances en matière de FEM*

ISO 898-1, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation en acier au carbone et en acier allié – Partie 1: Vis, goujons et tiges filetés de classes de qualité spécifiées – Filetages à pas gros et filetages à pas fin*

ISO 3506-1, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation en acier inoxydable résistant à la corrosion – Partie 1: Vis et goujons*

ISO 3506-2, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation en acier inoxydable résistant à la corrosion – Partie 2: Ecrous*

ISO 3506-3, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation en acier inoxydable résistant à la corrosion – Partie 3: Vis sans tête et éléments de fixation similaires non soumis à des contraintes de traction*

ISO 3506-4, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation en acier inoxydable résistant à la corrosion – Partie 4: Vis à tête*

3 Termes et définitions

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

3.1.4 *Addition:*

NOTE 101 La **puissance assignée** est la somme des puissances de tous les éléments individuels de l'appareil qui peuvent être alimentés simultanément; si plusieurs combinaisons d'éléments sont possibles, celle qui donne la puissance la plus élevée sert à déterminer la **puissance assignée**.

3.1.9 *Remplacement:*

conditions de fonctionnement normal

fonctionnement de l'appareil dans les conditions suivantes

Les appareils sont mis en fonctionnement selon les instructions du fabricant, sans charge et les dispositifs de commande sont réglés de façon à donner les températures indiquées ci-dessous, la température étant mesurée au point le plus chaud de chaque surface contrôlée.

Les dispositifs de commande par pas sont réglés sur la première position qui donne une température égale ou supérieure à 275 °C. Les dispositifs de commande cycliques sont réglés de façon que la valeur moyenne de la température pendant le cycle soit de 275 °C ± 5 °C. S'il n'est pas possible d'atteindre cette température, le dispositif de commande est réglé à la position maximale.

Les **plaques à griller doubles** sont ouvertes ou fermées, suivant la condition la plus défavorable. En position fermée, les plaques sont séparées par un panneau en matériau résistant à la chaleur et de faible conductivité de 10 mm d'épaisseur dont la surface est égale à la plus petite surface de cuisson des deux plaques chauffantes.

Pour les **plaques à griller doubles** dont les deux plaques ne sont pas commandées séparément, le dispositif de commande thermique est réglé de manière à obtenir les conditions indiquées ci-dessus sur la plaque commandée directement. Lorsque les deux plaques sont commandées séparément, les conditions sont applicables aux deux plaques.

Les moteurs incorporés dans l'appareil sont mis en fonctionnement de la manière prévue, sous les conditions les plus sévères qui peuvent se produire en usage normal, en tenant compte des instructions du fabricant.

3.101

plaque à griller simple

appareil de cuisson par contact direct entre une face de l'aliment à griller et une surface chauffante

3.102

plaque à griller double

appareil de cuisson par contact direct simultané des deux faces de l'aliment à griller avec deux surfaces chauffantes

3.103

mur d'installation

construction fixe spéciale comportant les dispositifs pour alimenter les appareils qui y seront raccordés

3.104

unité chauffante

toute partie de l'appareil qui assure une fonction autonome de cuisson ou de chauffage

3.105

surface fonctionnelle

surface qui est volontairement chauffée par une source de chaleur interne et qui doit être chaude pour assurer la fonction pour laquelle l'appareil est destiné

Note 1 à l'article: La gaine chauffée d'un élément chauffant tubulaire constitue un exemple.

3.106

surface adjacente

surface adjacente à une **surface fonctionnelle** et susceptible de devenir chaude par conduction

4 Prescriptions générales

L'article de la Partie 1 est applicable.

5 Conditions générales d'essais

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

5.10 Addition:

*Les appareils destinés à être installés en batterie avec d'autres appareils et les appareils destinés à être fixés à un **mur d'installation** sont sous une enveloppe de manière à avoir une protection contre les chocs électriques et les effets nuisibles de la pénétration de l'eau équivalente à celle obtenue lorsqu'ils sont installés selon les instructions fournies avec l'appareil.*

NOTE 101 Des enveloppes appropriées ou des appareils supplémentaires peuvent être nécessaires pour les essais.

5.101 *Les appareils sont essayés comme des **appareils chauffants** même s'ils comportent un moteur.*

5.102 *Les appareils, lorsqu'ils sont montés en combinaison avec d'autres appareils ou lorsqu'ils incorporent d'autres appareils, sont essayés conformément aux exigences de cette norme. Les autres appareils sont mis en fonctionnement simultanément conformément aux exigences des normes correspondantes.*

5.103 *Les exigences et les conditions des essais sont applicables aux deux surfaces chauffées des **plaques à griller doubles**.*

6 Classification

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

6.1 Remplacement:

Les appareils doivent être de la **classe I** en ce qui concerne la protection contre les chocs électriques.

La vérification est effectuée par examen et par les essais appropriés.

6.2 Addition:

Les appareils normalement utilisés sur une table doivent être au moins IPX3. Les autres appareils doivent être au moins IPX4.

7 Marquage et indications

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

7.1 Addition:

Si un appareil possède des **surfaces accessibles** extérieures, pour lesquelles des limites d'échauffement sont spécifiées dans le Tableau 101 et les dispositions de la note de bas de tableau b du Tableau 101 s'appliquent, l'appareil doit alors porter par marquage le symbole IEC 60417-5041(2002-10), ou, en substance, la mise en garde suivante:

ATTENTION: Surfaces chaudes.

7.6 Addition:

Ajouter le symbole suivant:



[symbole IEC 60417-5041 (2002-10)] Attention, surface chaude

7.12 Addition:

Si l'appareil comporte une surface de cuisson en vitrocéramique ou autre matériau similaire qui constitue l'enveloppe des **parties actives**, les instructions doivent comporter, en substance, la mise en garde suivante:

MISE EN GARDE: Si la surface est fêlée, déconnecter immédiatement de l'alimentation l'appareil ou la partie appropriée de l'appareil.

Les instructions des appareils comportant des surfaces de cuisson en vitrocéramique ou autre matériau similaire doivent indiquer que des feuilles d'aluminium et des récipients en matière plastique ne doivent pas être placés sur les surfaces chaudes. Elles doivent également indiquer que ces surfaces ne doivent pas être utilisées pour entreposer quoi que ce soit.

Les instructions des appareils qui comportent des lampes à halogène doivent prévenir l'utilisateur d'éviter de regarder directement la lumière émise par ces lampes.

Si le symbole IEC 60417-5021 (2002-10) ou le symbole IEC 60417-5041 (2002-10) est marqué sur l'appareil, sa signification doit être expliquée.

Les instructions doivent comporter, en substance, le message suivant:

Ces appareils sont destinés à être utilisés pour des usages collectifs, par exemple dans les cuisines des restaurants, des cantines, des hôpitaux et des entreprises artisanales, telles que les boulangeries, les boucheries, etc., mais pas pour la production continue en masse d'aliments.

Si le fabricant souhaite limiter l'utilisation de l'appareil à un domaine plus restreint que celui décrit ci-dessus, cette restriction doit être clairement indiquée dans les instructions.

Modification:

Les instructions concernant les personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, les personnes dénuées d'expérience ou de connaissance ne sont pas applicables.

7.12.1 Remplacement:

L'appareil doit être accompagné des instructions détaillant toutes les mesures spéciales à prendre lors de son installation. Pour les appareils destinés à être installés en batterie avec d'autres appareils et les appareils destinés à être fixés à un **mur d'installation**, des informations détaillées doivent être données sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la protection appropriée contre les chocs électriques et les effets nuisibles de la pénétration de l'eau. Si les dispositifs de commande de plusieurs appareils sont combinés dans un boîtier séparé, des informations précises sur ce point doivent être données. Des instructions **d'entretien par l'utilisateur**, par exemple le nettoyage, doivent être également données. Elles doivent inclure une indication selon laquelle l'appareil ne doit pas être nettoyé à l'aide d'un jet d'eau ou d'un appareil de nettoyage à vapeur.

Les appareils qui sont munis d'un socle de connecteur et qui sont destinés à être immergés dans l'eau pour le nettoyage doivent être accompagnés d'une notice d'instructions indiquant que la fiche de connecteur doit être débranchée avant de nettoyer l'appareil et que le socle de connecteur doit être séché avant d'utiliser à nouveau l'appareil.

La notice d'instructions des appareils autres que les appareils **fixes** et des appareils comportant des **parties électriques amovibles** qui ne sont pas destinés à être partiellement ou complètement immergés dans l'eau pour le nettoyage doit indiquer que l'appareil ou la partie de l'appareil ne doit pas être immergée.

Pour les appareils raccordés de façon permanente à des canalisations fixes et dont le courant de fuite peut dépasser 10 mA, particulièrement s'ils sont déconnectés ou non utilisés pendant de longues périodes, ou lors de la première installation, les instructions doivent fournir les recommandations concernant les caractéristiques des **dispositifs de protection** à installer, tels que les relais de courant de fuite.

Si un **appareil fixe** est destiné à être déplacé pour le nettoyage, les instructions doivent le mentionner.

Pour les **appareils fixes** équipés de roulettes ou galets, ou destinés à être déplacés pour le nettoyage, les instructions doivent indiquer, en substance, le message suivant.

Cet appareil doit être raccordé à des connexions souples pour liaison équipotentielle et à des services tels que l'alimentation en électricité, en eau, en gaz et en vapeur de façon que l'appareil puisse être déplacé dans la direction nécessaire pour le nettoyage, sur une distance supérieure ou égale à la dimension de l'appareil dans le sens du mouvement plus 500 mm, sans que les connexions souples ne soient tendues ni soumises à une contrainte.

La vérification est effectuée par examen.

7.12.4 *Addition:*

Les instructions pour les **appareils encastrés** avec tableau de commande séparé pour plusieurs appareils doivent indiquer que le tableau de commande ne doit être connecté qu'aux appareils spécifiés afin d'éviter un danger éventuel.

7.12.9 *Non applicable.*

7.14 *Addition:*

La hauteur du triangle dans le symbole IEC 60417-5041 (2002-10) doit être d'au moins 15 mm.

7.15 *Addition:*

Le marquage spécifié pour les **surfaces accessibles** extérieures doit être visible lorsque l'appareil est mis en fonctionnement comme en usage normal, y compris lors de l'actionnement d'un commutateur quelconque, du réglage d'une commande quelconque ou de l'ouverture d'un couvercle ou d'une porte. Il ne doit pas être apposé sur une **surface fonctionnelle** ou une **surface adjacente**.

Modification:

Pour les **appareils installés à poste fixe**, le nom, la marque déposée ou la marque d'identification du fabricant ou de son mandataire, ainsi que la référence du modèle ou du type, doivent être apposés par marquage sur l'appareil et, si ce marquage n'est pas visible lorsque l'appareil est installé comme en usage normal, il doit être inclus dans les instructions ou sur une étiquette supplémentaire pouvant être fixée à proximité de l'appareil après l'installation.

NOTE 101 Une **table de cuisson encastrée** constitue un exemple de ce type d'appareil.

7.101 Si, pendant l'essai de l'Article 11, l'échauffement des parois latérales et postérieures du coin d'essai au-dessus du niveau de la surface de cuisson dépasse 65 K, et/ou si, au cours de l'essai de l'Article 19, l'échauffement des parois au-dessus et au-dessous de la surface de cuisson ou du sol ou du plafond dépasse 125 K, les instructions d'installation fournies par le fabricant doivent indiquer l'essentiel de l'information suivante, celle-ci devant également figurer sur une étiquette non permanente attachée, par exemple, à l'appareil:

Si cet appareil doit être mis en place très près d'un mur, d'une cloison, d'un meuble de cuisine, de bordures décoratives, etc., il est recommandé que ceux-ci soient faits d'un matériau non combustible; si ce n'est pas le cas, ils doivent être recouverts d'un matériau approprié, isolant thermique et non combustible, une attention toute particulière étant accordée aux règlements de prévention des incendies.

La vérification est effectuée par examen.

7.102 Les bornes d'équipotentialité doivent être indiquées par le symbole 5021 de l'IEC 60417-1.

Ces marquages ne doivent pas être placés sur des vis, des rondelles amovibles ou autres parties pouvant être enlevées lors du raccordement des conducteurs.

La vérification est effectuée par examen.

7.103 Les appareils ou les **parties électriques amovibles** des appareils destinés à être partiellement immergés dans l'eau pour le nettoyage doivent être marqués d'une ligne qui indique clairement la profondeur maximale d'immersion, accompagnée, en substance, de la mise en garde suivante:

Ne pas immerger au-delà de cette ligne.

Dans le cas où, en raison d'une ligne d'assemblage ou d'un joint, l'appareil ou la partie de l'appareil ne peut satisfaire au traitement spécifié au 15.102, la ligne indiquant la profondeur maximale d'immersion doit être située 50 mm au moins en dessous de cette ligne d'assemblage ou de ce joint lorsque l'appareil ou la partie est dans la position dans laquelle il doit être nettoyé.

La vérification est effectuée par examen et par des mesures.

8 Protection contre l'accès aux parties actives

L'article de la Partie 1 est applicable.

9 Démarrage des appareils à moteur

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

9.101 Les moteurs de ventilateur destinés au refroidissement permettant de satisfaire aux exigences de l'Article 11 doivent démarrer dans toutes les conditions de tension susceptibles de se produire.

*La vérification consiste à faire démarrer trois fois le moteur à une tension égale à 0,85 fois la **tension assignée**, le moteur étant à température ambiante au début de l'essai.*

*Le démarrage est effectué chaque fois dans les conditions se produisant au début du **fonctionnement normal** ou, pour les appareils automatiques, au début du cycle normal de fonctionnement, et on laisse le moteur revenir au repos entre les démarrages successifs. Pour les appareils comportant des moteurs pourvus d'interrupteurs de démarrage autres que centrifuges, cet essai est répété sous une tension égale à 1,06 fois la **tension assignée**.*

*Dans tous les cas, le moteur doit démarrer et il doit fonctionner sans affecter la sécurité, et les **dispositifs de protection** contre les surcharges du moteur ne doivent pas fonctionner.*

NOTE Il faut que la source d'alimentation soit telle qu'il ne se produise pas de chute de tension supérieure à 1 % au cours de l'essai.

10 Puissance et courant

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

10.1 Addition:

NOTE 101 Pour les appareils qui comportent plusieurs **unités chauffantes**, la puissance totale peut être déterminée en mesurant la puissance de chaque unité séparément (voir aussi 3.1.4).

11 Echauffements

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

11.2 Addition:

Les appareils destinés à être fixés sur le sol et les appareils de masse supérieure à 40 kg et non munis de roulettes, galets ou moyens similaires sont installés conformément aux instructions du fabricant. En l'absence d'instructions, ces appareils sont considérés comme placés normalement sur le sol.

11.3 Addition:

Lorsque les surfaces **accessibles extérieures** sont suffisamment plates et permettent l'accès, la sonde d'essai de la Figure 103 est utilisée pour mesurer les échauffements des **surfaces accessibles** extérieures spécifiées dans le Tableau 101. La sonde est appliquée avec une force de $4\text{ N} \pm 1\text{ N}$ sur la surface de façon à établir le meilleur contact possible entre la sonde et la surface. La mesure est réalisée après une période de contact de 30 s.

La sonde peut être maintenue en place à l'aide d'une pince de laboratoire sur statif ou d'un dispositif similaire. Tout instrument de mesure donnant les mêmes résultats que la sonde peut être utilisé.

11.4 Remplacement:

Les appareils sont mis en fonctionnement dans les **conditions de fonctionnement normal**, la puissance absorbée totale de l'appareil étant égale à 1,15 fois sa **puissance assignée**. S'il n'est pas possible de mettre sous tension tous les éléments chauffants en même temps, l'essai est effectué avec chaque combinaison que permet le circuit de commutation, la charge la plus élevée possible pour chaque combinaison étant en circuit.

Si l'appareil est muni d'un dispositif de commande qui limite la puissance totale absorbée, l'essai est effectué avec la combinaison d'unités chauffantes qui peut être obtenue par le dispositif et qui donne la condition la plus sévère.

Si les limites d'échauffement des moteurs, des transformateurs ou des circuits électroniques sont dépassées, l'essai est répété, les appareils étant alimentés à 1,06 fois la **tension assignée**. Dans ce cas, seuls les échauffements des moteurs, des transformateurs ou des circuits électroniques sont mesurés.

11.7 Remplacement:

Les appareils sont mis en fonctionnement jusqu'à l'établissement des conditions de régime.

Les conditions de régime sont considérées comme établies 60 min après l'obtention des températures définies pour les **conditions de fonctionnement normal**.

Lorsqu'un appareil est assemblé en combinaison avec des accessoires ou d'autres appareils, s'il en est équipé ou s'il en incorpore, l'interaction doit être couverte s'ils sont prévus pour fonctionner simultanément selon les indications du fabricant ou par le biais d'une commande commune.

NOTE 101 La durée de l'essai peut être de plus d'un cycle de fonctionnement.

11.8 Addition:

La limite d'échauffement de 65 K pour les parois latérales et postérieures, y compris la partie du coin d'essai qui dépasse à l'avant de l'appareil, n'est applicable qu'en dessous du niveau de la surface de cuisson. Si cette limite d'échauffement est dépassée au-dessus de ce niveau, les exigences du 7.101 s'appliquent.

Durant l'essai, les échauffements font l'objet d'une surveillance continue et ne doivent pas dépasser les valeurs indiquées dans le Tableau 3 et le Tableau 101.

Tableau 101 – Echauffements maximaux pour les surfaces accessibles extérieures spécifiées en conditions de fonctionnement normal

Surface ^a	Echauffement des surfaces accessibles extérieures ^b K
Métal nu	48
Métal revêtu ^c	59
Verre et céramique	65
Plastique et revêtement plastique > 0,4 mm ^{d, e}	74
^a Les échauffements ne sont pas mesurés sur: – le dessous des appareils destinés à être utilisés sur une surface de travail ou sur le sol; – la surface située à l'arrière des appareils; – les surfaces inaccessibles à une sonde de 75 mm de diamètre d'extrémité hémisphérique; – les surfaces fonctionnelles et les surfaces adjacentes. ^b L'échauffement sur les surfaces accessibles extérieures jusqu'à une distance de 100 mm des surfaces adjacentes de l'appareil, (voir Figure 102) peut dépasser les limites de 25 K au maximum, mais la partie concernée doit alors être marquée du symbole IEC 60417-5041 (2002-10) ou d'un texte équivalent. ^c Le métal est considéré comme revêtu lorsqu'un revêtement d'une épaisseur minimale de 90 µm constitué d'émail ou d'un revêtement non essentiellement plastique est utilisé. ^d La limite d'échauffement du plastique s'applique également pour un matériau plastique présentant un fini métallique d'une épaisseur inférieure à 0,1 mm. ^e Lorsque l'épaisseur du revêtement plastique ne dépasse pas 0,4 mm, les limites d'échauffement du métal revêtu pour le métal sous-jacent s'appliquent ou les limites d'échauffement du matériau en verre ou céramique pour le matériau en verre ou céramique sous-jacent s'appliquent.	

12 Vacant

13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

13.2 Modification:

A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils fixes** de la **classe I**, ce qui suit s'applique:

- pour les appareils raccordés par câble et fiche 0,75 mA ou 1 mA par kW de **puissance assignée** à l'appareil avec un maximum de 10 mA, en prenant la valeur la plus élevée.
- pour les autres appareils 0,75 mA ou 1 mA par kW de **puissance assignée** à l'appareil sans limite maximale, en prenant la valeur la plus élevée.

A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils mobiles de la classe I**, ce qui suit s'applique:

- pour les appareils raccordés par câble et fiche 0,75 mA ou 1 mA par kW de **puissance assignée** à l'appareil, avec un maximum de 10 mA, en prenant la valeur la plus élevée.

*Pour les **unités chauffantes** dont les surfaces sont en vitrocéramique ou dans un autre matériau similaire, une plaque métallique plate de 200 mm sur 100 mm et de 2 mm d'épaisseur est utilisée à la place de la feuille métallique. La concavité de la dimension principale de la plaque ne doit pas dépasser 0,1 mm.*

La plaque est placée sur la surface, dans une position quelconque, pendant 1 min avant de mesurer le courant de fuite.

13.3 Addition:

*Lorsqu'il y a du métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface de vitrocéramique ou autre matériau similaire, la plaque métallique plate est raccordée au métal relié à la terre.*

*Une tension d'essai de 1 000 V est ensuite appliquée entre les **parties actives** et la plaque métallique.*

*Lorsqu'il n'y a pas de métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface de vitrocéramique ou autre matériau similaire, la plaque métallique n'est pas reliée à la terre.*

*Une tension d'essai de 3 000 V est ensuite appliquée entre les **parties actives** et la plaque métallique.*

NOTE 101 On veille à ce que la tension appliquée n'exerce pas de contraintes excessives sur les autres isolations.

14 Surtensions transitoires

L'article de la Partie 1 est applicable.

15 Résistance à l'humidité

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

15.1 Addition:

*Les appareils ou les **parties électriques amovibles** qui sont destinés à être partiellement ou complètement immergés dans l'eau pour le nettoyage sont également soumis aux essais du 15.102.*

NOTE 101 Les appareils, autres que les appareils **fixes** ou les **parties électriques amovibles**, qui ne sont pas marqués d'une ligne indiquant la profondeur maximale d'immersion, ou pour lesquels n'existe pas dans la notice d'instructions de mise en garde contre l'immersion partielle ou complète, sont considérés comme des appareils destinés à être complètement immergés dans l'eau pour le nettoyage.

15.1.1 Addition:

De plus, les appareils IPX0, IPX1, IPX2, IPX3 et IPX4 sont soumis pendant 5 min à l'essai d'éclaboussement suivant.

L'appareillage d'essai représenté à la Figure 101 est utilisé. Pendant l'essai, la pression de l'eau est réglée de telle sorte que l'eau rejaillisse à 150 mm au-dessus du fond du bol. Le bol est placé sur le plancher pour les appareils utilisés normalement sur le sol. Pour tous les autres appareils, le bol est posé sur un support horizontal placé à 50 mm en dessous du bord inférieur de l'appareil. Le bol est déplacé autour de l'appareil de façon à l'éclabousser dans toutes les directions. On s'assure que le jet d'eau ne touche pas directement l'appareil.

15.1.2 Modification:

Les appareils normalement utilisés sur une table sont placés sur un support ayant des dimensions dépassant de 15 cm ± 5 cm la projection orthogonale de l'appareil sur le support.

15.2 Modification:

Un litre de solution est versé régulièrement en 1 min au centre de la surface de la plaque à griller.

15.101 Les appareils qui sont munis d'un robinet destiné au remplissage ou au nettoyage doivent être construits de telle façon que l'eau provenant du robinet ne puisse pas entrer en contact avec les **parties actives**.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

Le robinet est complètement ouvert pendant 1 min, l'appareil étant relié à un circuit d'alimentation en eau ayant la pression d'eau maximale indiquée par le fabricant. Les parties mobiles et basculantes, y compris les couvercles, sont placées ou basculées dans les positions les plus défavorables. Les extrémités pivotantes des robinets d'eau sont placées de façon à diriger l'eau sur les parties donnant les résultats les plus défavorables. Immédiatement après ce traitement, l'appareil doit satisfaire à l'essai de rigidité diélectrique du 16.3.

15.102 Les appareils ou les **parties électriques amovibles** destinés à être partiellement ou complètement immergés dans l'eau pour le nettoyage doivent avoir une protection suffisante contre les effets de l'immersion.

La vérification est effectuée par les essais suivants.

*L'échantillon est mis en fonctionnement dans les **conditions de fonctionnement normal** excepté que les dispositifs de commande cycliques éventuels sont réglés à la position maximale, sous une tension d'alimentation telle que la puissance absorbée est égale à 1,15 fois la **puissance assignée**.*

Après établissement des conditions de régime ou après premier déclenchement du dispositif de commande cyclique, la prise mobile du connecteur est enlevée ou l'alimentation interrompue et l'échantillon est immédiatement immergé complètement dans de l'eau ayant une température comprise entre 10 °C et 25 °C à moins qu'il ne soit marqué d'une ligne indiquant la profondeur maximale d'immersion, auquel cas il est immergé jusqu'à la profondeur indiquée.

Après 1 h d'immersion, l'échantillon est retiré de l'eau et séché, en prenant soin de s'assurer que toute humidité est enlevée de l'isolation au voisinage des broches des socles de connecteur. Le courant de fuite est ensuite mesuré sur l'appareil ré-assemblé comme décrit au 16.2.

Le courant de fuite ne doit pas dépasser la valeur spécifiée en 16.2.

Après le traitement décrit ci-dessus et la mesure du courant de fuite, l'échantillon doit satisfaire à un essai de rigidité diélectrique comme spécifié au 16.3, la tension d'essai étant toutefois réduite à 1 000 V.

*L'échantillon est alors mis en fonctionnement pendant 10 jours (240 h) dans les **conditions de fonctionnement normal**, la tension d'alimentation étant telle que la puissance absorbée soit égale à 1,15 fois la **puissance assignée**. Pendant cette période, on laisse refroidir l'échantillon jusqu'à approximativement la température ambiante, cinq fois, à intervalles réguliers.*

A l'issue de cette période, la prise mobile de connecteur est retirée ou l'alimentation est interrompue d'une autre manière et l'échantillon est immédiatement immergé une nouvelle fois dans l'eau pendant 1 h comme décrit ci-dessus. Il est ensuite séché et le courant de fuite est à nouveau mesuré comme cela est décrit en 16.2.

Le courant de fuite ne doit pas dépasser la valeur spécifiée en 16.2.

L'échantillon doit ensuite satisfaire à un essai de rigidité diélectrique comme spécifié ci-dessus et un examen doit montrer qu'il n'y a pas eu dans l'appareil de pénétration d'eau en quantité appréciable.

NOTE Lors de l'examen des appareils pour détecter la présence d'eau, une attention particulière sera portée aux parties de l'appareil dans lesquelles sont placés des composants électriques.

16 Courant de fuite et rigidité diélectrique

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

16.1 Addition:

*Pour les **unités chauffantes** dont les surfaces sont en vitrocéramique ou en matériau similaire, les essais de 16.2 et de 16.3 sont réalisés avec la plaque métallique plate comme cela est décrit en 13.2.*

16.2 Modification:

*A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils fixes** de la **classe I**, ce qui suit s'applique:*

- pour les appareils raccordés par câble et fiche* *0,75 mA ou 1 mA par kW de **puissance assignée** à l'appareil avec un maximum de 10 mA, en prenant la valeur la plus élevée.*
- pour les autres appareils* *0,75 mA ou 1 mA par kW de **puissance assignée** à l'appareil sans limite maximale, en prenant la valeur la plus élevée.*

*A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils mobiles** de la **classe I**, ce qui suit s'applique:*

- pour les appareils raccordés par câble et fiche* *0,75 mA ou 1 mA par kW de **puissance assignée** à l'appareil, avec un maximum de 10 mA, en prenant la valeur la plus élevée.*

Addition:

*Lorsqu'il y a du métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface de vitrocéramique ou matériau similaire, le courant de fuite est mesuré pour chacune des **unités chauffantes** tour à tour, la plaque métallique plate étant raccordée au métal relié à la terre.*

*Le courant de fuite ne doit alors pas dépasser 1 mA par kW de puissance de **l'unité chauffante** soumise à l'essai.*

*Lorsqu'il n'y a pas de métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface de vitrocéramique ou matériau similaire, le courant de fuite est mesuré entre chaque pôle de l'alimentation et la plaque métallique plate pour chacune des **unités chauffantes** tour à tour, la plaque métallique n'étant pas reliée à la terre.*

Le courant de fuite ne doit pas dépasser 0,25 mA pour chaque mesure.

NOTE 101 Pour les appareils destinés à être utilisés avec une prise mobile de connecteur et destinés à être immergés partiellement ou complètement dans l'eau pour le nettoyage, le socle de connecteur peut être séché, par exemple, au moyen de papier buvard, avant d'appliquer la tension d'essai, dans le cas où l'appareil ne satisferait pas autrement à cet essai.

16.3 Addition:

*Lorsqu'il y a du métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface de vitrocéramique ou autre matériau similaire, la plaque métallique plate est raccordée au métal relié à la terre.*

*Une tension d'essai de 1 250 V est ensuite appliquée entre les **parties actives** et la plaque métallique.*

*Lorsqu'il n'y a pas de métal relié à la terre entre les **parties actives** et la surface en vitrocéramique ou en autre matériau similaire, la plaque métallique n'est pas reliée à la terre.*

*Une tension d'essai de 3 000 V est ensuite appliquée entre les **parties actives** et la plaque métallique.*

17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés

L'article de la Partie 1 est applicable.

18 Endurance

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

18.101 Les appareils qui comportent des surfaces en vitrocéramique ou matériau similaire doivent résister aux contraintes thermiques susceptibles de se produire en usage normal.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

*L'appareil est mis en fonctionnement avec toutes les sources de chauffage situées sous la surface en vitrocéramique ou en matériau similaire alimentées simultanément. Les **plaques à griller** sont mises en fonctionnement en position ouverte.*

*Les dispositifs de commande sont réglés sur la position maximale et l'appareil est mis en fonctionnement pendant 500 cycles, chaque cycle comprenant une période de 10 min en service et de 20 min hors service, la tension d'alimentation étant de 1,1 fois la **tension assignée**. Le fonctionnement des **thermostats** ou des **limiteurs de température** pendant l'essai est ignoré.*

Immédiatement après la dernière période de fonctionnement, la surface de cuisson est soumise à un essai de débordement en versant régulièrement en 1 min sur la surface $1^{+0,1}_0$ l d'eau froide à une température comprise entre 10 °C et 15 °C.

Quinze minutes après, l'excès d'eau est retiré de la surface.

A l'issue de l'essai, la surface ne doit pas être brisée ou présenter de craquelures et l'appareil doit résister à l'essai du 16.3.

19 Fonctionnement anormal

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

19.1 Addition:

Un dispositif de commande ou de coupure destiné à différents réglages correspondant à différentes fonctions d'une même partie de l'appareil qui sont couvertes par différentes normes, est, de plus, placé sur le réglage le plus défavorable sans tenir compte des instructions du fabricant.

19.2 Addition:

Les dispositifs de commande sont réglés sur la position maximale.

19.13 Addition:

*Si l'échauffement des parois au-dessus et au-dessous du niveau de la **surface de cuisson** ou du sol ou du plafond dépasse 125 K, les exigences du 7.101 s'appliquent.*

20 Stabilité et dangers mécaniques

L'article de la Partie 1 est applicable.

21 Résistance mécanique

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

21.101 Les surfaces de cuisson en vitrocéramique ou matériau similaire doivent résister aux contraintes susceptibles de se produire en usage normal.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

Les sources de chauffage sous la surface en vitrocéramique ou en matériau similaire sont mises en fonctionnement dans les conditions de l'Article 11 jusqu'à l'établissement des conditions de régime. Immédiatement après avoir été mise hors tension, la surface de cuisson est soumise à l'essai suivant:

Un récipient à fond plat de cuivre ou d'aluminium, d'un diamètre de 220 mm $\pm$ 10 mm dont l'angle est arrondi selon un rayon d'au moins 10 mm, est rempli uniformément de sable ou de grenaille de telle sorte que la masse totale soit de 4 kg. Ce récipient est lâché à plat d'une hauteur de 150 mm au-dessus de la surface.

L'essai est réalisé 10 fois sur n'importe quelle partie de la surface de cuisson mais à plus de 20 mm des boutons de commande.

Les sources de chauffage sont ensuite remises en fonctionnement dans les conditions de l'Article 11 jusqu'à l'établissement des conditions de régime.

Immédiatement après coupure de l'alimentation, une quantité de $^{+0,1}_0$ l d'eau froide à 15 °C $\pm$ 5 °C est versée régulièrement, en 1 min, sur la surface; 15 min plus tard l'excès d'eau est éliminé. On laisse ensuite l'appareil refroidir jusqu'à approximativement la température ambiante. Une nouvelle quantité de 1 $^{+0,1}_0$ l d'eau froide est à nouveau versée régulièrement sur la surface en 1 min.

Quinze minutes après, l'excès d'eau est enlevé et la surface est séchée.

A l'issue des essais, la surface ne doit pas être brisée ou présenter de craquelures et l'appareil doit résister à l'essai de 16.3.

22 Construction

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

22.101 Pour les appareils triphasés, les **coupe-circuit thermiques** qui protègent les circuits comportant des éléments chauffants et ceux des moteurs dont le démarrage intempestif peut créer un danger doivent être sans réarmement automatique et à déclenchement libre, et doivent assurer la **coupure omnipolaire** des circuits d'alimentation associés.

Pour les appareils monophasés et pour les éléments chauffants monophasés et/ou raccordés au moteur entre phase et neutre ou entre phase et phase, les **coupe-circuit thermiques** qui protègent les circuits comportant des éléments chauffants et ceux des moteurs dont le démarrage intempestif peut créer un danger doivent être sans réarmement automatique et à déclenchement libre, et doivent assurer au moins la coupure d'un pôle.

Si le **coupe-circuit thermique sans réarmement automatique** est accessible uniquement après avoir retiré des parties à l'aide d'un **outil**, le déclenchement libre n'est pas exigé.

NOTE 1 Les **coupe-circuit thermiques** à déclenchement libre ont une action automatique et sont munis d'un organe de manœuvre de réarmement. L'action automatique est conçue de façon telle qu'elle soit indépendante de la manipulation ou de la position du mécanisme de réarmement.

Les **coupe-circuit thermiques** à bulbe et à capillaire qui fonctionnent pendant les essais de l'Article 19 doivent être tels que la rupture du capillaire ne compromette pas la conformité aux exigences de 19.13.

La vérification est effectuée par examen, par un essai à la main, et en provoquant la rupture du capillaire.

NOTE 2 Il faut s'assurer que la rupture ne provoque pas la soudure du capillaire.

22.102 Pour les lampes, interrupteurs ou boutons-poussoirs, la couleur rouge ne doit être utilisée que pour indiquer un danger, une alarme ou des situations similaires.

La vérification est effectuée par examen.

22.103 Les **appareils mobiles** ne doivent pas comporter d'ouvertures sur le dessous qui permettraient à de petits éléments de pénétrer et de toucher les **parties actives**.

*La vérification est effectuée par examen et par la mesure de la distance entre la surface d'appui et les **parties actives** à travers les ouvertures. Cette distance doit être d'au moins 6 mm. Cependant, si l'appareil est équipé de pieds, cette distance est portée à 10 mm si l'appareil est prévu pour être posé sur une table et à 20 mm s'il est prévu pour tenir sur le sol.*

22.104 Les surfaces de cuisson à charnières des **plaques à griller doubles** doivent être protégées contre une fermeture accidentelle.

La vérification est effectuée en appliquant une force de 20 N dans la position et la direction les plus défavorables sur la surface de cuisson en position relevée. La surface de cuisson ne doit pas retomber en position de fonctionnement.

NOTE Les surfaces de cuisson à charnière qui peuvent être ouvertes selon un angle d'au moins 100°, même lorsqu'elles sont placées contre un mur, ne sont pas soumises à cet essai.

23 Conducteurs internes

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

23.3 Addition:

*Lorsque le tube capillaire du **thermostat** est soumis à des flexions dans des conditions normales d'utilisation, ce qui suit s'applique:*

- *lorsque le tube capillaire est solidaire des conducteurs internes, la Partie 1 s'applique;*
- *lorsque le tube capillaire est séparé des conducteurs internes, il est soumis à 1 000 flexions à une cadence ne dépassant pas 30 flexions par minute.*

NOTE 101 S'il n'est pas possible, dans les cas mentionnés ci-dessus, de déplacer les parties mobiles de l'appareil à la cadence donnée, à cause de la masse de ces parties, par exemple, la cadence de flexion peut être réduite.

Après l'essai, le tube capillaire ne doit présenter aucun signe de détérioration au sens de la présente norme ni de détérioration nuisant à son utilisation ultérieure.

Cependant, si la rupture du tube capillaire met l'appareil hors d'état de fonctionner (sécurité intrinsèque), les tubes capillaires séparés ne sont pas essayés et ceux solidaires des conducteurs internes ne sont pas vérifiés pour ce qui est de leur conformité aux exigences.

Dans ce dernier cas, la vérification est effectuée en coupant le tube capillaire.

NOTE 102 Il faut veiller à ce que la rupture ne scelle pas le tube capillaire.

24 Composants

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

24.101 Les prises mobiles des connecteurs ne doivent pas comporter de **thermostat**.

La vérification est effectuée par examen.

25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

25.3 Addition:

Les appareils dont la masse est supérieure à 40 kg, destinés au raccordement permanent aux canalisations fixes et qui ne sont pas munis de roulettes, galets ou moyens similaires doivent être construits de façon que le raccordement puisse être réalisé après installation de l'appareil selon les instructions du fabricant.

25.7 Modification:

A la place des types de **câbles d'alimentation** spécifiés, ce qui suit s'applique.

Les **câbles d'alimentation** doivent être des câbles souples sous gaine résistants à l'huile et ne doivent pas être plus légers que les câbles souples sous gaine ordinaire de polychloroprène ou autres câbles équivalents synthétiques sous gaine élastomère (désignation 60245 IEC 57).

26 Bornes pour conducteurs externes

L'article de la Partie 1 est applicable.

27 Dispositions en vue de la mise à la terre

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

27.2 Addition:

Les appareils fixes doivent être équipés d'une borne pour le raccordement d'un conducteur équipotentiel extérieur. Cette borne doit être en contact électrique efficace avec toutes les parties métalliques nues fixes de l'appareil et doit permettre le raccordement d'un conducteur ayant une section nominale maximale de 10 mm². Elle doit être placée de manière appropriée pour le raccordement du conducteur équipotentiel après l'installation de l'appareil.

NOTE 101 Il n'est pas exigé que les petites parties métalliques nues fixes, par exemple les plaques signalétiques et les parties similaires soient en contact électrique avec la borne.

28 Vis et connexions

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

28.1 Addition:

Les vis en acier au carbone et en acier allié doivent être fabriquées conformément à l'ISO 898-1.

Les vis en acier inoxydable résistant à la corrosion doivent être fabriquées conformément à l'ISO 3506-1, l'ISO 3506-2, l'ISO 3506-3 ou l'ISO 3506-4.

28.4 Addition:

Les vis effectuant les connexions mécaniques et les connexions électriques doivent être conçues de façon que la pression de contact ne varie pas sensiblement lors du desserrage des parties d'assemblage vissées provoqué par la contrainte de fonctionnement et la corrosion de contact.

Les vis assurant les connexions mécaniques et assurant la continuité de terre doivent être conçues de façon que la pression de contact ne varie pas sensiblement lors du desserrage des parties d'assemblage vissées provoqué par la contrainte de fonctionnement et la corrosion de contact. Leur conception doit permettre le maintien d'une pression de contact minimale.

La vérification est effectuée par examen et par la mesure des couples d'assemblage pour les connexions vissées assurant la continuité de terre, en appliquant un couple tel que spécifié dans le Tableau 102 pour tourner la vis dans la direction de serrage. La vis ne doit pas tourner.

La vis ne doit pas avoir été desserrée avant de réaliser cet essai.

Tableau 102 – Couples d'assemblage pour les connexions vissées assurant la continuité de terre

Diamètre du filetage extérieur de la vis <i>mm</i>	Couple d'assemblage <i>Nm</i>	
	Connexions vissées pour la résistance mécanique des vis A2-70 selon l'ISO 3506-1, l'ISO 3506-2, l'ISO 3506-3 ou l'ISO 3506-4 et 5.8 selon l'ISO 898-1	Connexions vissées pour la résistance mécanique des vis > 8.8 selon l'ISO 898-1
>2,8 et ≤3,6	0,8	1,3
>3,6 et ≤4,2	1,9	3,0
>4,2 et ≤5,3	3,7	6,0
>5,3 et ≤6,3	6,5	10,0
M 8	15,0	25,0
M 10	31,0	50,0

29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

29.2 Addition:

Le micro-environnement est caractérisé par le degré de pollution 3 et l'isolation doit avoir un indice de résistance au cheminement (IRC) au moins égal à 250, à moins que l'isolation ne soit enfermée ou située de façon telle qu'elle ne soit pas susceptible d'être exposée à la pollution produite par l'appareil en utilisation normale.

30 Résistance à la chaleur et au feu

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

30.2.1 Modification:

L'essai au fil incandescent est effectué à 650 °C. L'indice d'inflammabilité au fil incandescent (GWFI, glow-wire flammability index) selon l'IEC 60695-2-12 doit être d'au moins 650 °C.

30.2.2 N'est pas applicable.

30.101 *Les filtres éventuels en matière non métallique destinés à absorber les graisses sont soumis à l'essai de combustion spécifié dans l'ISO 9772 pour les matières de catégorie HBF, le cas échéant, ou doivent être classés au moins HB40 selon l'IEC 60695-11-10, excepté que l'épaisseur de l'éprouvette est la même que dans l'appareil.*

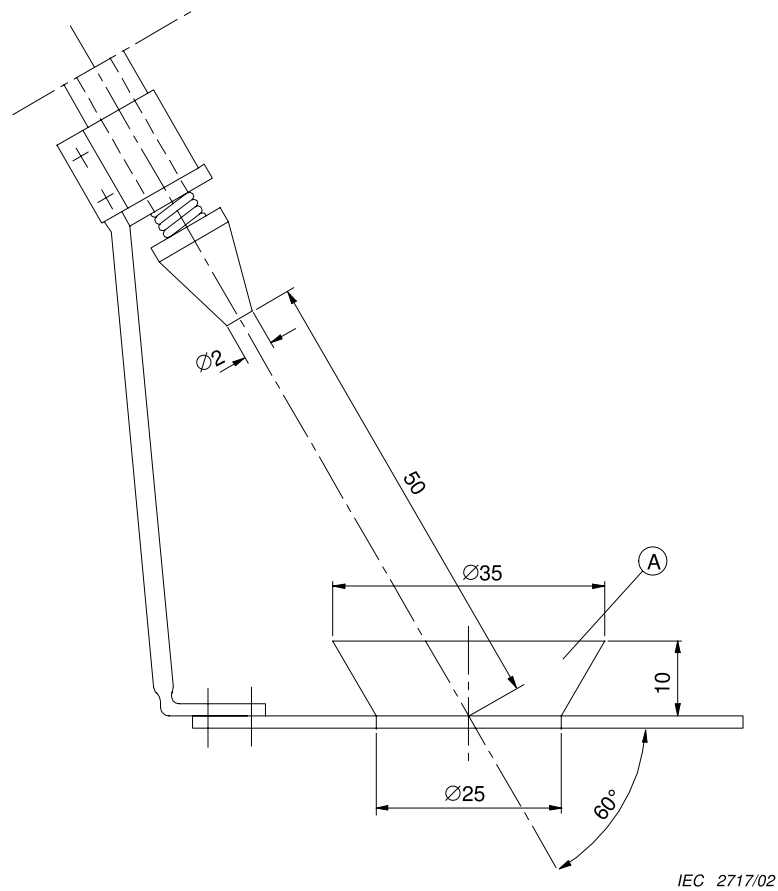
NOTE Il peut être nécessaire de placer l'éprouvette sur un support.

31 Protection contre la rouille

L'article de la Partie 1 est applicable.

32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues

L'article de la Partie 1 est applicable.

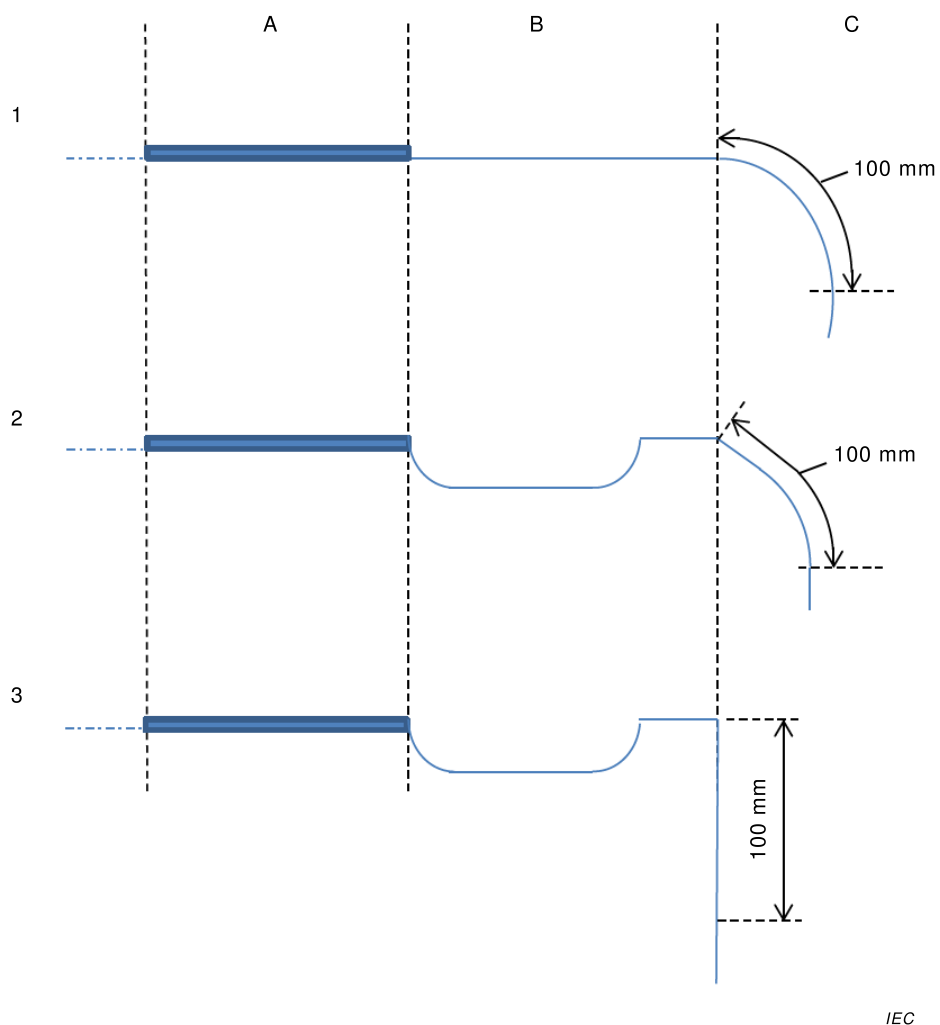


Dimensions en millimètres

Légende

A Bol

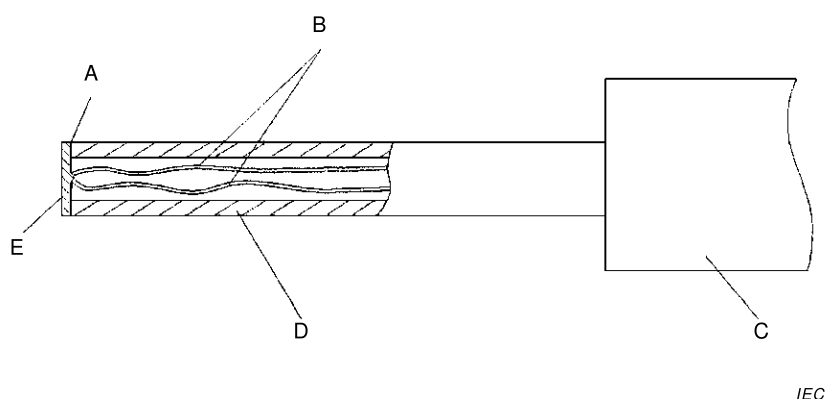
Figure 101 – Appareil d'éclaboussement



Légende

- A **surface fonctionnelle**
- B **surface adjacente**
- C **surface accessible** extérieure

Figure 102 – Identification des surfaces pour la mesure de température



Légende

- A adhésif
- B fils de couple thermoélectrique 0,3 mm de diamètre selon l'IEC 60584-1 Type K (chrome alumel)
- C installation d'une poignée permettant une force de contact de $4\text{ N} \pm 1\text{ N}$
- D tube en polycarbonate: diamètre intérieur 3 mm, diamètre extérieur 5 mm
- E disque en cuivre étamé: 5 mm de diamètre, 0,5 mm d'épaisseur avec face de contact plate

Figure 103 – Sonde pour la mesure des températures de surface

Annexes

Les annexes de la Partie 1 sont applicables avec l'exception suivante.

Annexe N (normative)

Essai de tenue au cheminement

6.3 Addition:

Ajouter 250 V à la liste des tensions spécifiées.

Annexe P (informative)

Lignes directrices pour l'application de la présente norme aux appareils utilisés en climat tropical

13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime

13.2 Modification:

A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils fixes de la classe I**, ce qui suit s'applique:

- | | |
|---|---|
| – pour les appareils raccordés par câble et fiche | 0,5 mA ou 0,5 mA par kW de puissance assignée à l'appareil, avec un maximum de 5 mA. |
| – pour les autres appareils | 0,5 mA ou 0,5 mA par kW de puissance assignée à l'appareil, sans limite maximale. |

A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils mobiles de la classe I**, ce qui suit s'applique:

- | | |
|---|--|
| – pour les appareils raccordés par câble et fiche | 0,5 mA ou 0,5 mA par kW de puissance assignée à l'appareil, avec un maximum de 5 mA, en prenant la valeur la plus élevée. |
|---|--|

16 Courant de fuite et rigidité diélectrique

16.2 Modification:

A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils fixes de la classe I**, ce qui suit s'applique:

- | | |
|---|---|
| – pour les appareils raccordés par câble et fiche | 0,5 mA ou 0,5 mA par kW de puissance assignée à l'appareil, avec un maximum de 5 mA. |
| – pour les autres appareils | 0,5 mA ou 0,5 mA par kW de puissance assignée à l'appareil, sans limite |

maximale.

*A la place du courant de fuite admissible pour les **appareils mobiles de la classe I**, ce qui suit s'applique:*

- pour les appareils raccordés par câble et fiche* *0,5 mA ou 0,5 mA par kW de **puissance assignée** à l'appareil, avec un maximum de 5 mA, en prenant la valeur la plus élevée.*

Bibliographie

La bibliographie de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

Addition:

IEC 60335-2-48, *Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-48: Règles particulières pour les grils et grille-pain électriques à usage collectif*

INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION

3, rue de Varembé
PO Box 131
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

Tel: + 41 22 919 02 11
Fax: + 41 22 919 03 00
info@iec.ch
www.iec.ch